

Rapport pour le conseil régional
<%moisCX%>

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France

**OBJECTIF REUSSITE : LE LYCEE DE DEMAIN S'INVENTE
AUJOURD'HUI - PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT
2012-2022**

Chapitre budgétaire :
Code fonctionnel, Programme :

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Les objectifs du PPI 2012-2022	5
2. Un programme d'investissement 2012-2022 ambitieux et réaliste.....	15
3. Le cadrage financier	29
ANNEXE AU RAPPORT N°1	31
ANNEXE AU RAPPORT N°2	40
ANNEXE AU RAPPORT N°3	42
PROJET DE DELIBERATION	89
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION	93
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION	96
ANNEXE 3 A LA DELIBERATION	98
ANNEXE 4 A LA DELIBERATION	101
ANNEXE 5 A LA DELIBERATION	104
ANNEXE 6 A LA DELIBERATION	107
ANNEXE 7 A LA DELIBERATION	111
ANNEXE 8 A LA DELIBERATION	115

EXPOSE DES MOTIFS

Après 5 années marquées par la suppression de près de 80 000 emplois dans l'éducation nationale, un train de réformes contestées visant non seulement à répondre au choix de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite mais aussi à développer une conception de l'école fondée sur la mise en concurrence des établissements et des individus, la politique gouvernementale mise en oeuvre aujourd'hui marque sur ces points une rupture dans les choix éducatifs au niveau national.

La priorité affirmée à l'éducation se traduit par un budget en hausse de 2.7%, la création de près de 9000 emplois à la prochaine rentrée, le retour à une vraie formation professionnelle pour les enseignants.

Le Président de la République a présenté le 9 octobre ses priorités pour l'école après 3 mois d'une large concertation, avec la perspective du vote d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation début 2013. L'objectif est de transformer en profondeur l'école pour qu'elle réponde *"aux grands enjeux de notre pays: le redressement économique, la cohésion nationale, la promesse républicaine"*.

Aussi, il est important aujourd'hui de dresser le bilan des réformes du lycée tant de la voie générale que technologique ou professionnelle. Face aux fortes inquiétudes des communautés scolaires il apparaît tout particulièrement indispensable de donner des signes de confiance et des perspectives aux enseignants et aux élèves des lycées professionnels et technologiques. Ces deux voies, qui font l'originalité du système éducatif français, constituent des leviers forts pour l'élévation des qualifications y compris jusqu'au niveau III en lycée et des outils précieux pour le développement économique francilien.

C'est dans ce contexte nouveau que s'inscrit le PPI 2012-2022 qui doit prendre pleinement en compte les enjeux de réussite et d'égalité bien mise à mal dans la dernière période par une politique qui a conduit au creusement des écarts entre les meilleurs élèves et les plus en difficulté et a amplifié les phénomènes de ségrégations sociale et scolaire dans les lycées et particulièrement en Ile de France

La révision du programme prévisionnel d'investissement (PPI) a été actée lors de la délibération CR 39-10 du 1er octobre 2010 «Agir pour la réussite et l'égalité des lycéens».

Le dernier PPI voté en 2001 et modifié en 2006, a permis d'accompagner la densification de la proche couronne, d'améliorer sur l'ensemble du territoire régional l'offre d'enseignement et les conditions de scolarisation. Beaucoup reste cependant à faire, en particulier en termes de rénovation et de maintenance mais aussi pour répondre à des besoins nouveaux. Les propositions doivent permettre de répondre aux besoins aujourd'hui identifiés, aux impératifs de sobriété énergétique et d'attentes environnementales et offrir le cadre dans la durée pour les transformations scolaires à venir, les évolutions pédagogiques majeures qui s'annoncent avec le développement des technologies du numérique, les aspirations à l'amélioration de la vie lycéenne et une plus grande ouverture du lycée sur son environnement.

Construire, rénover, aménager un lycée sont des gestes architecturaux et techniques très importants. Ils contribuent pleinement à la réussite des lycéennes et des lycéens, à la qualité du travail des équipes éducatives et au delà au développement des territoires et à la cohésion régionale.

C'est pourquoi ce nouveau PPI, intègre, au-delà des besoins strictement patrimoniaux, les enjeux d'offre de formation, de mixités, d'accessibilité et de réduction des inégalités scolaires, sociales et territoriales.

Pour élaborer son nouveau PPI 2012-2022, la Région s'est inscrite dans une démarche innovante et participative afin de placer les Franciliens et les Franciliennes au cœur des décisions.

Ainsi, une large concertation, lancée le 27 juin 2011, a été organisée en associant l'ensemble des acteurs concernés (communautés éducatives, collectivités territoriales, partenaires de l'éducation nationale) à une série d'échanges au plus près des besoins et des enjeux des différents territoires de l'Ile de France.

Cette concertation s'est tenue en deux temps :

- 12 rencontres débats organisées dans des lycées à l'automne 2011 conclues par une réunion de restitution le 15 novembre 2011 ;
- 6 réunions organisées en janvier/février 2012 sur des thématiques soulevées durant les débats territoriaux : lieux de vie, équipements sportifs, internats, post-bac, enseignement professionnel et technologique (avec une réunion spécifique sur Paris), enseignement adapté, conclues par une réunion de restitution le 19 juin 2012.

Les conclusions de cette concertation et du travail technique des services régionaux en lien avec les services rectoraux ont permis d'élaborer deux rapports d'étape.

Le premier présente les grandes orientations du PPI : définir le nouveau programme sur la base de critères liés à l'offre de formation, à l'urgence patrimoniale et, en réponse aux inégalités, orienter une carte des formations favorisant la polyvalence des lycées et la mixité sociale ainsi que l'égal accès des filles et des garçons à l'ensemble des filières, développer les internats de proximité, mettre en place une stratégie régionale pour l'accessibilité « handicap ».

Le deuxième rapport d'étape définit le périmètre, les objectifs démographiques, les critères de priorisation et les nouvelles modalités de mise en œuvre du PPI. Il définit également une nouvelle procédure d'information et de concertation permettant de mieux associer les équipes éducatives concernées et les élus locaux.

A compter de septembre 2012, la Région a diffusé, après échanges avec les conseils généraux et les trois rectorats, un projet auprès des communautés scolaires. Parallèlement à la saisine des collectivités concernées, Conseils généraux et communes, ce projet a fait l'objet de 6 réunions territoriales publiques, de présentations auprès du CESER et du Comité Consultatif du Handicap, d'échanges avec les organisations représentatives et des communautés scolaires lorsqu'elles en ont saisi l'exécutif. Il a enfin été débattu dans le cadre d'un CIAEN informel, avant son examen par cette même instance comme le prévoit le Code de l'éducation.

Fort de ces principes mais également de ce processus inédit de concertation, la Région Ile de France a finalisé un PPI 2012-2022 ambitieux et réaliste qui a pour objectif de favoriser la réussite de toutes et tous.

1. Les objectifs du PPI 2012-2022

1.1. Poursuivre l'effort patrimonial

La Région Ile de France a en charge un parc immobilier de 469 établissements scolaires représentant environ 6,5M de m². L'état de ce patrimoine est très divers et pour beaucoup,

dégradé, aussi la Région a lancé, depuis plusieurs années, un vaste programme de rénovation pour le remettre à niveau.

Ainsi, depuis 2001, près de 140 opérations de constructions neuves ou de rénovations ont été délibérées et engagées par la Région.

Malgré cet effort, le programme de rénovation des lycées franciliens n'est pas achevé ; il est nécessaire de le poursuivre pour que chaque lycéen-n-e puisse bénéficier de conditions d'études de qualité et ainsi favoriser la réussite. Il s'agira tout à la fois de répondre à des besoins patrimoniaux et à de nouveaux enjeux mais aussi de mettre en œuvre les priorités régionales comme la transition écologique et sociale notamment par le biais des rénovations thermiques ainsi que l'accès de tous à l'éducation par la mise en œuvre d'un plan accessibilité « handicap ».

Aussi, conformément à l'article 1 de la délibération CR 121-11 du 18 novembre 2011 et comme le précisait le rapport d'étape CR 50-12 du 28 juin 2012, un réexamen de l'ensemble des lycées régionaux a été effectué afin d'identifier les interventions patrimoniales lourdes devant impérativement être entreprises.

Par ailleurs, afin de traiter un plus grand nombre d'établissements en fonction de l'état de leur bâti et de prendre en compte la diversité des situations locales, il est proposé d'intégrer dans le PPI 2012-2022 deux nouvelles catégories d'intervention. En sus des catégories d'interventions existantes (neuf et extension, rénovation globale, opération ciblée et internat), le PPI 2012-2022 intègre les catégories rénovation thermique et rénovation simple.

Ce PPI s'inscrit sur une période de dix ans, aussi est-il proposé de lancer prioritairement les opérations identifiées comme impératives. Néanmoins, pour répondre au plus près aux besoins des usagers et pour revoir nos hypothèses de travail qui auraient pu évoluer avec le temps, il est proposé un réexamen du PPI à mi-programme fondé sur un suivi annuel de la mise en œuvre du programme et des évolutions des besoins, notamment démographiques.

Par ailleurs, l'élaboration de nouveau programme d'investissement doit nous permettre d'accompagner plus largement ce que sera le lycée de demain. Il s'agit notamment de réfléchir à une évolution des référentiels de programmation intégrant les évolutions techniques (modularité et flexibilité des espaces en lien avec les évolutions pédagogiques (espaces de travail professeurs -élèves prenant en compte l'évolution de la notion de groupe classes, les technologies numériques, le développement du travail en autonomie, les besoins des enseignants en lien avec les évolutions de leur métier).

Cette évolution des référentiels intégrera, de facto, les lieux de vie et leur nécessaire évolution pour favoriser la réussite des lycéen-n-es.

Enfin, il est important de souligner que la mise en place du Très Haut Débit est une priorité régionale et accompagnera la mise en œuvre de ce PPI. Ainsi, dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique, la mise en œuvre du Très Haut Débit se poursuit avec les départements franciliens. Le raccordement des lycées au Très Haut Débit s'effectue suivant le rythme de la mise en place des grands projets départementaux d'aménagement numérique cofinancés par la Région.

Les travaux de raccordement, sur les voies publiques comme sur les sites des lycées, sont programmés dans les départements de Paris, Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et des Yvelines. Dans les départements de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, le Très Haut Débit sera mis à disposition aux lycées dans les prochaines années. Le département des Hauts de Seine déploie la fibre pour l'ensemble des bâtiments individuels et collectifs sur son territoire.

Cette politique volontariste d'aménagement numérique du territoire permettra d'accompagner le développement des usages numériques au sein des établissements scolaires. Aujourd'hui tout nous appelle à une nouvelle période dans l'utilisation des technologies laquelle ouvre de nouveaux possibles dans la pédagogie et la relation aux savoirs pour tous les jeunes.

L'action régionale a déjà permis de mettre à disposition des lycées un espace numérique de travail et se poursuit pour accompagner, en lien avec les services de l'Etat, la mise à disposition d'un ensemble cohérent de services, et de ressources à disposition des élèves, parents, enseignants, équipes de direction et agents des lycées. Au-delà, la Région souhaite contribuer aux changements majeurs de culture qui s'annoncent, les accompagner et les soutenir par sa politique d'équipement et de conception architecturale des lycées

1.2.Répondre aux besoins démographiques

L'INSEE et l'IAU ont réalisé un travail de projection démographique à l'horizon 2030 faisant état de la croissance et du vieillissement de la population francilienne¹, deux phénomènes jouant en sens inverse sur le nombre de lycéens. A partir de ce cadre, l'IAU a réalisé une projection spécifique des 15-18 ans avec une localisation territoriale fine².

Plusieurs scénarii ont été réalisés allant du scénario tendanciel bas, où le rythme de construction de logement se maintient au niveau actuel de 39 000 logements/an³, à un scénario volontariste correspondant aux objectifs fixés par l'Assemblée Régionale dans le cadre du SDRIF⁴ et par la loi du Grand Paris⁵ lesquels visent un rythme de construction de l'ordre de 70 000 logements par an.

1.2.1 Les projections à l'horizon 2022

Globalement la population francilienne croît mais vieillit.

La reprise des naissances dans la région depuis l'an 2000 va entraîner une augmentation de la population des 15-18 ans pendant la période du PPI 2012-2022 et certainement au-delà. Mais cette croissance des 15-18 ans ne signifie pas automatiquement une croissance du nombre des lycéens dans le même volume. En effet, les évolutions du système scolaire jouent tout autant que les évolutions démographiques. Ces dernières années par exemple le système scolaire s'est fortement fluidifié (moins de redoublements) ce qui signifie qu'à nombre constant de 15-18 ans, on compte moins de lycéens.

Les écarts sur les projections basses ou hautes peuvent être assez importants ; entre 12 000 et 20 000 lycéens supplémentaires attendus⁶. La croissance concernera essentiellement les territoires stratégiques du SDRIF où sont prévus de grands programmes immobiliers mais

1 Travaux réalisés en partenariat avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement. Ces travaux ont fait l'objet de deux notes rapides. "De 680 000 à 1,1 million de ménages franciliens en plus à l'horizon 2030" Insee-Ile-de-France à la Page – n°387 – mars 2012. "Horizon 2030 : vieillissement important de la population en grande couronne" Insee-Ile-de-France à la Page – n°388 – mars 2012.

2 Le travail de l'IAU se base sur une projection du parc de logements par commune à l'horizon 2022 ou 2030 et d'hypothèses d'occupation de ces logements par des jeunes de 15 et 18 ans. Globalement, plus un logement est grand plus il a de chance d'accueillir des familles, plus il est ancien moins il a de chance d'accueillir des familles. La croissance globale de ce nombre de jeunes se calant sur des cadrages régionaux et départementaux issus de la projection INSEE-IAU-DRIEA-DRIHL.

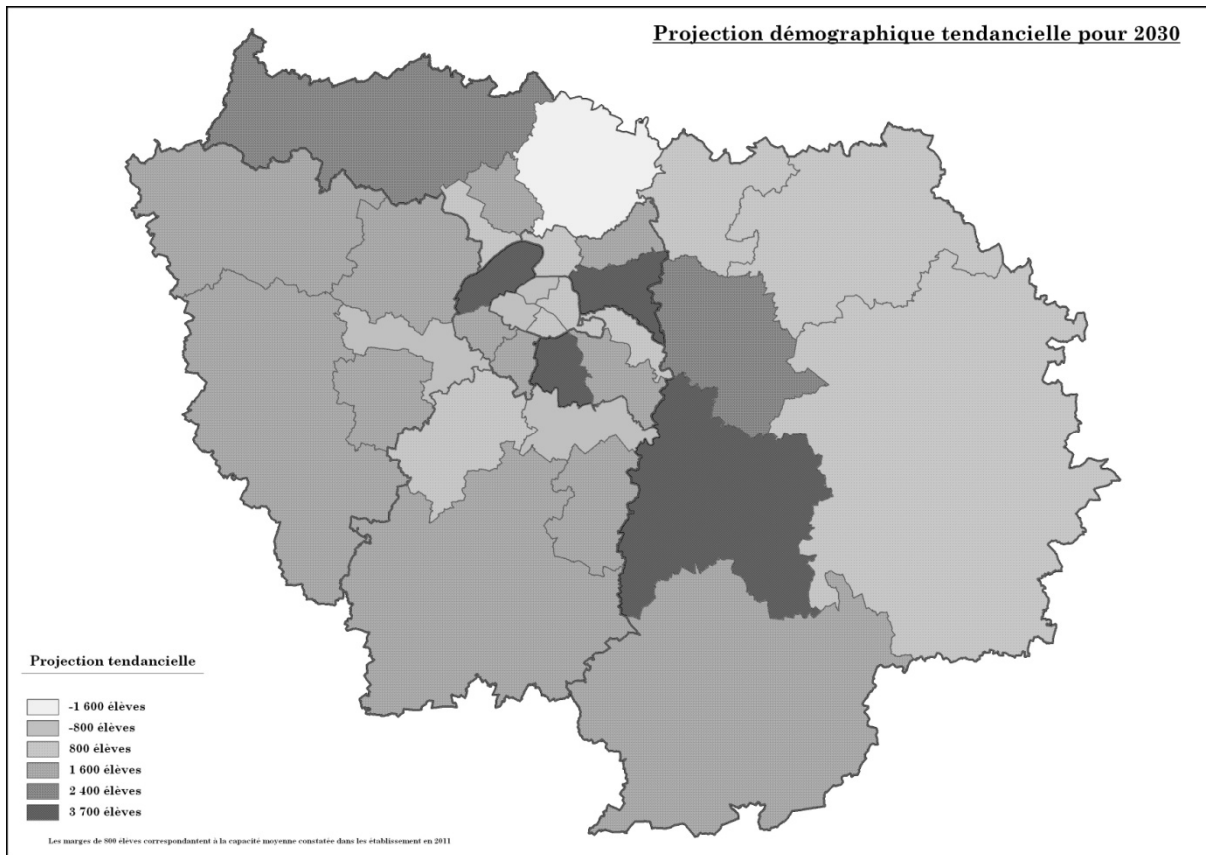
3 Niveau moyen annuel observé entre 1999 et 2007 d'après FILOCOM.

4 Projet de SDRIF septembre 2008 - CR 82-08 25

5 La loi relative au grand Paris 3 juin 2010

⁶ Point de référence 2006 –effectifs pré-bac en lycées publics

également des territoires concernés par une densification plus diffuse. Paris ne devrait pas voir ses effectifs de résidents de 15-18 ans augmenter.



1.2.2. Les choix opérationnels qui en découlent

Le croisement des projections démographiques avec les capacités résiduelles, les investissements en cours suite au précédent PPI et les déplacements des élèves permettent d'identifier les secteurs demandant la création de places nouvelles.

L'incertitude sur la croissance du nombre de lycéens supplémentaires doit être prise en compte. Aussi est-il prévu un réexamen du PPI à mi-programme, certains besoins en places nouvelles et en rénovation devant être confirmés, selon le rythme de mise en œuvre des programmes de construction de logements, les évolutions démographiques et celles du système scolaire. Cette révision à mi-programme, fondée sur un bilan annuel, permettra également d'intégrer les orientations découlant de la révision du schéma des formations.

1.3.Lutter contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales

Compte tenu de la géographie sociale très contrastée de l'Île de France et des mécanismes propres au système scolaire, accentués par les phénomènes de concurrence entre établissements amplifiés ces dernières années par l'assouplissement de la carte scolaire, les inégalités scolaires territoriales sont fortes en Île de France comme le décrivait la délibération CR 121-11 du 18 novembre 2011.

Ainsi, le taux d'élèves issus de familles qui appartiennent à la CSP dite défavorisée (catégorie D au sens du regroupement opéré par l'Éducation nationale sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE⁷) s'établit en moyenne pour l'ensemble des 469 EPLE franciliens à 33%. La moitié des EPLE se situe au-dessus de cette moyenne : 236 établissements dont 30 lycées généraux et technologiques, 93 lycées polyvalents et 113 lycées professionnels.

Au-delà de cette moyenne régionale, le taux de CSP dite défavorisée varie fortement selon les types d'établissements. Ainsi en lycée général et technologique, la moyenne s'établit à 21% et 70 établissements de cette catégorie se situent au-delà ; en lycée polyvalent à 35% et 84 établissements se situent au dessus ; en lycée professionnel à 45% et 60 établissements se situent au-dessus.

Compte tenu de ces inégalités, la Région a créé un Observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire, fait évoluer la dotation de solidarité destinée à mieux accompagner les établissements accueillant particulièrement des élèves issus de milieux modestes, plus éloignés de la culture scolaire et engage une réflexion sur ses politiques éducatives, en lien avec l'État.

Mais cette approche spécifique appliquée aux moyens de fonctionnement est également pleinement intégrée au PPI 2012-2022. Il importe en effet que les établissements accueillant une forte concentration d'élèves issus de milieux modestes s'appuient sur un cadre patrimonial favorisant la réussite et incarnent l'égalité scolaire. Plus encore, les opérations du PPI 2012-2022 doivent contribuer à favoriser la mixité sociale et scolaire, facteur clef de la réussite et de l'élévation des qualifications de toute une classe d'âge.

1.4.Assurer une offre de formation diversifiée et de qualité

Caractérisée par une forte densité d'établissements, l'offre scolaire francilienne ne permet pas pour autant à chaque lycéen-n-e d'accéder dans les meilleures conditions à la filière et au parcours de son choix.

Améliorer l'accessibilité et la diversité de l'offre de formation constitue ainsi un objectif majeur du PPI 2012-2022, en privilégiant quatre modes d'action.

1.4.1 Développer la polyvalence des établissements

La taille des établissements est un sujet qui a été abordé à plusieurs reprises dans les réunions de concertation, et qui fait débat.

⁷ Cette catégorie comprend les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

Si les petites structures peuvent être considérées comme rassurantes dans la mesure où elles permettraient un meilleur encadrement, elles ne contribuent pas à une véritable diversification de l'offre. Ces petites structures sont ainsi soit des lycées professionnels spécialisés dans quelques filières soit des lycées ne proposant que des séries générales et dans les deux cas sans offre post bac.

Or, dans le même temps, les conclusions des débats dans les territoires rejoignent l'avis des experts pour considérer que la pluralité de filières d'enseignement au sein d'un même lycée, ainsi qu'une poursuite d'études post bac sur place, y compris pour les formations professionnelles permettent à la fois d'agir sur la diversité des publics accueillis et donc sur la mixité sociale et scolaire dans l'établissement⁸ et d'offrir aux élèves la possibilité de changement de parcours de formation sans changer d'établissement⁹, deux facteurs qui réduisent les risques de décrochage et concourent à la réussite scolaire.

Cela pose la question de la taille des établissements qu'il convient de moduler selon les formations proposées. C'est pourquoi l'approche de la Région consiste à examiner chaque situation comme un cas particulier qu'il convient de considérer comme tel notamment au regard de la place qu'il occupe dans les dynamiques locales. Pour les places nouvelles la Région propose une évolution du référentiel des lycées neufs en visant pour les lycées polyvalents une taille autour de 1200 élèves et une politique de rénovations privilégiant les extensions.

1.4.2 Renforcer l'accessibilité des formations

Les lycées doivent être aisément accessibles sachant que tous ne peuvent relever d'une offre de proximité notamment les lycées professionnels.

Le PPI 2012-2022 doit favoriser le développement d'une offre de formation largement accessible à toutes et tous afin que chacun-e puisse choisir sa formation, son métier et donc sa vie future. C'est pourquoi l'accessibilité des formations guide le programme d'investissement. Ainsi, les lycées les plus accessibles en transports en commun ont été identifiés au regard du réseau actuel mais aussi du réseau futur dans le cadre du Grand Paris Express.

Outre les objectifs sociaux portés par les internats de proximité, ces derniers demeurent un moyen de diminuer les temps des transports. Cela concerne particulièrement les internats situés en grande couronne accueillant des lycéens des zones rurales, ou des internats situés au sein de lycées en zone plus dense avec des formations professionnelles spécialisées et/ou rares.

Par ailleurs, pour répondre à l'objectif de la loi du 11 février 2005 dite « handicap » qui impose qu'au 1^{er} janvier 2015 tous les Etablissements recevant du Public (ERP) devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne en situation de handicap puisse être accueillie, il est proposé d'engager les travaux pour faciliter le complet accès des élèves en situation de handicap en priorisant les lycées polyvalents desservis par le réseau capacitaire de transports en commun et pour l'enseignement professionnel, les EPLE assurant pour chaque filière une fonction de pôle.

⁸ La mixité sociale des lycées polyvalents ne doit pas se limiter à une simple cohabitation dans un même établissement de lycéen-ne-s de filières différentes. L'objectif est de travailler en lien avec les académies et les établissements des actions permettant une mixité réelle.

⁹ La possibilité de changement de parcours passe par des évolutions qui relèvent de l'éducation nationale comme le rétablissement des passerelles entre les 3 voies de formation. Le développement de lycées polyvalents offre le cadre autorisant ces évolutions.

En conséquence, a été défini un ensemble de lycées combinant polyvalence, taille et accessibilité en transports en commun pour lesquels il est proposé qu'ils constituent des sites prioritaires de l'intervention régionale pour la création de places nouvelles, le développement des internats, et le phasage de la mise en accessibilité « handicap ».

1.4.3. Réduire les déséquilibres territoriaux du post-bac et de l'offre de formation internationale

Héritée d'une histoire longue, l'offre de formation post-bac présente de grandes disparités. Elle doit par ailleurs être reconsidérée en lien avec l'offre universitaire dont elle est appelée à se rapprocher.

Le PPI 2012-2022 doit contribuer à engager une stabilisation de l'offre post-bac à Paris, au profit d'un développement en zone dense et dans les secteurs les plus denses et les mieux desservis de la grande couronne, en lien avec le système universitaire. Un plan concerté avec l'Etat, en lien avec les EPLE et les universités, est proposé en ce sens.

En ce qui concerne l'offre de formation internationale, un enjeu clef pour le développement francilien, il importe de soutenir le développement de l'offre à l'Est en complément des formations existantes dans l'Ouest de la Région.

1.4.4. Soutenir le développement de certaines filières professionnelles et technologiques

Objectifs majeurs des précédents PPI, la modernisation et le développement de l'offre de formation professionnelle et technologique demandent à être poursuivis.

Ainsi, parmi les 26 filières de formation présentes dans les lycées publics franciliens, l'évolution de certaines doit être intégrée au PPI 2012-2022 et, le cas échéant, dans la procédure d'ajustement annuelle dite mesures de rentrée menée conjointement avec les autorités académiques. Il s'agit là encore de privilégier une bonne accessibilité territoriale et d'identifier des sites d'extension potentiels adéquats, dans l'attente par ailleurs de la révision du schéma des formations.

L'évolution de certaines filières (Tertiaire administratif, Commerce, optique, sécurité,...) ne nécessite pas d'opération entrant dans le champ du PPI. L'évolution de l'offre dans ces filières pourra s'inscrire dans le cadre des mesures de rentrée.

D'autres filières (Automobile et engins, Chimie y compris industrie agroalimentaire et eau, Coiffure-esthétique, Energie, Hôtellerie-restauration tourisme, Sanitaire et social, Transport logistique, productique) combinent des enjeux de réussite et des enjeux patrimoniaux:

L'évolution de l'offre dans ces secteurs (augmentation, consolidation ou meilleure structuration), dont certaines constituent un facteur important des capacités productives de l'Ile de France auxquelles la Région est particulièrement attachée, a été posée à l'occasion de l'élaboration du PPI 2012-2022 et devra être poursuivie dans le cadre de la révision du schéma des formations.

1.4.5 La spécificité parisienne

Les enjeux d'amélioration des conditions d'études entre lycéen(ne)s se posent de manière singulière à Paris compte tenu des contraintes urbaines, de la nature du patrimoine notamment historique unique pour lequel les efforts de la Région doivent s'accompagner

d'un soutien de l'Etat, des effets de concurrence particulièrement aigus du fait, notamment, de la densité des formations proposées. A ces spécificités, s'ajoutent un nombre important de cités scolaires ainsi que l'existence de douze lycées municipaux gérés et financés par la Ville de Paris qui ont vocation à être à terme transformés en EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement) et relever de la responsabilité régionale.

Dans ce cadre, la Région, en liaison avec le Rectorat et la Ville de Paris, a examiné la carte des formations professionnelles et technologiques pour proposer des évolutions avec l'objectif de maintenir les capacités quantitatives actuelles tout en favorisant de meilleures conditions d'études.

Ces évolutions conduisent à étudier des changements de site pour certaines formations à concerter avec les communautés scolaires concernées.

Toutes les propositions concernant les cités mixtes et les lycées municipaux relèveront d'un protocole entre la Région et la ville de Paris appuyés sur les engagements respectifs des deux collectivités.

1. 4. 6 Contribuer à la transition écologique et sociale de l'Ile-de-France

La Région Ile-de-France s'est lancée dans une dynamique globale d'exemplarité au travers de l'Agenda 21. Elle a réaffirmé cette volonté au travers de son Plan Climat.

85% des émissions du Conseil régional sont dues aux 469 lycées, principalement du fait des consommations énergétiques des bâtiments. Chaque année, les 6 millions de mètres carrés qui accueillent près de 400 000 élèves consomment 865 GWh, pour une facture de 66 millions d'euros.

Le PPI 2012-2022 doit permettre de renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées franciliens par la poursuite d'une amélioration qualitative globale de ce patrimoine bâti, notamment au travers des rénovations globales, qui incluent les impératifs énergétiques relatifs à cette ambition, mais aussi grâce aux rénovations thermiques qui vont permettre d'améliorer significativement les consommations énergétiques des bâtiments et établissements concernés.

En parallèle, l'exploitation des installations énergétiques des EPLE sera optimisée avec la reprise directe des contrats de fourniture de gaz, puis des marchés d'exploitation et de maintenance des installations qui permettront, à terme, des gains significatifs de consommation d'énergie.

En accompagnement des actions menées tant en investissement qu'en fonctionnement une démarche participative des communautés scolaires se développe dans le cadre des projets des lycées éco-responsables afin de favoriser des usages cohérents avec les objectifs recherchés. La compréhension et l'attitude quotidienne vis-à-vis des usages de l'énergie restent en effet un vecteur majeur de l'optimisation.

Cette démarche globale entamée autour des lycées de la Région Ile-de-France s'articule avec la volonté de développer des formations générales technologiques et professionnelles liées aux enjeux de développement durable par exemple en proposant le développement de la filière énergie qui conjugue forte demande sociale, économique et sociétale, ou encore en soutenant le développement d'un enseignement agricole public en Ile-de-France.

1.5. Un nouveau rapport avec l'Etat

Selon l'article L214-5 du Code de l'Education, le PPI est de la seule compétence régionale. Compte tenu des objectifs qualitatifs de mixité sociale et de réussite scolaire, confirmés par la concertation de tous les acteurs menée à l'occasion de l'élaboration du PPI, sa mise en œuvre appelle pourtant une articulation renforcée avec les services de l'Etat et une cohérence renouvelée de certaines politiques publiques.

1.5.1. Le développement des internats de proximité

En complément des internats localisés dans des établissements offrant des filières rares, le développement d'internats de proximité, offrant à des jeunes des conditions de vie et d'études plus favorables à leur réussite, devra s'appuyer sur des critères d'affectation permettant de répondre aux besoins d'un bassin dans le cadre d'une charte avec les chefs d'établissements.

1.5.2. La reconfiguration de l'offre de certains secteurs affectés par de fortes concurrences inter-établissements

Jusqu'à 18 ans le taux de scolarisation d'un département reflète bien les chances de scolarisation des jeunes originaires du département. Au-delà, à mesure que l'âge s'élève, il reflète de plus en plus l'implantation des établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi, à 17 ans, quand les jeunes Franciliens fréquentent le lycée, les inégalités géographiques de scolarisation sont faibles mais sensibles : ce sont les jeunes de Seine-Saint-Denis dont le taux de scolarisation est le plus faible (92,8 %). Les départements de grande couronne d'Ile-de-France à l'exception des Yvelines : le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne ou l'Essonne ont eux aussi des taux de scolarisation inférieurs au taux régional (94,4 %).

Par ailleurs, l'assouplissement de la carte scolaire au lieu de mettre en place un système de complémentarité entre établissements, où le choix du lycée s'effectue en fonction de l'offre pédagogique, permet en fait le renforcement de la hiérarchie entre lycées. Cette hiérarchisation des établissements traduit dans leur recrutement la hiérarchie sociale et scolaire. Cette hiérarchisation amène la désaffectation de certains lycées et à l'inverse de très fortes pressions sur d'autres établissements.

Aussi, pour lutter contre ces inégalités d'attractivité entre établissements et favoriser le rattrapage en matière de scolarisation, il est proposé dans certains secteurs des opérations de rénovation parfois accompagnées d'extension permettant de renforcer et diversifier l'offre de formation de certains lycées pour favoriser un cadre éducatif solidaire réduisant la concurrence entre établissements sur l'ensemble d'un secteur (secteur de Fontainebleau, secteur de Bezons, secteur de St Quentin en Yvelines, secteur de Marne la Vallée).

Enfin, certains enjeux d'inégalités sociales et de mixité tiennent à des flux inter-académiques non régulés. Il semble important de pouvoir étudier ces flux et leurs incidences, dont la comparaison entre commune de résidence et communes d'inscription des lycéens franciliens donne un aperçu (cf. annexe 2 du rapport).

1.5.3. Un suivi de la mise en œuvre du PPI en matière de réussite et de mixité

Pour favoriser la réussite de toutes et de tous, il est proposé d'ouvrir le débat sur la sectorisation et la définition des critères d'affectation afin de proposer à l'Etat des objectifs chiffrés relatifs à la mixité sociale et scolaire ainsi qu'à l'égal accès des filles et des garçons à l'ensemble des filières.

1.5.4 L'enseignement adapté

Aujourd'hui, la Région d'Ile-de-France compte 14 EREA et 4 ERPD.

Les Ecoles Régionales de Premier Degré (ERPD) ont été créées par la loi du 10 avril 1954 et étaient initialement destinées à l'accueil des enfants de bateliers et forains en sections maternelles et primaires.

La diminution progressive de ce public spécifique a permis l'accueil d'enfants dont l'environnement social et familial est difficilement compatible avec une scolarisation stable. L'ERPD accueille des enfants dont les parents exercent une profession non sédentaire (bateliers, forains, intermittents du spectacle), ont des horaires irréguliers en raison de leurs obligations professionnelles, se trouvent momentanément en difficulté, sont dispersés pour diverses raisons ou exercent à l'étranger.

Les ERPD sont entrées dans le champ des compétences régionales par les lois de décentralisation de 1985 et sont soumises au régime des EPLE. On en compte 4 en région Ile-de-France.

Par ailleurs, 4 EREA accueillent des enfants de troubles cognitifs et de handicap moteur dont 3 sont des EREA médicalisés pour lesquels des investissements régionaux importants ont été engagés dans les plans prévisionnels précédents.

Les autres EREA, à des degrés différents ont dirigé leur action sur l'accompagnement à une formation diplômante d'élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

La Région est soucieuse de soutenir ces établissements au travers d'investissements qui doivent néanmoins être coordonnés avec une politique nationale relative à l'enseignement adapté. Cet enseignement n'a en effet fait l'objet d'aucune évolution notable dans la réglementation nationale depuis plusieurs années. Les EREA ne sont aujourd'hui pas concernés par la réforme du lycée ni par les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire mis en place par le ministère.

C'est pourquoi la Région souhaite engager un travail d'études et d'analyses avec l'Etat sur l'accueil des élèves dans les EREA et les ERPD afin de disposer d'une vision commune sur leur devenir.

2. Un programme d'investissement 2012-2022 ambitieux et réaliste

2.1. Les places nouvelles

Comme le précisait, l'article 1 du rapport d'étape CR 50-12 du 28 juin 2012, il est proposé dans ce nouveau PPI de privilégier d'une part l'extension des sites existants et l'optimisation foncière pour la création de places nouvelles que ce soit en lycées ou en internats plutôt que les constructions neuves et d'autre part de renforcer la polyvalence, la mixité et l'accessibilité en transports en commun.

2.1.1. Les places nouvelles en lycées

Le besoin en places nouvelles est estimé, pour la période 2012-2022, à 12 400 dont 5 700 confirmées (4 500 au titre de la démographie et 1 200 au titre de la filière) avant réexamen à mi-parcours du plan.

Pour les secteurs de forte croissance confirmée, il est proposé ¹⁰

- **Nord des Hauts-de-Seine** : secteur régional le plus en tension démographique avec un besoin de places nouvelles estimé entre 1 200 et plus de 3 800 sur la durée du programme, il est décidé prioritairement l'augmentation de la capacité de 800 à 1 500 places du nouveau lycée Lucie Aubrac de Courbevoie voté en 2011 et l'extension de 400 places du lycée Albert Camus à Bois-Colombes dans le cadre de sa rénovation. Par ailleurs, si le besoin est confirmé, il est envisagé l'hypothèse de construction d'un lycée neuf sur le secteur de Seine-Arche La Défense, par exemple à Nanterre dans le secteur des Groues.
- **Sud des Hauts de Seine** : le besoin de places nouvelles est estimé de l'ordre de 500 places sur la durée du programme, tout particulièrement dans les communes à proximité de Paris. Compte tenu de l'absence de disponibilités foncières des sites existants, il est proposé de solliciter les communes conformément à la procédure foncière adoptée par le CR 50-12, notamment à proximité de Paris pour identifier un site susceptible de constituer l'extension d'un lycée existant et de contribuer à réduire les concurrences inter-établissements très fortes dans ce secteur. Pour les places nouvelles non-confirmées à ce stade, une réserve foncière existe déjà.
- **Ouest du Val de Marne** : le besoin de places nouvelles est estimé sur la durée du programme entre 1 000 et 2 000 places. Prioritairement, compte tenu de la création d'un lycée neuf à Vincennes prévue au PPI de 2006 et confirmée sous réserve de validation de disponibilité du foncier, il est proposé d'étendre les capacités des lycées du secteur de quelques centaines de places à l'occasion de rénovations tout en étudiant la mise en œuvre de la 2^e tranche du lycée P. Roland à Chevilly la Rue ou encore le maintien de la disponibilité du lycée Jean Jacques Rousseau à Vitry qui sera désaffecté à la rentrée 2013 et de solliciter la réservation d'une emprise

¹⁰ Les estimations de besoins de places et les chiffres des projections donnés doivent être pris comme indiquant une tendance (à la hausse, à la baisse, à la stabilité) et comme indiquant un ordre de grandeur (quelques centaines de places, plus d'un millier) et aucunement comme une prévision précise. L'avenir, par exemple en termes de réformes scolaires ou de réussite au bac, étant difficile à estimer à un tel horizon.

Ces chiffres ne se basent pas sur une occupation à 100% des locaux, mais sur une base de 5% de places vacantes à minima dans chaque secteur à terme, pour offrir les marges de manœuvre suffisantes aux établissements.

Par ailleurs, les chiffres donnés ici le sont par rapport à l'année 2006. Ce point de référence a été choisi, d'une part car il s'agit de l'année d'adoption du dernier PPI, d'autre part car il s'agit de l'année du dernier pic d'effectifs en lycées. De plus, certaines données démographiques au moment des projections n'étaient disponibles que sur cette année de référence. Depuis 2006, les effectifs ont baissé en Ile-de-France. Si l'on prend l'année 2011 comme référence, la croissance relative à l'horizon 2022 est donc plus forte. Par ailleurs, l'estimation du besoin de places nouvelles, prend bien en compte les places livrées depuis 2006 ou en cours de livraison.

foncière dans le cadre de l'OIN Seine Amont pour les places nouvelles non-confirmées à ce stade. C'est dans ce contexte que peuvent être mis à l'étude les besoins identifiés par le département de formations autour des métiers de l'eau

- **Sud Val d'Oise** : le besoin de places nouvelles est estimé sur la durée du programme entre 500 et 600 places il ne permet pas de confirmer le besoin d'un lycée neuf envisagé lors du PPI 2006 mais compte tenu de la croissance démographique diffuse liée au projet intercommunal du Parisis, il est proposé l'extension des capacités du secteur pour répondre à ce besoin démographique ainsi qu'une réflexion sur l'offre de post bac sur le secteur.
- **Sud Seine-et-Marne** : le besoin de places nouvelles est estimé sur la durée du plan entre 100 et 600, sachant que ce secteur présente une sous-scolarisation tant au niveau du secondaire qu'en termes de poursuite d'études supérieures qu'il importe de réduire. Il est proposé de réaliser la seconde tranche du lycée Henri Becquerel à Nangis et de développer les capacités existantes dans le cadre de la rénovation des lycées du secteur de Fontainebleau et possiblement de l'extension du lycée François Couperin sous réserve d'un accord avec le département quant aux conditions de mutualisation.

Pour les secteurs de moindre croissance identifiés mais non confirmés à ce stade¹¹,

- **Saint Quentin** : le besoin potentiel de places nouvelles est estimé à 300 mais reste à confirmer, sachant que certains établissements du secteur doivent de toute façon faire l'objet de rénovations patrimoniales.
- **Saclay** : le besoin potentiel de places nouvelles est estimé à 1 200 mais reste à confirmer, sachant qu'une attention particulière doit être portée aux évolutions du secteur Massy-Palaiseau.

D'autres secteurs seront probablement à reconsidérer à mi-programme, il s'agit des secteurs dont le taux de places vacantes est tout juste supérieur ou égal à 5% (Melun et Sénart, etc.).

Par ailleurs, certains besoins spécifiques d'extension, voire de création, de nature pédagogique seront à prendre en compte si des développements de filières, à étudier, sont confirmés.

- Lycée Camille Claudel à Mantes la Ville pour la filière Sanitaire et social et Hôtellerie/restauration/tourisme.
- Sur le secteur Sud Seine et Marne pour le développement de la filière énergie ;
- Lycée agricole à Magny-en-Vexin avec notamment l'accueil de la filière industrie agroalimentaire
- Dans le département des Yvelines accueil possible du nouveau pôle transports-logistique
- Lycée Nicolas Cugnot à Neuilly sur Marne pour le développement de la filière générale et l'implantation d'une nouvelle filière pour une plus grande mixité fille-garçon, avec une extension au regard des besoins démographiques à confirmer.
- Etablissement hôtelier à Gonesse dans la seconde phase du PPI à confirmer

Ces propositions liées à des enjeux d'aménagement et de plateaux techniques restent à étudier, sachant que les évolutions de filières et les ouvertures de formations relèvent en toute hypothèse d'une compétence partagée avec l'Etat et examinées annuellement dans le cadre des mesures de rentrée.

C'est dans ce cadre qu'il conviendra d'examiner les propositions d'évolutions pédagogiques transmises par les Conseils généraux à l'occasion de la saisine PPI.

¹¹ Ces estimations de besoin en places supplémentaires sont calculées dans le cadre d'une hypothèse de forte reprise de la construction de logements.

2.1.2. Les internats

3 000 nouvelles places sont prévues sur la période du PPI 2012-2022, qu'il s'agisse de poursuivre le développement de places à l'appui de filières professionnelles rares de recrutement régional ou de places de proximité à des fins de réussite scolaire et de mixité sociale.

Comme pour les places nouvelles en lycées, il est proposé de prioriser la localisation de ces internats sur des sites existants offrant une constructibilité résiduelle et une situation d'accès aux réseaux de transports collectifs existants et à venir dans le cadre du plan de mobilisation pour les transports et du Grand Paris express.

Par ailleurs, des créations de places nouvelles en internats pourront également accompagner le développement de certaines filières particulièrement insérantes.

Il convient de souligner que l'internat localisé dans un lycée existant devra répondre aux besoins d'un secteur et non du lycée strictement. Cela implique de définir à l'attention des proviseurs des établissements supports de ces internats une série de critères d'affectation des lycéen-ne-s dans les internats à travers une charte des internats adoptée en commission permanente après un travail avec les académies et les établissements,

La Région Ile de France souhaite engager la réalisation de ce programme ambitieux de développement de places en lien avec le programme engagé par l'Etat dans le cadre du PIA (Programme d'investissements d'avenir).

Une convention fixant les modalités de financement, le nombre de places concernées et les objectifs pédagogiques du programme devra être signée entre la Région Ile de France, l'ANRU et la DGESCO d'ici la fin de l'année.

L'objectif de la Région Ile de France est

- de mettre en œuvre le dispositif et la charte des internats de proximité pour 9 internats, totalisant 1150 places, prévus au PPI 2006, sur la base d'un financement Etat de 23M€ correspondant à 30% du montant TDC des opérations ;

- d'accélérer la réalisation de 8/9 internats, totalisant 800 à 900 places, prévus au PPI 2012-2022 sur la base d'un financement Etat de 17M€ correspondant à 30% du montant TDC des opérations.

Ainsi, le cofinancement Etat à hauteur de 40M€ contribuerait à la réalisation d'un total de 2000 places d'internats dans une vingtaine d'établissements.

2.2. Les opérations de rénovation

Sur la base d'une expertise de l'état patrimonial des lycées et d'une priorisation visant à développer des lycées polyvalents et accessibles en transports en commun, il est proposé les rénovations globales présentées en annexe 3 à la délibération.

S'y ajoute la proposition d'engager des rénovations simples, pour répondre aux attentes de communautés scolaires en matière de cadre de vie et de conditions d'études.

Une attention particulière a été portée aux établissements des villes et quartiers populaires

Si les rénovations globales permettent une mise à plat d'un établissement dans son ensemble, non seulement de son cadre bâti mais aussi de sa structure pédagogique, de son organisation, voire de sa localisation, ces opérations sont longues et coûteuses. C'est pourquoi, à côté des rénovations globales, d'autres types d'opérations, plus légères sont proposés.

Les rénovations simples permettent une amélioration sensible du cadre de vie. Ces opérations portent sur tout ou partie d'un établissement, dont la volumétrie est adaptée, dont la structure bâtie est saine, dont la structure pédagogique est pérenne et dont l'organisation est globalement satisfaisante. Il s'agit donc d'interventions essentiellement sur le second œuvre, pouvant accompagner une restructuration légère ou partielle, sans extension ni transformation majeure. Elles s'accompagnent d'une amélioration de la qualité des espaces intérieurs, visant à modifier l'impression de confort du lycée.

Enfin, pour certains secteurs, les rénovations globales ou simples sont proposées à l'appui d'une reconfiguration globale de l'offre de formation pour redynamiser ou améliorer les parcours et la réussite des élèves et peuvent se traduire par des déplacements ou des regroupements d'établissements. Il s'agit, par exemple, des secteurs de Marne la Vallée, Fontainebleau, Poissy.

- Marne la Vallée : à l'occasion de la reconstruction du lycée Emilie Brönte de Lognes (votée en 2011) et compte tenu de la situation patrimoniale du lycée de l'Arche Guédon (amiantage) reconfiguration globale de l'offre sur le secteur
- Fontainebleau : rénovation du lycée Uruguay France à Avon, regroupement des lycées de Champagne sur Seine, éventuelle rénovation/extension du lycée François Couperin à Fontainebleau.
- Poissy : rééquilibrage des flux notamment entre les trois lycées de la ville Adrienne Bolland, Charles de Gaulle et Le Corbusier.

En ce qui concerne Paris, des opérations de rénovation globale, de rénovation simple et d'opération ciblée viennent appuyer une stratégie en trois axes :

Donner la priorité aux conditions de vie et d'étude des établissements des maréchaux :

Après la rénovation de l'ENC Bessières et de la rénovation engagée sur le lycée Paul Valéry, le PPI 2012 2022 doit permettre d'accompagner le développement des lycées Bergson/Jacquard, Rabelais, Balzac et Villon. L'ensemble Bergson/Jacquard doit devenir le pôle structurant du Nord Est parisien en liaison avec le lycée Diderot ; le pôle sanitaire et social que représente Rabelais doit voir se développer l'offre de formation générale en réponse aux besoins du 18ème parisien ; le développement du lycée Balzac doit être complété d'une offre en internat lequel permettra également de répondre aux besoins du post bac technologique du secteur ; enfin l'évolution du lycée François Villon encore à définir constitue un enjeu majeur de l'offre scolaire du sud parisien.

Renforcer l'offre de formations technologiques et professionnelles dans un cadre facilitant la polyvalence, les passerelles et les poursuites d'études, tout en intégrant pleinement les lycées municipaux:

Le maintien voire le renforcement pour certaines filières de l'offre de formation dans les voies technologiques et professionnelles à Paris intramuros constitue un enjeu régional majeur.

Il nécessite d'améliorer significativement les conditions de vie et d'études de certains lycées de mieux répondre aux besoins de plateaux techniques, dans un contexte marqué par de fortes contraintes foncières

A cela , s'ajoute la prise en compte dans la réflexion régionale sur le plan d'investissement de l'existence de douze lycées professionnels municipaux gérés et financés par la Ville de Paris mais appelés à devenir des EPLE Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) de plein exercice dans le cadre d'un protocole à venir .

Des évolutions sont nécessaires notamment pour des lycées imbriqués dans des patrimoines scolaires par ailleurs très contraints, qui peuvent nécessiter d'étudier des changements de site.

Il ressort des réunions territoriales, des échanges au sein du CIAEN, la nécessité pour la Région d'organiser une concertation spécifique en lien avec le Rectorat et la Ville visant à examiner avec les communautés scolaires des établissements concernés les différentes options patrimoniales qui se présentent permettant une répartition cohérente de l'offre dans le respect des premiers éléments forts ressortis des échanges

- conserver l'identité et l'unité des établissements concernés
- prendre en compte le contexte spécifique parisien
- organiser l'offre en respectant les équilibres géographiques parisiens

Durant le premier semestre 2013, la concertation permettra d'identifier les opérations à engager dans la première phase du PPI, sur la base d'un accord Région/Ville/Rectorat et d'une délibération favorable des CA des lycées concernés., sachant qu'à ce stade la Région propose le renforcement des structures pédagogiques et de l'immobilier du lycée Camille Jenatzy, seul lycée de l'automobile parisien, pour en faire le pôle parisien des transports et de la logistique ; des structures pédagogiques des lycées Pierre Lescot, René Cassin, Maria Deraismes, Charles de Gaulle et Gaston Bachelard ,de conforter le travail commun en cours entre les lycées Vauquelin et Pierre Gilles de Gennes à Paris 13^{ème} pour renforcer les formations de la chimie, industrie agro-alimentaire et métiers de l'eau et de créer un pôle sanitaire et social dans le sud parisien dont la localisation reste à déterminer.

Développer l'offre d'internat pour les élèves en pré bac et en post bac technologique

On compte actuellement environ 1 300 places en internats à Paris, aussi est-il proposé de développer de manière assez significative le nombre de places sur le territoire parisien selon deux modes d'actions :

- création d'internats sur des sites existants disposant de réserve foncière (Honoré de Balzac à Paris 17^{ème} et Pierre Gilles de Gennes à Paris 13^{ème}) ;
- création d'internats sur des sites à rechercher dédiés à cet usage

Ces listes sont annexées à la délibération et les opérations sont détaillées pour chaque secteur dans les fiches de synthèse en annexe au rapport.

2.3.Les rénovations thermiques

Il s'agit ici de répondre à un enjeu fort d'efficacité énergétique- réduire d'au moins 40% les consommations énergétiques des lycées d'ici 2020 dans la perspective du facteur 4 - en ajoutant aux constructions neuves « zéro énergie », aux extensions et rénovations globales ou ciblées "basse consommation" un programme de rénovations thermiques ciblées.

S'agissant de ce type d'intervention le principe consiste à prioriser à partir de l'analyse des consommations, de diagnostics thermiques complémentaires et au regard de l'enveloppe bâtie et des systèmes techniques les lycées les plus énergétivores et pour lesquels une opération de l'enveloppe extérieure est possible (isolation des façades opaques -non vitrées- et rénovation des huisseries)

Ce type d'opération peut ne concerner qu'un ou plusieurs bâtiments d'un établissement en fonction des possibilités offertes par le bâti.

Une première analyse technique a permis d'identifier 34 opérations présentées en annexe 5 à la délibération. Elle sera complétée, au vu des diagnostics et des études en cours dans le respect des engagements de l'action 1 du plan climat régional.

Par ailleurs un Plan de rénovation chaufferie, permettra d'engager une remise à niveau progressive des outils de production datant en moyenne du début des années 90, soit environ 500 grosses chaufferies.

Au final, la mise en œuvre depuis 2006 de l'engagement régional en faveur de l'éco-construction, a permis d'intégrer la dimension énergétique sur 53 EPLE. Les différentes opérations prévues dans ce PPI 2012-2022, parmi lesquelles 34 rénovations thermiques, 24 rénovations globales et 17 opérations ciblées comportent une dimension énergétique. Ainsi, la Région aura amélioré le bilan énergétique global de 128 établissements, soit 27% des établissements.

Suite aux diagnostics actuellement en cours, lesquels permettront d'identifier les opérations complémentaires à la liste des 34 premières rénovations thermiques, la Région confirme l'objectif fixé dans le Plan climat concernant le patrimoine bâti des lycées.

2.4. Les opérations ciblées

La concertation a permis de faire émerger un certain nombre de propositions et de suggestions. Certaines préoccupations ont été exprimées de manière différenciée selon les territoires, d'autres, au contraire, sont apparues dans la quasi –totalité des débats, c'est le cas des lieux de vie.

En effet, l'absence ou l'inadaptation de lieux de vie a été très largement soulignée dans les différents débats territoriaux. Aussi, les communautés éducatives ont demandé à ce que toutes les futures opérations de construction ou de rénovation prennent en compte cette exigence.

Ainsi, il est proposé de poursuivre un effort particulier en faveur des lieux de vie des EPLE notamment avec la mise en œuvre du budget participatif.

Les opérations ciblées permettent de répondre à des besoins ponctuels ou très localisés dans l'établissement. Une telle opération s'accompagne le cas échéant de travaux plus importants (ex : réfection du système de sécurité incendie) et/ou de la mise en œuvre, à l'échelle d'un bâtiment dans sa globalité, de la mise en accessibilité « handicap » ou de l'isolation thermique pour répondre à l'évolution réglementaire.

Les opérations ciblées comprennent donc :

Les demi-pensions

Depuis les dernières lois de décentralisation (2003-2004), les Régions ont la responsabilité pleine et entière des services de restauration. C'est pourquoi, la Région Ile de France doit, dans un objectif de sécurité sanitaire remettre à niveau certaines des demi-pensions soit parce qu'elles ne répondent pas correctement à la réglementation en vigueur soit parce que

l'état du patrimoine est très dégradé ou qu'elles souffrent d'une mauvaise conception. Elle doit également accroître l'offre de restauration sur les bassins de vie où celle-ci s'avère insuffisante ou sous tension.

Les pôles sciences

Il s'agit d'intervenir à la fois dans des lycées où souvent peu d'interventions ont été réalisées car le reste de l'établissement était en bon état soit de répondre à l'évolution de la pédagogie des formations enseignées dans ce type de locaux, y compris le développement des TICE.

Les ateliers

Les interventions sur les ateliers se justifient au regard de deux évolutions majeures récentes. Tout d'abord la baisse significative des élèves dans certaines formations (type productive) pour lesquelles des grands espaces d'ateliers sont nécessaires mais aussi l'évolution des pratiques industrielles et pédagogiques. En effet, le travail de fabrication se réduit au profit du travail de conception entraînant de facto un besoin plus réduit en espaces d'ateliers car les équipements sont moins nombreux mais plus performants.

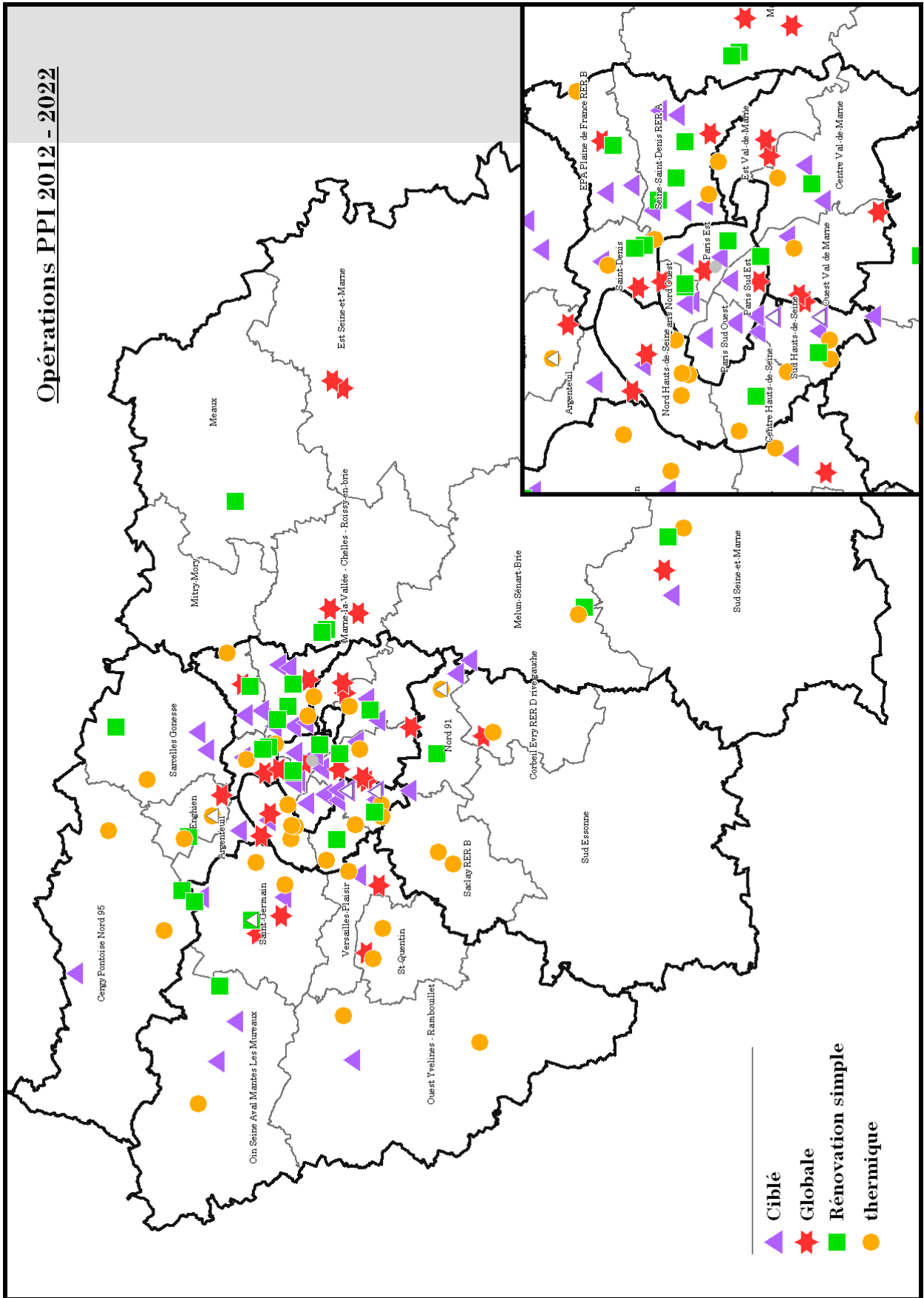
Les lieux de vie/ vie scolaire

Les interventions pour créer ou aménager les lieux de vie constituent un élément important d'amélioration des conditions de vie des lycéens pour favoriser leur réussite.

La liste des opérations ciblées a été élaborée au regard de l'état du patrimoine et/ou des carences observées. Néanmoins, pour ce type d'opérations, le besoin à 3, 5 voire à 10 ans est plus difficile à apprécier.

Aussi, une liste de 40 opérations ciblées vous est proposée en annexe à la délibération cependant pour s'adapter au mieux aux besoins des lycées, il est proposé que la commission permanente, lors du vote du rapport annuel de mise en œuvre, puisse réexaminer cette liste au vu des contraintes patrimoniales.

Opérations PPI 2012 - 2022



2.5. Les équipements sportifs

La Région Ile de France priorise son intervention sur les équipements sportifs au travers de son dispositif d'aide financière aux communes et intercommunalités pour la construction ou la rénovation d'équipements sportifs.

Néanmoins, durant la concertation, de nombreux intervenants ont dénoncé l'insuffisance d'équipements sportifs à disposition des lycées. Par ailleurs, les équipements existants ont souvent été jugés beaucoup trop éloignés des lycées (les temps de transport réduisant ainsi le temps d'enseignement) et/ou inadaptés à la pratique de toutes les disciplines sportives prévues dans les programmes.

Ainsi, pour répondre à ces légitimes préoccupations et permettre aux lycéen-ne-s de pouvoir accéder à cet enseignement dans les meilleures conditions, il est proposé dans le cadre de nouveau PPI d'engager un programme volontariste en faveur des équipements sportifs selon deux modes d'action :

- des opérations ciblées sur des équipements sportifs existants dans l'enceinte des établissements lesquelles peuvent par ailleurs s'appuyer sur un cofinancement local (liste en annexe 6 à la délibération) ;
- des interventions à hauteur de 80 M€ concernant en priorité une liste d'établissements en situation de carence (liste en annexe 8 à la délibération), et dont la nature reste à préciser au cas par cas, soit pour déboucher sur des opérations structurantes ou des opérations palliatives (si le foncier ou le patrimoine ne le permettent pas) lesquelles appelleront un travail avec les collectivités concernées pour des solutions plus pérennes, en s'appuyant sur notre dispositif de co-financement.

2.6. L'accessibilité « handicap »

A ce jour, 300 des 469 lycées concernés par les obligations de mise en accessibilité ont fait l'objet d'un audit ; au premier trimestre 2013, environ 460 EPLE auront été diagnostiqués. A l'issue de la 4^{ème} campagne d'audit actuellement en cours, une part marginale d'établissements n'aura pas fait l'objet d'un diagnostic "accessibilité". Ce différentiel s'explique par des impossibilités techniques à réaliser les diagnostics sur des lycées en cours de chantier. Une 5^{ème} campagne d'audits est donc à prévoir, elle permettra, en outre, de prendre en compte les lycées qui seront transférés à la Région à la rentrée 2013.

C'est au regard des enseignements fournis par les audits réalisés et d'une estimation des coûts nécessaires à la mise en accessibilité des 300 lycées audités, qu'un premier travail de priorisation est aujourd'hui possible.

Les projets d'aménagements en cours dont les permis de construire ont été déposés depuis 2007 et la publication des décrets d'application de la loi du 11 février 2005 prennent d'ores et déjà en compte les principes de mise en accessibilité des établissements. Cela concerne une vingtaine de lycées livrés ou en cours de chantier ainsi que 26 autres établissements dont la rénovation est voté et en cours d'études.

Les interventions diverses proposées dans le cadre de ce rapport (rénovation globales, simples, thermiques, opérations ciblées...) permettront de prendre en compte et d'adapter les établissements sur la base des diagnostics réalisés. Les rénovations globales et simples prendront en compte l'ensemble des préconisations d'aménagement émises par les diagnostics, les rénovations thermiques, et, dans une certaine mesure les opérations ciblées,

devront être complétées au cas par cas par des opérations de maintenance ce qui permettra également de viser une mise en accessibilité complète des lycées concernés.

Pour les autres établissements, il est proposé de prioriser la mise en accessibilité selon 4 axes:

- La prise en compte de la réglementation incendie et la création des Espace d'Attente Sécurisés dans les Etablissements Recevant du Public, et en premier lieu, ceux de 1^{ère} catégorie.
- L'intervention sur les lycées polyvalents et accessibles en transports en commun afin d'élargir au plus vite l'accessibilité à l'offre de formation la plus complète et diverse par bassin de formation.
- La mise en accessibilité des établissements dont la conformité peut être facilement atteinte par la mise en œuvre d'opérations de maintenance de faible montant et donc en procédures simplifiées.
- Un plan d'interventions systématiques sans attendre le lancement d'opérations d'aménagement lourdes pour garantir l'accessibilité en matière de handicaps sensoriels, lesquelles ne nécessitant ni reprises de structures, ni permis de construire et peuvent être réalisées par des marchés à commande.

Au final, outre les 20 lycées dont la mise en conformité est en cours ou achevée et les 26 lycées pour lesquels une opération lourde est votée, qui englobe une mise en conformité, le PPI 2012-2022 prévoit 24 rénovations globales et 24 rénovations simples, soit 48 opérations intégrant une mise en conformité. Il est proposé de réaliser dans le cadre d'interventions spécifiquement dédiées au handicap 122 mises en conformité, dont 73 par le biais de procédures simplifiées et 49 en opérations plus conséquentes.

Ainsi, l'ensemble de cette programmation prioritaire portera à 216 le nombre de lycées mis entièrement en conformité, soit plus de 45% des lycées franciliens.

Consulté le 24 octobre 2012 sur ce programme 2012-2022, le Conseil consultatif du handicap a approuvé le Programme prévisionnel d'investissement de la Région, notamment en vue de l'accessibilité de ses lycées aux élèves en situation de handicap. Le CCH a notamment considéré :

« La dynamique créée par la Région avec le PPI est un élément actif de l'évolution de la société en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En effet, s'y retrouvent deux fondements de toute action engagée en vue de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap : a) elle bénéficie à tous. Elle renforce les valeurs d'égalité et de lutte contre les discriminations. Dans le cadre du PPI, la cohésion et l'attention à l'autre, au sein des établissements scolaires, sont ainsi promues ; -b) elle est transversale. Elle concerne toujours un grand nombre de domaines (transports publics, éducation, voirie, déplacement, économie, loisirs, culture, sport, vieillissement, santé, formation, emploi, vie sociale, citoyenneté etc.) et appelle à des concertations à mettre en place chaque fois que possible.

Au regard de ce potentiel engagé, sociétal autant que financier, un principe d'efficacité s'impose nécessitant l'information, la concertation et l'implication de tous, institutions publiques et organisations de la société civile, élus et responsables, collectivités territoriales et entreprises, le plus largement possible hors du secteur « handicap ».

Cette action en vue de l'accessibilité vise à répondre à une double demande des personnes en situation de handicap, complémentaires même si elles peuvent paraître contradictoires : le droit à la singularité et le droit à l'indifférenciation, constitutifs de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité en vue de l'accessibilité universelle. »

Cadre de concertation régionale sur la question de la prise en compte des handicaps, le CCH sera consulté annuellement sur l'avancement et les perspectives pluriannuelles des

travaux de mise en accessibilité. Pour élargir le champ de concertation et garantir une concertation qui prenne également en compte l'accessibilité de l'ensemble du parcours scolaire il est proposé d'associer à cette démarche les Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

3. Le cadrage financier

Le nouveau PPI 2012-2022 doit s'inscrire dans le cadre des engagements régionaux passés restant à financer, tant sur le secteur des lycées que sur les autres secteurs d'intervention de la Région. Il doit également tenir compte des capacités financières de la Région limitées depuis la mise en place de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).

Ainsi, au titre des programmes votés (sur le précédent PPI), il est prévu de mandater un volume financier de 880M€ de CPI pour les opérations dont les parts études et travaux ont d'ores et déjà été affectées, ainsi qu'un volume financier de 780M€ en AP et en CPI sur la période 2012-2017 pour les travaux des opérations votées actuellement au stade des études qui viendront s'ajouter au montant financier du PPI 2012-2022.

Le nombre total d'opérations identifiées au regard des besoins estimés pour la période couverte par le PPI 2012-2022 s'élève à :

- 10 000 places nouvelles en lycées au titre de la démographie et 2400 au titre des filières dont 5700 aujourd'hui confirmées nécessitant 11 opérations de création-extension de lycées (4500 places au titre de la démographie et 1200 au titre des filières),
- 3 000 places nouvelles en internats en lien avec le programme engagé par l'Etat dans le cadre du PIA (Programme d'investissements d'avenir),
- 24 rénovations globales, 24 rénovations simples,
- l'engagement d'un plan de rénovations thermiques pour un montant de 350M€ en lien avec le pacte de croissance engagé au niveau européen avec 34 premières opérations identifiées
- 40 opérations ciblées,
- Plusieurs dizaines d'opérations relatives aux équipements sportifs pour un montant global de 80 M€,
- L'engagement d'un plan de mise en accessibilité handicap pour un montant global de 350 M€.

Les opérations au titre du nouveau programme 2012-2022 ainsi définies représente (en excluant les places nouvelles restant à confirmer à mi programme) un montant financier de 2,4Mds€, dont une part de cofinancement de l'Etat notamment au titre des internats dans le cadre du PIA et des fonds européens.

Sur les 12400 places nouvelles projetées, 5500 au titre de la démographie et 1200 au titre des filières resteront à confirmer au regard de la réalisation du scénario volontariste de construction de logements et de l'évolution du schéma des formations. La clause de réexamen du PPI prévue à mi-plan permettra d'ajuster au plus près des besoins les moyens complémentaires à mobiliser.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE AU RAPPORT
N°1**

Les orientations par filières nécessitant des plateaux techniques lourds

Les tableaux des pages 33 à 38 listent pour 8 filières la répartition actuelle de l'offre francilienne. A cette structure de l'offre, il est proposé, le cas échéant, des développements complémentaires dans l'attente de la révision du schéma des formations.

En effet, porteuses de réussite et d'insertion, ces 8 filières présentent pour caractéristiques de demander des investissements lourds devant être intégrés dans le PPI.

Automobiles et engins:

La filière est proposée dans 27 lycées publics. Il s'agit de renforcer certains pôles existants en intégrant l'évolution des sous-filières dans les pôles sur lesquels des opérations PPI sont envisagées : une partie du renforcement pourra passer par des reconfigurations d'ateliers. Les possibilités d'hébergement doivent être étendues et promues.

Chimie - biochimie :

La filière, rare, est concentrée sur 10 lycées publics. Il s'agit de renforcer les pôles existants en examinant les mutualisations de locaux y compris inter académiques et les possibilités d'hébergement et de lier le développement avec les Industries agro-alimentaires (filière Alimentation) et les métiers de l'eau (filière Eau-propreté).

Esthétique Coiffure:

Cette filière, dont la sous-filière esthétique est en cours de revalorisation en termes de niveau et de contenu, est extrêmement rare sous statut scolaire. Sur les 8 lycées qui constituent l'offre actuelle, aucune intervention patrimoniale d'ampleur ne semble nécessaire (au-delà de celle déjà votée sur le lycée FN Léger à Argenteuil) et il n'y pas de constructibilité pour développer les sites existants. L'implantation de 2 ou 3 nouveaux pôles est donc à étudier pour que la demande sociale et économique puisse être mieux satisfaite :

Energie :

Pour cette filière qui conjugue forte demande sociale, économique et sociétale, il s'agira de développer l'offre (présente dans 29 lycées publics) par un renforcement de son accessibilité sur les sites existants quand des marges de manœuvre sont possibles et par la création d'un à deux nouveaux pôles dans les secteurs actuellement peu couverts.

Hôtellerie-restauration tourisme :

Parmi les trois sous-filières qui constituent cette grande filière (Hôtellerie-restauration, restauration collective et tourisme), seule l'offre en Hôtellerie-restauration (11 500 apprenants en formation initiale en 2011 dont environ 40% sous statut scolaire public) est à développer. Les 22 lycées publics qui proposent actuellement la filière (dont 7 avec internat) sont en moyenne très pleins, six d'entre eux ayant même dépassé leur capacité d'accueil maximale. Pour promouvoir cette filière, il s'agira de renforcer l'offre et son accessibilité dans le secteur de seine-aval et de créer deux nouveaux pôles dans des secteurs insuffisamment couverts par l'offre existante : Seine amont et Argenteuil-Bezons. Il conviendra également de prendre en considération l'évolution des capacités hôtelières du pôle de Roissy.

Sanitaire et social :

Cette filière, diffuse, doit être une réponse en termes d'offre de proximité (87 lycées publics). L'objectif doit être de rendre les formations plus accessibles par la mise en place de solutions d'hébergement pour les pôles les moins accessibles et par le développement d'une offre de proximité dans les secteurs les moins bien couverts : renforcer un pôle dans le sud de Paris, un pôle Nord est du 91 et un pôle à l'ouest du 77.

Transport-logistique :

L'enjeu est de conforter l'offre existante et de renforcer l'accessibilité à la filière dans les secteurs qui restent les moins couverts, malgré les projets en cours. Il s'agit d'implanter un nouveau pôle dans le 78.

Productique :

L'enjeu consiste à travailler sur l'attractivité de la filière pour une bonne utilisation des sites existants ayant déjà bénéficié d'investissements importants.

Agriculture :

L'enjeu est le développement d'un enseignement agricole public en Ile-de-France eu égard à l'importance que représente cette activité dans la Région. La nouvelle ambition régionale pour l'enseignement agricole doit trouver sa formalisation dans la loi sur l'avenir de l'agriculture qui doit être débattue durant le second trimestre 2013.

Implantation en lycées publics des filières au cœur des enjeux patrimoniaux et de réussite (année scolaire 2011-2012)

Automobile et engins			
Nom	Commune	Poids du lycée dans l'offre régionale (scolaire 2011)	Poids de la filière dans l'effectif scolaire 2011 du lycée
GASPARD MONGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	9%	31%
NICOLAS JOSEPH CUGNOT	NEUILLY-SUR-MARNE	9%	64%
JEAN PIERRE TIMBAUD	AUBERVILLIERS	9%	48%
CHATEAU D'EPLUCHES	SAINT-OUEN-L'AUMONE	8%	65%
GEORGES CORMIER	COULOMMIERS	7%	47%
ARTHUR RIMBAUD	GARGES-LES-GONESSE	6%	46%
CHARLES PETIET	VILLENEUVE-LA-GARENNE	6%	74%
FERNAND LEGER	IVRY-SUR-SEINE	6%	50%
LUCIEN RENE DUCHESNE	LA CELLE-SAINT-CLOUD	5%	82%
CAMILLE JENATZY	PARIS 18EME	5%	57%
JACQUES BREL	CHOISY-LE-ROI	3%	30%
CLAUDE CHAPPE	NANTERRE	3%	44%
LES FRERES MOREAU	QUINCY-SOUS-SENART	3%	36%
SIMONE WEIL	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	3%	19%
JACQUES PREVERT	COMBS-LA-VILLE	2%	22%
ALEXANDRE DENIS	CERNY	2%	20%
LOUIS GIRARD	MALAKOFF	2%	50%
JEAN ROSTAND	MANTES-LA-JOLIE	2%	8%
CONDORCET	MONTREUIL	2%	28%
CONDORCET (AUTOMOBILE)	MONTREUIL	1%	11%
ALFRED KASTLER	DOURDAN	1%	10%
GUSTAVE EIFFEL	VARENNES-SUR-SEINE	1%	16%
DENIS PAPIN	LA COURNEUVE	1%	9%
LA TOUR DU MAIL	SANNOIS	0%	18%
STENDHAL	BONNEUIL-SUR-MARNE	0%	12%
LE CHATEAU DU LAC	OLLAINVILLE	0%	13%
LOUIS ARMAND	EAUBONNE	0%	1%

Chimie			
Nom	Commune	Poids du lycée dans l'offre régionale (scolaire 2011)	Poids de la filière dans l'effectif scolaire 2011 du lycée
PIERRE-GILLES DE GENNES - ENCPB	PARIS 13EME	30%	18%
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	PARIS 13EME	24%	84%
GALILEE	GENNEVILLIERS	11%	13%
LIBERTE	ROMAINVILLE	8%	15%
JEAN-BAPTISTE POQUELIN	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	5%	4%
LAVOISIER	PORCHEVILLE	5%	10%
BLAISE CENDRARS	SEVRAN	4%	5%
D'ARSONVAL	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	4%	4%
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	GIF-SUR-YVETTE	4%	3%
URUGUAY FRANCE	AVON	4%	4%

Coiffure Esthétique			
Nom	Commune	Poids du lycée dans l'offre régionale (scolaire 2011)	Poids de la filière dans l'effectif scolaire 2011 du lycée
ELISA LEMONNIER	PARIS 12EME	29%	43%
ANDRE SABATIER	BOBIGNY	18%	56%
ARMAND GUILLAUMIN	ORLY	16%	51%
BAUDELAIRE	EVRY	12%	27%
FLORIAN	SCEAUX	10%	38%
LEOPOLD SEDAR SENGHOR	MAGNANVILLE	10%	18%

VASSILY KANDINSKY	NEUILLY-SUR-SEINE	3%	28%
JEAN-BAPTISTE POQUELIN	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	3%	3%

Energie			
Nom	Commune	Poids du lycée dans l'offre régionale (scolaire 2011)	Poids de la filière dans l'effectif scolaire 2011 du lycée
MAXIMILIEN PERRET	ALFORTVILLE	13%	52%
RASPAIL	PARIS 14EME	10%	48%
PIERRE MENDES FRANCE	VILLIERS-LE-BEL	7%	59%
LE CHAMP DE CLAYE	CLAYE-SOUILLY	7%	50%
JEAN MOULIN	LE CHESNAY	7%	48%
EUGENE HENAFF	BAGNOLET	5%	23%
AUGUSTE PERRET	EVRY	5%	42%
LAVOISIER	PORCHEVILLE	4%	30%
LE CORBUSIER	CORMEILLES-EN-PARISIS	4%	37%
VIOLLET LE DUC	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	4%	14%
PIERRE MENDES-FRANCE (MARCEL CACHIN)	RIS-ORANGIS	3%	29%
ADOLPHE CHERIOUX	SAINT-OUEN	3%	14%
BENJAMIN FRANKLIN	VITRY-SUR-SEINE	3%	11%
(TERTIAIRE ET INDUSTRIEL/CHAMPLAIN)	LA ROCHETTE	3%	18%
GUSTAVE EIFFEL	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	3%	19%
RENE CASSIN	MASSY	3%	19%
HECTOR GUIMARD	NOISIEL	3%	16%
LOUIS BLERIoT	PARIS 19EME	3%	18%
LES PANNEVELLES	SURESNES	2%	32%
AUGUSTE ESCOFFIER	PROVINS	2%	8%
GALILEE	ERAGNY	2%	10%
FERDINAND BUISSON	CERGY	1%	4%
MARTIN LUTHER KING	ERMONT	1%	6%
JEAN MONNET	ASNIERES-SUR-SEINE	1%	15%
MARCEL DEPRez	MONTRouGE	1%	5%
LEONARD DE VINCI	PARIS 11EME	ns	2%
GUSTAVE EIFFEL	BAGNEUX	ns	3%
LEONARD DE VINCI	ERMONT	ns	2%
	MELUN	ns	1%

Hôtellerie Restauration Tourisme			
Nom	Commune	Poids du lycée dans l'offre régionale (scolaire 2011)	Poids de la filière dans l'effectif scolaire 2011 du lycée
D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	GUYANCOURT	9%	75%
RENE AUFFRAY	CLICHY	8%	36%
FRANCOIS RABELAIS	DUGNY	7%	88%
JEAN DROUANT	PARIS 17EME	7%	75%
GUILLAUME TIREL (CHATEAU DES COUDRAIES)	PARIS 14EME	6%	82%
AUGUSTE ESCOFFIER	ETIOLLES	6%	65%
HOTELIER	ERAGNY	5%	46%
ANTONIN CAREME	PARIS 18EME	5%	100%
PARC MONTALEAU	SAVIGNY-LE-TEMPLE	5%	42%
DU GUE A TRESMES	SUCY-EN-BRIE	5%	69%
SANTOS DUMONT	CONGIS-SUR-THEROUANNE	4%	29%
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE	SAINT-CLOUD	3%	31%
CAMILLE CLAUDEL	PARIS 17EME	3%	10%
LES COTES DE VILLEBON	MANTES-LA-VILLE	3%	19%
THEODORE MONOD	MEUDON	2%	27%
ALEXANDRE DUMAS	ANTONY	2%	25%
JACQUES FEYDER	PARIS 15EME	2%	74%
LOUIS BASCAN	EPINAY-SUR-SEINE	2%	8%
ANDRE SABATIER	RAMBOUILLET	2%	4%
JEAN MOULIN	BOBIGNY	1%	13%
FRANCOIS CAVANNA	TORCY	1%	12%
FERNAND LEGER	NOGENT-SUR-MARNE	1%	58%
EMILIE DU CHÂTELET	IVRY-SUR-SEINE	1%	10%
FERNAND ET NADIA LEGER	SERRIS	1%	7%
VALMY COLOMBES	ARGENTEUIL	1%	5%
	COLOMBES	1%	10%

DE L'ARCHE GUEDON	TORCY	1%	9%
(MARCEL CACHIN)	SAINT-OUEN	1%	4%
EDMOND ROSTAND	PARIS 18EME	1%	19%
MARTIN LUTHER KING	ASNIERES-SUR-SEINE	1%	22%
JEAN MOULIN	ROSNY-SOUS-BOIS	1%	9%
FRANCOISE DOLTO	BEAUMONT-SUR-OISE	1%	28%
VAUCANSON	LES MUREAUX	1%	5%
JEAN JAURES	CHATENAY-MALABRY	ns	3%
LES PANNEVELLES	PROVINS	ns	3%
CLEMENT ADER	TOURNAN-EN-BRIE	ns	3%
MARX DORMOY	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	ns	3%
LOUIS BLERIOD	TRAPPES	ns	6%
URUGUAY FRANCE	AVON	ns	5%
LEONARD DE VINCI	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	ns	2%
ETIENNE BEZOUT	NEMOURS	ns	2%
SIMONE SIGNORET	VAUX-LE-PENIL	ns	2%
LA TOUR DU MAIL	SANNOIS	ns	14%
PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX	ns	3%
LEOPOLD BELLAN	CHAMIGNY	ns	15%
JEAN ISOARD	MONTGERON	ns	8%

Productique			
Nom	Commune	Poids du lycée dans l'offre régionale (scolaire 2011)	Poids de la filière dans l'effectif scolaire 2011 du lycée
DIDEROT	PARIS 19EME	4%	36%
EDOUARD BRANLY	CRETEIL	3%	35%
DU PARC DE VILGENIS	MASSY	3%	13%
JULES FERRY	VERSAILLES	3%	15%
JULES VERNE	CERGY	3%	25%
DE LA TOURELLE	SARCELLES	3%	19%
JEAN JAURES	ARGENTEUIL	2%	15%
ROBERT DOISNEAU	CORBEIL-ESSONNES	2%	7%
CHENNEVIERE MALEZIEUX	PARIS 12EME	2%	63%
JACQUARD	PARIS 19EME	2%	37%
LOUIS ARMAND	NOGENT-SUR-MARNE	2%	16%
(F. JOLIOT CURIE)	DAMMARE-LES-LYS	2%	9%
(VOILLAUME) INDUSTRIEL	AULNAY-SOUS-BOIS	2%	38%
JEAN ROSTAND	VILLEPINTE	2%	14%
RENE CASSIN	NOISIEL	2%	21%
L'AGORA	PUTEAUX	2%	21%
JEAN ROSTAND	MANTES-LA-JOLIE	2%	15%
LEONARD DE VINCI	MELUN	2%	11%
LYCEE DES METIERS	ENGHIEN-LES-BAINS	2%	23%
JEAN MACE	VITRY-SUR-SEINE	2%	9%
DE L'ESSOURIAU	LES ULIS	2%	9%
FREDERIC BARTHOLDI	SAINT-DENIS	2%	17%
ALFRED KASTLER	DOURDAN	1%	24%
LA FAYETTE	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	1%	14%
DORIAN	PARIS 11EME	1%	13%
ANDRE MALRAUX	MONTEREAU-FAULT-YONNE	1%	7%
EUGENE RONCERAY	BEZONS	1%	35%
THEODORE MONOD	NOISY-LE-SEC	1%	14%
LEONARD DE VINCI	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	1%	22%
GUSTAVE EIFFEL	CACHAN	1%	10%
LEONARD DE VINCI	LEVALLOIS-PERRET	1%	6%
ARISTIDE BRIAND	LE BLANC-MESNIL	1%	23%
JEAN PERRIN	LONGJUMEAU	1%	15%
CONDORCET	MONTREUIL	1%	35%
CLEMENT ADER	ATHIS-MONS	1%	19%
GOURDOU-LESEURRE	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	1%	20%
LOUIS ARMAND	EAUBONNE	1%	9%
NADAR	DRAVEIL	1%	14%
CONDORCET (AUTOMOBILE)	MONTREUIL	1%	16%
DENIS PAPIN	LA COURNEUVE	1%	23%
(VOILLAUME)	AULNAY-SOUS-BOIS	1%	5%
EMILIE DE BRETEUIL	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	1%	9%
LE CORBUSIER	AUBERVILLIERS	1%	7%
GEORGES BRASSENS	COURCOURONNES	1%	9%
LAZARE PONTICELLI	PARIS 13EME	1%	35%
LOUIS BASCAN	RAMBOUILLET	1%	3%

PAUL BELMONDO	ARPAJON	1%	12%
ALFRED COSTES	BOBIGNY	1%	14%
MICHELET	FONTENAY-SOUS-BOIS	1%	20%
CLEMENT ADER	TOURNAN-EN-BRIE	1%	8%
GASTON BACHELARD	CHELLES	1%	5%
LOUIS BLERIOT	ETAMPES	1%	16%
RENE CASSIN	LE RAINCY	1%	16%
LEONARD DE VINCI	BAGNEUX	1%	17%
LE ROLLAND	DRANCY	1%	16%
PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX	1%	4%
AUGUSTE PERDONNET	THORIGNY-SUR-MARNE	1%	9%
ADOLPHE CHERIOUX	VITRY-SUR-SEINE	1%	4%
JULES VERNE	SARTROUVILLE	1%	7%
JEAN PERRIN	SAINT-OUEN-L'AUMONE	1%	6%
GUSTAVE EIFFEL	VARENNES-SUR-SEINE	1%	17%
SIMONE WEIL	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	1%	9%
EDMOND MICHELET	ARPAJON	1%	5%
LOUIS BLERIOT	TRAPPES	1%	14%
PAUL BERT	MAISONS-ALFORT	1%	10%
MARTIN LUTHER KING	BUSSY-SAINT-GEORGES	1%	4%
DU VEXIN	CHARS	1%	9%
LOUIS GIRARD	MALAKOFF	1%	24%
LANGEVIN WALLON	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	1%	4%
LOUIS LUMIERE	CHELLES	1%	6%
GUSTAVE MONOD	ENGHIEN-LES-BAINS	1%	3%
LES FRERES MOREAU	QUINCY-SOUS-SENART	1%	12%
PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX	1%	9%
CHARLES DE GAULLE	POISSY	1%	4%
DE LA MARE CARREE	MOISSY-CRAMAYEL	1%	5%
ADRIENNE BOLLAND	POISSY	1%	5%
LUCIEN RENE DUCHESNE	LA CELLE-SAINT-CLOUD	1%	16%
LES COTES DE VILLEBON	MEUDON	ns	7%
LOUIS JOUVET	TAVERNY	ns	3%
ROMAIN ROLLAND	GOUSSAINVILLE	ns	3%
PIERRE-GILLES DE GENNES - ENCPB	PARIS 13EME	ns	2%
JEAN JAURES	CHATENAY-MALABRY	ns	4%
NICOLAS JOSEPH CUGNOT	NEUILLY-SUR-MARNE	ns	6%
NEWTON-ENREA	CLICHY	ns	3%
NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	PARIS 13EME	ns	10%
CHRISTOPHE COLOMB	SUCY-EN-BRIE	ns	3%
EDITH PIAF	PARIS 20EME	ns	25%
FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	ns	1%
ARTS GRAPHIQUES CORVISART	PARIS 13EME	ns	2%
CAMILLE CLAUDEL	VAUREAL	ns	1%

Sanitaire et social			
Nom	Commune	Poids du lycée dans l'offre régionale (scolaire 2011)	Poids de la filière dans l'effectif scolaire 2011 du lycée
RABELAIS	PARIS 18EME	5%	66%
RENE AUFRAY	CLICHY	3%	34%
J. MONOD	PARIS 05EME	3%	76%
D'ALEMBERT	PARIS 19EME	3%	65%
PIERRE-GILLES DE GENNES - ENCPB (MARCEL CACHIN)	PARIS 13EME	3%	20%
CAMILLE PISSARRO (BROSSOLETTE)	SAINT-OUEN	2%	36%
GUTENBERG	PONTOISE	2%	23%
ETIENNE DOLET	LE KREMLIN-BICETRE	2%	83%
FERNAND ET NADIA LEGER	CRETEIL	2%	33%
ETIENNE JULES MAREY	PARIS 20EME	2%	100%
JEAN JAURES	ARGENTEUIL	2%	38%
HENRI POINCARE	BOULOGNE-BILLAN COURT	2%	40%
HENRI SELLIER	CHATENAY-MALABRY	2%	34%
DARIUS MILHAUD	PALaiseAU	2%	39%
GABRIEL PERI	LIVRY-GARGAN	2%	37%
CHARLES DE GAULLE	LE KREMLIN-BICETRE	2%	20%
URUGUAY FRANCE	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	2%	62%
JEHAN DE CHELLES	LONGPERRIER	2%	25%
EUGENE DELACROIX	AVON	2%	62%
HENRI MATISSE	CHELLES	2%	30%
	DRANCY	2%	14%
	TRAPPES	2%	44%

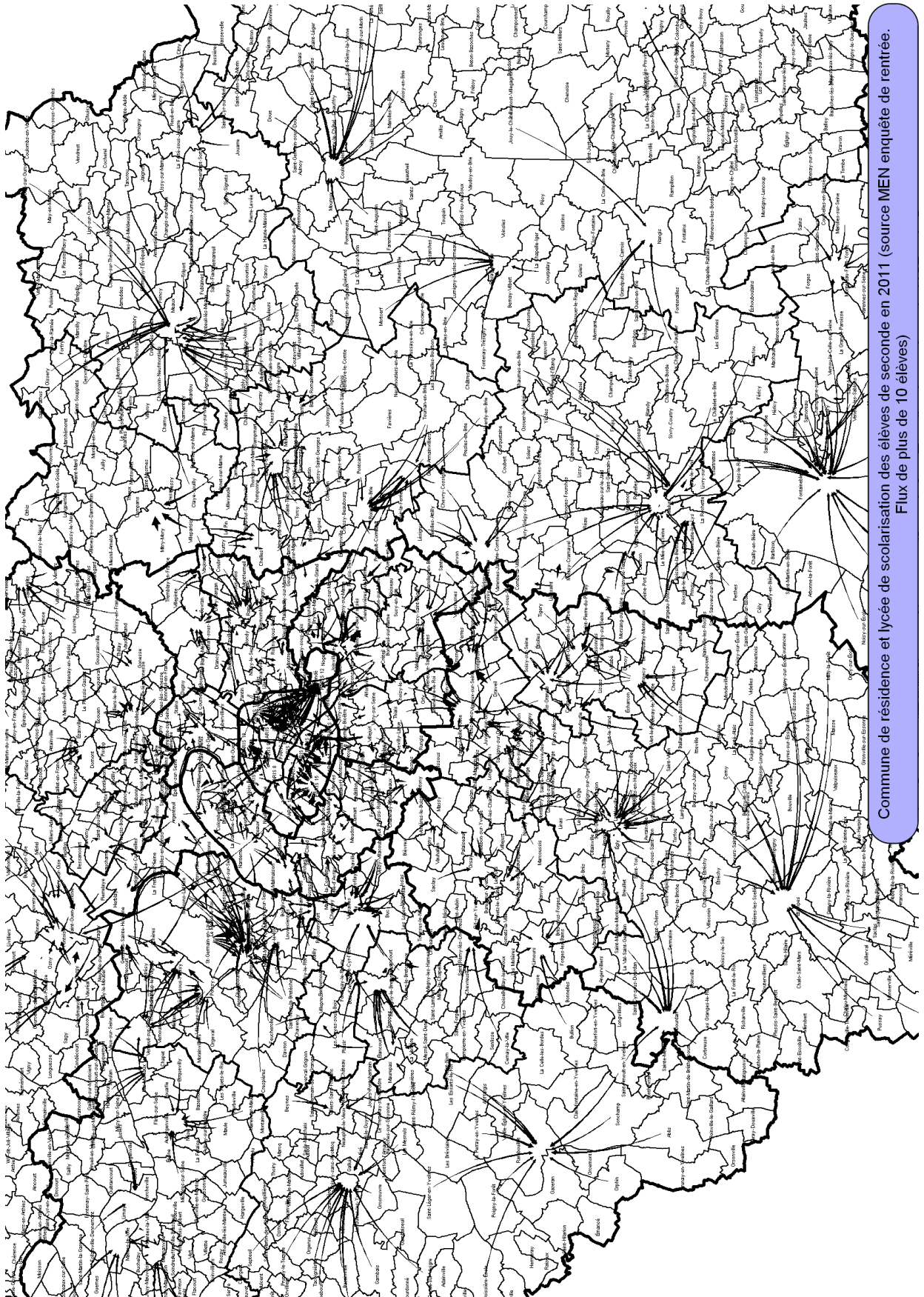
JEAN MOULIN	LE BLANC-MESNIL	2%	31%
LIBERTE	ROMAINVILLE	2%	40%
GUILLAUME BUDE	LIMEIL-BREVANNES	2%	16%
THEODORE MONOD	ANTONY	2%	38%
HELENE BOUCHER	TREMBLAY-EN-FRANCE	1%	38%
ANDRE MALRAUX	MONTEREAU-FAULT-YONNE	1%	14%
LEONARD DE VINCI	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	1%	18%
LUCIE AUBRAC	PANTIN	1%	42%
ARMAND GUILLAUMIN	ORLY	1%	33%
BAUDELAIRE	EVRY	1%	25%
GUSTAVE EIFFEL	RUEIL-MALMAISON	1%	29%
ARTHUR RIMBAUD	LA COURNEUVE	1%	37%
LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	1%	19%
BLAISE PASCAL	VILLEMOMBLE	1%	52%
VIRGINIA HENDERSON	ARNOUVILLE-LES-GONESSE	1%	33%
DE L'ARCHE GUEDON	TORCY	1%	37%
MARCEL PAGNOL	BONDY	1%	33%
LOUIS JOUVET	TAVERNY	1%	13%
JEAN MONNET	FRANCONVILLE	1%	14%
LINO VENTURA	OZOIR-LA-FERRIERE	1%	28%
VASSILY KANDINSKY	NEUILLY-SUR-SEINE	1%	72%
SIMONE SIGNORET	VAUX-LE-PENIL	1%	14%
(GEOFFROY SAINT HILAIRE)	ETAMPES	1%	7%
(JEAN JACQUES ROUSSEAU)	SARCELLES	1%	8%
JEAN PERRIN	LONGJUMEAU	1%	22%
JEAN MONNET	JUVISY-SUR-ORGE	1%	20%
MAXIMILIEN SORRE	CACHAN	1%	10%
(DARDENNE)	VANVES	1%	37%
LA BRETONNIERE	CHAILLY-EN-BRIE	1%	42%
JULES FERRY	COULOMMIERS	1%	9%
LOUISE WEISS	ACHERES	1%	15%
URUGUAY FRANCE	AVON	1%	10%
MARIE CURIE	VERSAILLES	1%	6%
JEAN MOULIN	LE CHESNAY	1%	19%
ADRIENNE BOLLAND	POISSY	1%	13%
CAMILLE CLAUDEL	MANTES-LA-VILLE	1%	11%
GALILEE	PARIS 13EME	1%	31%
ANTOINE DE SAINT EXUPERY	CRETEIL	1%	6%
EDMOND ROSTAND	PARIS 18EME	ns	35%
JACQUES PREVERT	VERSAILLES	ns	12%
JEAN-BAPTISTE POQUELIN	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	ns	4%
JOLIO CURIE	NANTERRE	ns	5%
LEOPOLD SEDAR SENGHOR	MAGNANVILLE	ns	6%
PAUL ELUARD	SAINT-DENIS	ns	3%
LOUIS BLERIOU	TRAPPES	ns	15%
VAUCANSON	LES MUREAUX	ns	8%
JEAN JAURES	MONTREUIL	ns	3%
EMILE DUBOIS	PARIS 14EME	ns	7%
JEAN MOULIN	ROSNY-SOUS-BOIS	ns	11%
PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX	ns	9%
CLEMENT ADER	TOURNAN-EN-BRIE	ns	5%
ANDRE SABATIER	BOBIGNY	ns	7%
FRANCOISE DOLTO	BEAUMONT-SUR-OISE	ns	31%
VAL DE BIEVRE	GENTILLY	ns	18%
MARTIN LUTHER KING	ASNIERES-SUR-SEINE	ns	19%
BOUGAINVILLE	BRIE-COMTE-ROBERT	ns	7%
JEAN ISOARD	MONTGERON	ns	17%
PAUL BELMONDO	ARPAJON	ns	4%
VALMY COLOMBES	COLOMBES	ns	6%
LOUIS BLERIOU	ETAMPES	ns	7%
MARX DORMOY	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	ns	3%
DU VEXIN	CHARS	ns	4%
CHARLES BAUDELAIRE	FOSES	ns	2%
LES PANNEVELLES	PROVINS	ns	2%
LA TOUR DU MAIL	SANNOIS	ns	13%

Transport Logistique			
Nom	Commune	Poids du	Poids de la

		lycée dans l'offre régionale (scolaire 2011)	filère dans l'effectif scolaire 2011 du lycée
GASPARD MONGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	13%	16%
MARTIN NADAUD	PARIS 20EME	11%	34%
CHATEAU D'EPLUCHES	SAINT-OUEN-L'AUMONE	10%	30%
ALEXANDRE DENIS	CERNY	8%	26%
CAMILLE JENATZY	PARIS 18EME	8%	37%
ARTHUR RIMBAUD	GARGES-LES-GONESSE	7%	19%
HELENE BOUCHER	TREMBLAY-EN-FRANCE	5%	14%
DE L'HAUTIL	JOUY-LE-MOUTIER	5%	10%
CLEMENT ADER	TOURNAN-EN-BRIE	5%	9%
JEAN MOULIN	VINCENNES	4%	15%
CHARLES PETIET	VILLENEUVE-LA-GARENNE	4%	19%
JEAN LURCAT	PARIS 13EME	4%	5%
LEONARD DE VINCI	TREMBLAY-EN-FRANCE	4%	8%
GEORGES CORMIER	COULOMMIERS	3%	8%
RENE CASSIN	GONESSE	3%	3%
NICOLAS JOSEPH CUGNOT	NEUILLY-SUR-MARNE	3%	8%
NOUVEAU LYCÉE	CHEVILLY-LARUE	1%	10%
JACQUES PREVERT	COMBS-LA-VILLE	1%	3%
JEAN MOULIN	LE CHESNAY	ns	ns

**ANNEXE AU RAPPORT
N°2**

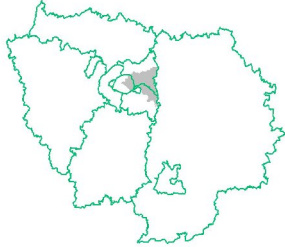
Cartes des flux des élèves de seconde en 2011 entre leur commune de résidence et la commune du lycée où ils étudient



Commune de résidence et lycée de scolarisation des élèves de seconde en 2011 (source MEN enquête de rentrée.
Flux de plus de 10 élèves)

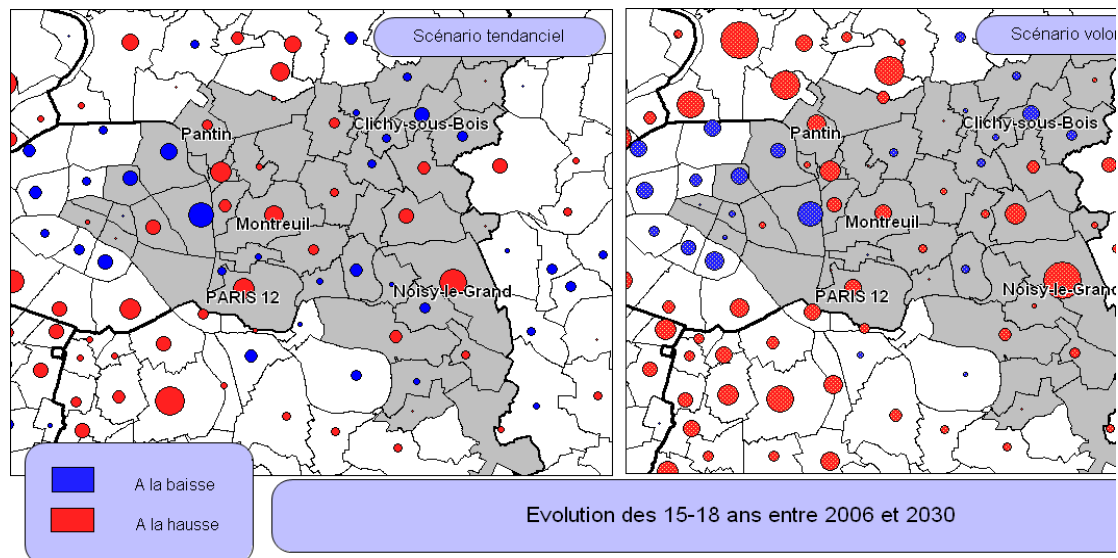
**ANNEXE AU RAPPORT
N°3**

SECTEUR EST PARISIEN



Le secteur comprend les arrondissements centraux (du 1^{er} au 4^{ème}), les 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements et s'étend sur la moitié sud de la Seine-Saint-Denis et la partie Nord est du Val-de-Marne. Il s'agit d'un secteur très dense qui compte 80 établissements régionaux, soit presque 20% des lycées franciliens.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



Ce secteur à cheval sur trois départements (Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) est relié par la continuité urbaine et le réseau de transport (RER A notamment). Une partie des communes de proche couronne, au regard des projets immobiliers ou des projets de transport (Grand Paris Express) pourrait connaître une croissance de leurs résidents 15-18 ans. Ce sont par exemple les communes de Noisy-le-Grand ou de Montreuil.

Du côté de Noisy-le-Grand, la première tranche du nouveau lycée à sections internationales (avec un tiers de recrutement local) est en cours. Est également confirmée, sous réserve de disponibilité foncière, la création d'un lycée neuf à Vincennes dont la capacité de 1 200 places devra être éventuellement ajustée en fonction de l'emprise foncière.

Côté Paris Est les places vacantes sont particulièrement nombreuses (en 2030 elles pourraient approcher les 20%).

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Ce secteur n'est donc pas aujourd'hui identifié comme un secteur en tension démographique et ce, quelque soit le scénario de constructions de logement. Néanmoins, la Région Ile de France doit placer son action sur le long terme et doit donc s'assurer qu'elle pourra répondre à un besoin futur. Si tel était le cas sur ce secteur il sera proposé l'extension du lycée Nicolas Joseph Cugnot à Neuilly sur Marne.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur compte actuellement 148 places d'internats au total dont 48 places au lycée Dorian à Paris 11^{ème}, 20 places au lycée Hector Guimard et 80 places au lycée Maurice Ravel à Paris 20^{ème}. Par ailleurs, trois internats sont en cours de réalisation : 150 places au lycée Paul Valéry à Paris 12^{ème}, 150 places au futur lycée à sections internationales de Noisy le Grand (+150 en deuxième phase) et 100 places au lycée Marcelin Berthelot à Pantin.

Prioritairement, 3 lycées du secteur pourraient accueillir des nouvelles places d'internat au vu de la constructibilité résiduelle, de leur taille et de leur situation d'accès aux transports, il s'agit des lycées A. Nobel à Clichy sous bois, Jean Jaurès à Montreuil et Louise Michel à Champigny sur Marne.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
093	Est Parisien	JAURES	MONTREUIL
093	Est Parisien	A. NOBEL	CLICHY-SOUS-BOIS
094	Est Parisien	L. MICHEL	CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Le nord est du secteur est touché par des phénomènes de ségrégations sociales et scolaires face auxquelles il est nécessaire de renforcer l'offre pédagogique du lycée Alfred Nobel de Clichy afin d'en développer la mixité et la réussite.

Dans le centre du secteur, dans le cadre du départ de la filière transporteurs-routiers, l'offre de formation du lycée Nicolas Joseph Cugnot à Neuilly sur Marne devra évoluer à l'occasion de la rénovation globale proposée vers une plus grande diversité et mixité tant en enseignement général qu'en enseignement professionnel dans le (renforcement du pôle automobile et engins et l'implantation d'une nouvelle filière pour une plus grande mixité fille garçon).

D'autre part, au sud du secteur, la rénovation des lycées Louise Michel et Langevin Wallon à Champigny sera l'occasion d'étudier l'évolution de l'offre de formation des deux établissements.

Par ailleurs, et sous réserve de la concertation, il est proposé dans le cadre du protocole avec la Ville de Paris de faire évoluer l'offre tertiaire pour une meilleure lisibilité et un renforcement des parcours au sein des lycées Pierre Lescot à Paris 1^{er} et Charles de Gaulle à Paris 20^{ème}.

Enfin, il est proposé d'étudier le développement du pôle Bergson/Jacquard à Paris 19^{ème} pour en faire le pôle structurant du nord est parisien en lien avec le lycée Diderot.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
CHAMPIGNY SUR MARNE	LYP MARX DORMOY
LE PERREUX SUR MARNE	LYT PAUL DOUMER
NOGENT SUR MARNE	LYP LOUIS ARMAND
PARIS 10EME	LYT JULES SIEGFRIED

PARIS 10EME	LP MARIE LAURENCIN
PARIS 11EME	LP TURQUETIL
PARIS 11EME	LP MARCEL DEPREZ
PARIS 11EME	LYT PAUL POIRET
PARIS 12EME	LYP ELISA LEMONNIER
PARIS 20EME	LP ETIENNE DOLET
LES LILAS	LYP PAUL ROBERT
LIVRY GARGAN	LYP HENRI SELLIER
MONTREUIL	LYP EUGENIE COTTON
NOISY LE GRAND	LYP FLORA TRISTAN
NOISY LE GRAND	LYP EVARISTE GALOIS
ROSNY SOUS BOIS	LYP CHARLES DE GAULLE

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Le secteur compte 80 établissements et même s'il a fait l'objet de nombreuses interventions, il sera nécessaire d'y poursuivre les investissements.

Ainsi, sur la zone Seine Saint Denis Est RER A, le patrimoine comprend principalement des lycées réalisés après les années 1950 dont l'état est globalement satisfaisant à l'exception du lycée Cugnot à Neuilly sur Marne.

Sur la zone Paris Est, les deux tiers de ce patrimoine font ou ont fait l'objet d'une rénovation voire d'une reconstruction totale ou partielle.

Par ailleurs, nombre de lycées de ce secteur occupent des immeubles à caractère « historique » dont l'état n'est pas toujours satisfaisant mais dont le traitement est complexe.

Enfin, sur la zone Est Val de Marne, un peu moins de la moitié des établissements à été rénovée.

Il est donc nécessaire de poursuivre les interventions pour achever d'offrir un patrimoine de qualité.

Par ailleurs, 19 opérations sont actuellement en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
75	Est Parisien	Paris 04	LCM CHARLEMAGNE	Restauration de la bibliothèque
75	Est Parisien	Paris 11	LYP VOLTAIRE	Restructuration du service de restauration
75	Est Parisien	Paris 12	LCM PAUL VALERY	Reconstruction du lycée et construction d'un internat
75	Est Parisien	Paris 12	LP CHENNEVIERE MALEZIEUX	Achèvement de la rénovation
75	Est Parisien	Paris 19	LCM Henri BERGSON	Restructuration du service de restauration du collège et du lycée
75	Est Parisien	Paris 19	EREA JEAN JAURES	Restructuration partielle
93	Est Parisien	Bobigny	LP Alfred COSTES	Restructuration partielle
93	Est Parisien	Bobigny	LP ANDRE SABATIER	Restructuration partielle
93	Est Parisien	Gagny	LP Jean-Baptiste CLEMENT	Opération ciblée lieu de vie
93	Est Parisien	Gagny	LYP GUSTAVE EIFFEL	Restructuration du service de restauration et extension
93	Est Parisien	Le Raincy	LYP ALBERT SCHWEITZER	Restructuration partielle
93	Est Parisien	Les Pavillons-sous-Bois	LP Claude Nicolas LEDOUX	Restructuration d'ensemble

93	Est Parisien	Livry-Gargan	LYP ANDRE BOULLOCHE	Restructuration du service de restauration
93	Est Parisien	Montreuil	LYT CONDORCET	Reconstruction et restructuration partielle
93	Est Parisien	Noisy-le-Grand	LYP Flora TRISTAN	Reconstruction du service de restauration
93	Est Parisien	Noisy-le-Grand	LYCEE INTERNATIONAL	Construction de la 1ère tranche du lycée et d'un internat
93	Est Parisien	Pantin	LYP MARCELIN BERTHELOT	Création d'un internat de 100 places
94	Est Parisien	Champigny-sur-Marne	LP Gabriel PERI	Restructuration d'ensemble extension
94	Est Parisien	Le Perreux-sur-Marne	LYT PAUL DOUMER	Restructuration du service de restauration

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations globales

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	Est Parisien	TURGOT	PARIS 03EME
093	Est Parisien	CUGNOT	NEUILLY-SUR-MARNE
094	Est Parisien	L. MICHEL	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
094	Est Parisien	LANGEVIN-WALLON	CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Les rénovations simples

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
093	Est Parisien	L. MICHEL	BOBIGNY
093	Est Parisien	B. PASCAL	VILLEMOMBLE
093	Est Parisien	O. DE GOUGES	NOISY-LE-SEC
075	Est Parisien	ARAGO	PARIS 12EME

Les rénovations thermiques

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
093	Est Parisien	JAURES	MONTREUIL
093	Est Parisien	M. BERTHELOT	PANTIN
094	Est Parisien	PICASSO	FONTENAY-SOUS-BOIS

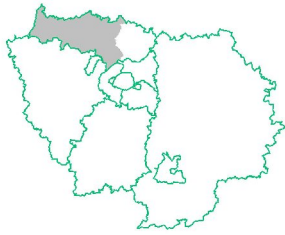
Les opérations ciblées

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	Est Parisien	HUGO	PARIS 03EME
075	Est Parisien	POIRET	PARIS 11EME
075	Est Parisien	BERGSON	PARIS 19EME
093	Est Parisien	A. SABATIER	BOBIGNY
093	Est Parisien	A. NOBEL	CLICHY-SOUS-BOIS
093	Est Parisien	G. EIFFEL	GAGNY
093	Est Parisien	COTTON	MONTREUIL

Les opérations ciblées « équipements sportifs »

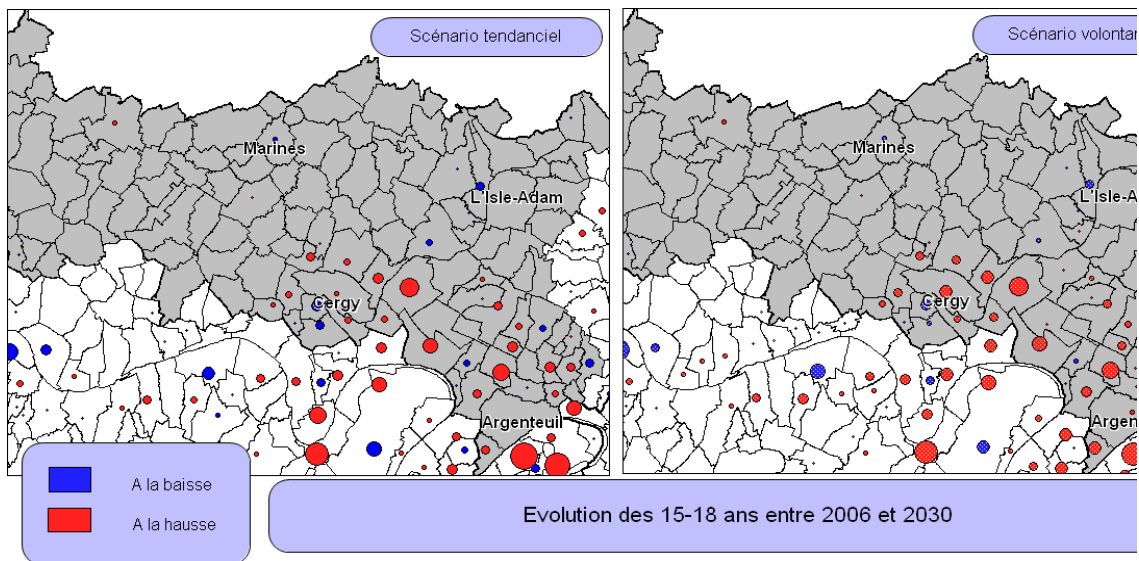
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
093	Est Parisien	LIBERTE	ROMAINVILLE

SECTEUR VAL D'OISE OUEST



Ce secteur, composé de trois zones, représente l'ensemble du département du Val d'Oise à l'exception de l'Est de son territoire (formé pour l'essentiel de la plaine de France). La zone d'Enghien, au sud-est du département, est constituée de la vallée de Montmorency et d'une partie de la vallée de la Seine. La zone d'Argenteuil, urbanisée et assimilée à l'agglomération parisienne, se situe au sud-ouest. Enfin, la vaste zone de Cergy-Pontoise, formée d'une partie du Vexin français et restée largement rurale, autour de l'ancienne ville-nouvelle, se trouve au nord-ouest de ce secteur

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



Le secteur pour sa partie rurale du Nord et de l'Ouest, ainsi que pour le secteur de Cergy-Pontoise ne devrait pas connaître de forte croissance.

C'est pourquoi le projet d'un lycée neuf à Magny-en-Vexin est envisagé pour développer l'offre de formation agricole publique (seulement 3 lycées agricoles publics en Ile de France aujourd'hui) sachant que les moyens humains de cet établissement reste à examiner avec l'Etat.

Pour le secteur plus urbanisé (de Herblay à Argenteuil et Enghien), même si les capacités d'accueil sont globalement suffisantes il est possible localement de proposer des extensions sur des sites existants pour améliorer l'accueil. Le besoin ne semble pas être suffisant pour justifier un lycée neuf.

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Le besoin en places nouvelles est estimé sur la durée du programme à environ 600 places, il ne permet pas de confirmer le besoin d'un lycée neuf envisagé lors du PPI 2006 mais compte tenu de la croissance démographique diffuse liée au projet intercommunal du Parisis, il est proposé l'extension des capacités de lycées du secteur pour répondre à ce besoin démographique mais aussi développer le post-bac dans ce secteur.

Si d'autres besoins étaient avérés, les lycées polyvalents accessibles et disposant de réserves foncières constructibles du secteur ont été identifiés.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur compte 446 places d'internats : 70 au lycée Jean Jaurès à Argenteuil, 55 places au lycée Eugène Ronceray, 60 au lycée Le Corbusier à Cormeilles en Parisis, 80 à l'EREA Françoise Dolto à Beaumont sur Oise, 46 au lycée Auguste Escoffier à Eragny, 25 places au lycée Jean Perrin à Saint Ouen l'Aumône, 50 places au lycée Château d'Epluches à Saint Ouen l'Aumône et 60 places à l'EREA de la Tour du Mail à Sannois.

Le lycée Eugène Ronceray à Bezons constitue le site prioritaire d'extension puisque la création de nouvelles places d'internats sur ce site accompagnera la fusion des deux établissements de la ville (cf. infra). Sur ce secteur d'Argenteuil, un deuxième site d'internat apparaît prioritaire, il s'agit du lycée Montesquieu à Herblay.

Par ailleurs, pour accompagner l'éventuel développement de la filière automobiles et engins au Château d'Epluches à Saint Ouen l'Aumône (cf. infra), il est proposé l'extension de son internat.

Enfin, un renforcement des capacités d'internats du secteur de Cergy doit être réalisé, y compris pour offrir de meilleures conditions d'accueil des élèves résidents dans le Vexin, aussi est-il proposé la création d'un internat au lycée Galilée.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
095	Val d'Oise Ouest	JEAN PERRIN ou château d'épluches	SAINT-OUEN-L'AUMONE
095	Val d'Oise Ouest	GALILEE	CERGY
095	Val d'Oise Ouest	MONTESQUIEU	HERBLAY
095	Val d'Oise Ouest	E. RONCERAY	BEZONS

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

La filière hôtellerie –restauration est absente à l'est du secteur alors qu'elle offre de bonnes perspectives d'insertion. C'est pourquoi, il est proposé, dans un souci de redynamisation du lycée Eugène Ronceray à Bezons, d'y développer cette filière dans le cadre d'une fusion avec le lycée du Grand Cerf situé dans la même commune. Ainsi, le lycée de Bezons comprendrait donc à terme trois pôles : général, hôtellerie-restauration, tertiaire.

Par ailleurs, il est proposé l'implantation des formations Industries Agro-alimentaires et Travaux paysagers au lycée neuf de Magny en Vexin.

Enfin, il est proposé d'étudier le développement de la filière automobiles et engins au lycée du château d'Epluches à Saint Ouen l'Aumône pour compléter l'offre de formation.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
BEAUMONT SUR OISE	LYP EVARISTE GALOIS

OSNY	LYP PAUL EMILE VICTOR
SAINT OUEN L'AUMONE	LP CHATEAU D'EPLUCHES
SAINT OUEN L'AUMONE	LYT JEAN PERRIN
VAUREAL	LYP CAMILLE CLAUDEL
EAUBONNE	LYP LOUIS ARMAND
ERMONT	LP GUSTAVE EIFFEL
SANNOIS	EREA LA TOUR DU MAIL

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur compte 35 établissements, ce patrimoine bâti est globalement en bon état avec des lycées qui ont été majoritairement construits ou rénovés durant les années 1990 ou plus récemment encore.

Ainsi 7 opérations sont actuellement en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
95	Val d'Oise Ouest	Argenteuil	LPO FERNAND ET NADIA LEGER	Restructuration partielle
95	Val d'Oise Ouest	Enghien-les-Bains	LYP Gustave MONOD	Restructuration du service de restauration et de logements
95	Val d'Oise Ouest	Enghien-les-Bains	LYP GUSTAVE MONOD	Restructuration du site ouest : 2ème tranche
95	Val d'Oise Ouest	Montmorency	LGT JEAN-JACQUES ROUSSEAU	Restructuration d'ensemble
95	Val d'Oise Ouest	Montmorency	LP TURGOT	Rénovation restructuration et extension ponctuelle
95	Val d'Oise Ouest	Saint-Ouen-l'Aumône	LP CHÂTEAU D'EPLUCHES	Restructuration du service de restauration
95	Val d'Oise Ouest	Vauréal	LYP CAMILLE CLAUDEL	Restructuration du service de restauration

Néanmoins, il est nécessaire de poursuivre les interventions de rénovation pour achever d'offrir un patrimoine homogène de qualité.

Certaines de ces opérations accompagneront la reconfiguration de l'offre de formation (lycée Eugène Ronceray à Bezons) ou l'extension de capacités (Paris).

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations globales

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
095	Val d'Oise Ouest	E. RONCERAY	BEZONS
095	Val d'Oise Ouest	G. MONOD	ENGHIEN-LES-BAINS

Les rénovations simples

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
095	Val d'Oise Ouest	AUGUSTE ESCOFFIER	ERAGNY
095	Val d'Oise Ouest	JACQUES PREVERT	TAVERNY

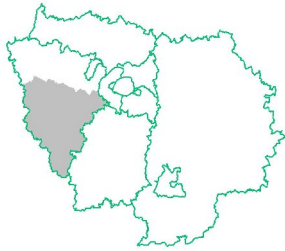
Les rénovations thermiques

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
095	Val d'Oise Ouest	GALILEE	CERGY
095	Val d'Oise Ouest	VAN GOGH	ERMONT
095	Val d'Oise Ouest	FRAGONARD	L'ISLE-ADAM
095	Val d'Oise Ouest	LOUIS JOUVET	TAVERNY
095	Val d'Oise Ouest	AUGUSTE ESCOFFIER	ERAGNY

Les opérations ciblées

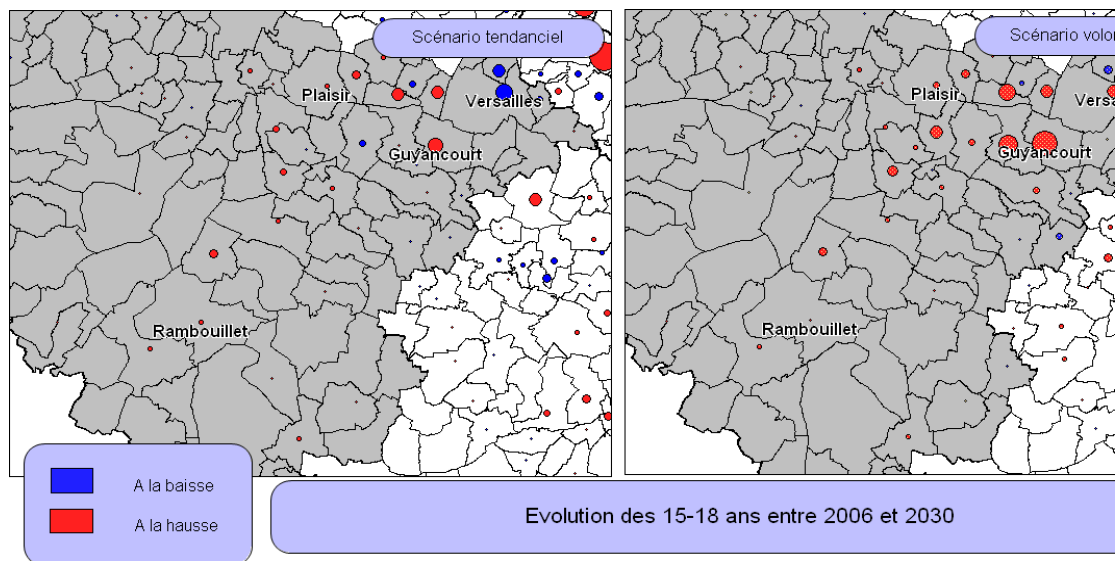
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
095	Val d'Oise Ouest	FERNAND ET NADIA LERGER	ARGENTEUIL
095	Val d'Oise Ouest	VAN GOGH	ERMONT
095	Val d'Oise Ouest	DU VEXIN	CHARS

SECTEUR SUD YVELINES



Ce secteur couvre un vaste territoire. Il s'étend des zones urbaines moyennement denses de la seconde couronne jusqu'aux zones rurales et forestières, moins peuplées, des limites sud de la région. Il regroupe les communes du bassin scolaire de Versailles-Plaisir, le district scolaire de Saint Quentin en Yvelines et le bassin scolaire de Rambouillet.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



Comme pour le reste du département des Yvelines, le sud du département ne devrait pas connaître de croissance importante des jeunes en âges d'être scolarisés en lycées. Les lycées du secteur offrent globalement d'ores-et-déjà des places suffisantes.

Une incertitude importante cependant concerne le secteur de l'ex-ville nouvelle de St-Quentin.

- Actuellement le secteur dispose de nombreuses places vacantes en lycées mais il importe d'améliorer la qualité de l'offre et la diversité des filières dans un secteur qui connaît une accentuation des ségrégations sociales et territoriales.
- Par ailleurs, compte tenu des forts objectifs de production de logement pour les années à venir, dans le cadre notamment du SDRIF, la Région devra être très attentive à l'évolution de la situation en lien avec la démographie lycéenne et maintenir les capacités patrimoniales dans l'attente du réexamen à mi programme du PPI 2012-2022.

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Ce secteur n'est donc pas aujourd'hui identifié comme un secteur en tension démographique et les capacités patrimoniales actuelles existent globalement en cas de besoin confirmé.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur compte 734 places d'internats : 48 au lycée Louis Bascan à Rambouillet, 100 au lycée Viollet le Duc à Villiers Saint Frédéric, 170 au lycée hôtelier de Guyancourt, 120 à l'ERPD La Verrière à la Verrière, 80 au lycée La Bruyère à Versailles et 216 au lycée Hoche à Versailles. Par ailleurs, 90 places sont actuellement en cours de réalisation au lycée Jules Ferry à Versailles.

Prioritairement, compte tenu du rôle structurant que joue l'internat du lycée Louis Bascan à Rambouillet dans cette partie du département, il est proposé d'étendre l'internat existant.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
078	Sud Yvelines	LOUIS BASCAN	RAMBOUILLET

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Ce secteur connaît des difficultés d'accueil sur certains établissements qui ne sont pas la conséquence de pressions démographiques mais d'attractivités différentes : certains lycées sont contraints dans leurs murs alors que d'autres souffrent de désaffectation. Aussi, une évolution de l'offre de formation doit être envisagée en lien avec les rénovations en cours au titre du précédent PPI et la rénovation proposée du lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes sur place ou sur un autre emplacement dans la même commune.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
LA QUEUE LES YVELINES	LYP JEAN MONNET
RAMBOUILLET	LYP LOUIS BASCAN
VILLIERS SAINT FREDERIC	LYP VIOLET LE DUC
GUYANCOURT	LYP DE VILLAROY
LA VERRIERE	ERPD (LA VERRIERE)
MONTIGNY LE BRETONNEUX	LYP EMILIE DE BRETEUIL
TRAPPES CEDEX	LP LOUIS BLEROT
LE CHESNAY	LP JEAN MOULIN
VILLEPREUX	LYP SONIA DELAUNAY

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur compte 25 établissements qui sont majoritairement dans un état satisfaisant, en effet, de nombreux établissements ont fait l'objet d'interventions immobilières lourdes. D'autres, d'ores et déjà délibérés sont actuellement en phase études.

Ainsi, 11 opérations sont actuellement en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
78	Sud Yvelines	Montigny-le-Bretonneux	LP EMILIE DE BRETEUIL	Restructuration du service de restauration

78	Sud Yvelines	Plaisir	LGT JEAN VILAR	Restructuration globale
78	Sud Yvelines	Saint-Cyr-l'École	LYP Jean PERRIN	Restructuration d'ensemble extension
78	Sud Yvelines	Saint-Cyr-l'École	LYP François MANSART	Restructuration d'ensemble extension
78	Sud Yvelines	Trappes	LP HENRI MATISSE	Restructuration partielle extension
78	Sud Yvelines	Versailles	LCM LA BRUYERE	Restructuration du service de restauration
78	Sud Yvelines	Versailles	LYP JULES FERRY	Construction d'un internat de 90 places et restructuration des ateliers
78	Sud Yvelines	Versailles	LYT Marie CURIE	Restructuration du service de restauration
78	Sud Yvelines	Le Chesnay	LP JEAN MOULIN	Reconstruction partielle
78	Sud Yvelines	Guyancourt	LYT HOTELLERIE ET TOURISME	Rénovation d'ensemble
78	Sud Yvelines	Maurepas	LYP LES 7 MARES	Réhabilitation globale et reconstruction des logements de fonction

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations globales

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
078	Sud Yvelines	FRANCO ALLEMAND	BUC
078	Sud Yvelines	PLAINE DE NEAUPHLE	TRAPPES

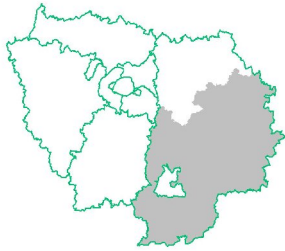
Les rénovations thermiques

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
078	Sud Yvelines	DESCARTES	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
078	Sud Yvelines	LOUIS BASCAN	RAMBOUILLET
078	Sud Yvelines	LOUIS BLERIoT	TRAPPES
078	Sud Yvelines	PREVERT	VERSAILLES
078	Sud Yvelines	VIOLLET-LE-DUC	VILLIERS-SAINT-FREDERIC

Les opérations ciblées

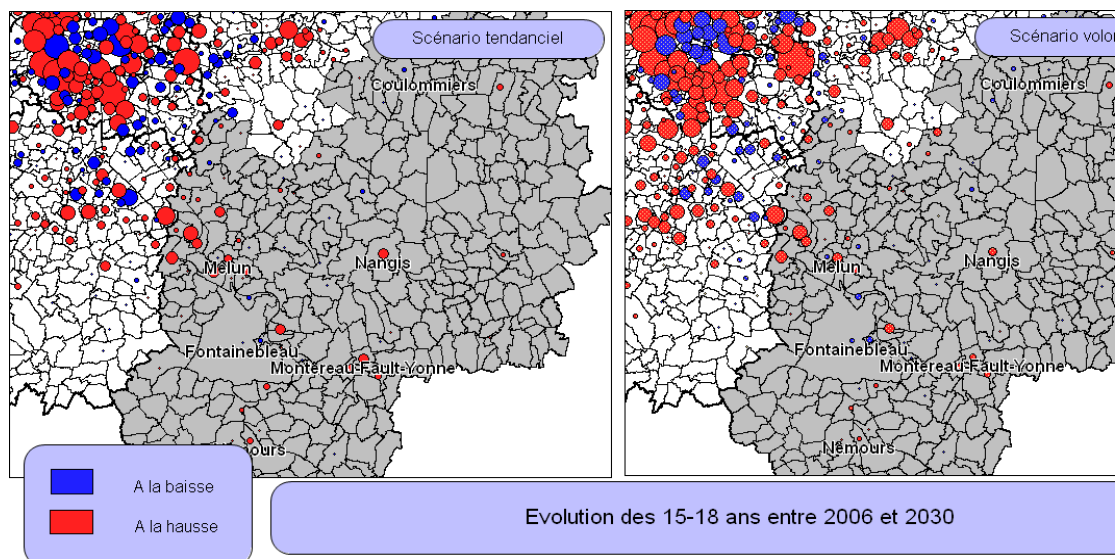
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
078	Sud Yvelines	JEAN MONNET	LA QUEUE-LES-YVELINES
078	Sud Yvelines	MARIE CURIE	VERSAILLES

SECTEUR SUD SEINE ET MARNE



Cette zone est très vaste. Elle regroupe trois agglomérations Fontainebleau/Nemours/Montereau Fault Yonne ainsi que les communes plus rurales des alentours dans la zone de recrutement de ces lycées. Elle englobe également l'agglomération melunaise au sud et se prolonge au nord par la ville nouvelle de Sénart et regroupe les districts scolaires de Melun et Brie-Sénart. Enfin, elle s'étend à l'est de la Seine et Marne en englobant des villes comme Coulommiers, Provins et Nangis.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



Ce secteur se distingue par son importante superficie puisqu'il couvre plus du tiers du territoire francilien.

La croissance de la population des 15-18 ans attendue sur le secteur de la Ville-nouvelle de Sénart et de l'agglomération de Melun devrait pouvoir être absorbée dans les places actuellement vacantes.

En revanche sur les pôles de la zone moins dense du sud (Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Nangis), il existe d'ores-et-déjà des tensions sur certains lycées. Les distances rendant les lycéens tributaires bien souvent que d'un seul lycée, une ou des extensions pourraient être à prévoir.

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Sur ce secteur des solutions alternatives à de strictes extensions de lycées existants ont pu être identifiés afin de répondre au besoin en places nouvelles de la manière la plus efficace.

Aussi est-il proposé de réaliser la deuxième tranche du lycée Henri Becquerel à Nangis. La première tranche de ce lycée a été construite dans les années 90, cependant ce lycée connaît aujourd'hui des difficultés à accueillir des élèves du secteur, ces derniers n'ayant pas d'autres lycées de proximité. Cette option est privilégiée car l'IAU annonce des constructions de logements autour de cette commune.

Par ailleurs, sur le secteur de Fontainebleau, une extension du lycée François Couperin est à préciser sous réserve d'un accord avec le département quant aux conditions de mutualisation. Par ailleurs, pour accompagner le développement de filières, il est proposé l'extension de sites existants sur le secteur du Sud Seine et Marne.

Enfin, en ce qui concerne le sud du secteur, à Nemours, il pourrait être envisagé, si le besoin démographique était confirmé, l'hypothèse d'une mutualisation des locaux entre lycée et collèges.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur dispose actuellement de 2 115 places d'internats soit 29% du parc régional: 267 au lycée agricole de Chailly en Brie, 200 au lycée Georges Cormier à Coulommiers, 235 au lycée Les Pannevelles à Provins, 21 au lycée Thibaut de Champagne à Provins, 320 au lycée Bougainville à Brie Comte Robert, 75 au lycée Benjamin Franklin à La Rochette, , 72 au lycée Léonard de Vinci à Melun, 80 au lycée Jacques Amyot à Melun, 176 au lycée Uruguay France à Avon, 205 au lycée Lafayette de Champagne sur Seine, 92 places au lycée François 1^{er} à Fontainebleau , 60 places au lycée François Couperin, 192 au lycée André Malraux à Montereau Fault Yonne, 78 à l'ERPD Saint Mamès à Moret sur Loing et 42 places au lycée Gustave Eiffel à Varennes sur Seine.

Par ailleurs, 100 places sont actuellement en cours de réalisation au lycée Antonin Carême à Savigny le Temple.

Le secteur, de par sa superficie, nécessite de nombreuses places d'internats. En effet, même si le sud Seine et Marne dispose déjà de places nombreuses, l'offre reste malgré tout inférieure à la demande. Cette situation est bien entendu liée à la spécificité de ce territoire très vaste où l'enjeu est d'assurer un accès à une grande variété de formations.

Aussi, est-il proposé d'accompagner la reconfiguration de l'offre de formation du secteur et les interventions patrimoniales liées (cf. infra) par le développement de places internats dans les lycées Uruguay France à Avon et Lafayette à Champagne sur Seine. Pour ce dernier scénario, il est important de préciser que c'est le lycée Clémenceau à Champagne sur Seine qui sera transformé en internat en devenant l'annexe du lycée Lafayette.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
077	Sud Seine-et-Marne	URUGUAY FRANCE	AVON
077	Sud Seine-et-Marne	GEORGES CLEMENCEAU	CHAMPAGNE-SUR-SEINE

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Au regard de l'état patrimonial du secteur, de la difficulté à permettre un accès à un panel large de formations dans un secteur très étendu et des effets de concurrence entre établissements observés sur ce secteur, il est proposé, dans le cadre de rénovations voire d'extension de lycées, de reconfigurer l'offre de formation de cette zone afin d'en assurer la cohérence et la complémentarité et de renforcer le taux de scolarisation dans le post-bac des élèves résidents.

Compte tenu des contraintes du site (absence de demi-pension) et de sa proximité avec le lycée Lafayette, il est proposé de faire évoluer le lycée Clémenceau de Champagne sur Seine en annexe du lycée Lafayette. Les formations tertiaires professionnelles actuelles du lycée Clémenceau à Champagne sur Seine sont maintenues sur le pôle Lafayette-Clémenceau tandis que les formations

technologiques seraient installées au lycée François Couperin à Fontainebleau. Par ailleurs, une diminution des effectifs du lycée François 1^{er} à Fontainebleau (actuellement en surcapacité) au profit du lycée François Couperin serait envisagée si l'extension est confirmée. Enfin, il est également proposé d'étudier le développement de la filière énergie sur le secteur afin de favoriser l'accès à cette filière porteuse peu accessible.

Sur le secteur de l'agglomération de Melun, une attention particulière doit être accordée aux flux et complémentarité de formations entre les lycées de Mée sur Seine et de Vaux le Penil, afin de lutter contre les effets de concurrence.

Enfin, à l'occasion de la rénovation des lycées Georges Cormier et Jules Ferry de Coulommiers, une attention particulière sera portée au renforcement du pôle automobile engins.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
NANGIS	LYP HENRI BECQUEREL
DAMMARIÉ LES LYS	LYP (F. JOLIOT CURIE)
MOISSY CRAMAYEL	LYT DE LA MARE CARREE
SAVIGNY LE TEMPLE	LYP PIERRE MENDES FRANCE
CHAMPAGNE SUR SEINE	LYP COMMERCIAL

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur est constitué de 32 établissements qui représentent un patrimoine dont l'état est globalement satisfaisant.

5 opérations sont actuellement en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
77	Sud Seine et Marne	Coulommiers	LYP Georges CORMIER	Restructuration partielle
77	Sud Seine et Marne	Dammarié-les-Lys	LYP JOLIOT-CURIE	Restructuration du service de restauration et création de lieux de vie
77	Sud Seine et Marne	Melun	LYP LEONARD DE VINCI	Restructuration partielle
77	Sud Seine et Marne	Provins	LYP Thibaud de CHAMPAGNE	Rénovation - réhabilitation du patrimoine
77	Sud Seine et Marne	Savigny-le-Temple	LP Antonin CARÊME	Construction d'un internat

Par ailleurs, de nombreuses opérations de rénovations ont été réalisées (ex : les deux lycées de Provins, Chailly en Brie, Bougainville) et une majorité d'établissements ont été construits dans les années 90 et sont encore en bon état.

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations globales

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
077	Sud Seine-et-Marne	URUGUAY FRANCE	AVON

077	Sud Seine-et-Marne	GEORGES CORMIER	COULOMMIERS
077	Sud Seine-et-Marne	JULES FERRY	COULOMMIERS

Les rénovations simples

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
077	Sud Seine-et-Marne	LA FAYETTE	CHAMPAGNE-SUR-SEINE
077	Sud Seine-et-Marne	BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE

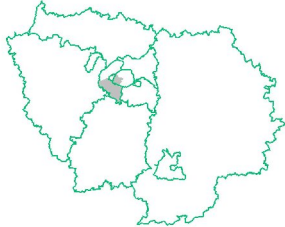
Les rénovations thermiques

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
077	Sud Seine-et-Marne	FREDERIC JOLIOT CURIE	DAMMARIE-LES-LYS
077	Sud Seine-et-Marne	ERPD SAINT MAMMES	MORET-SUR-LOING

Les opérations ciblées

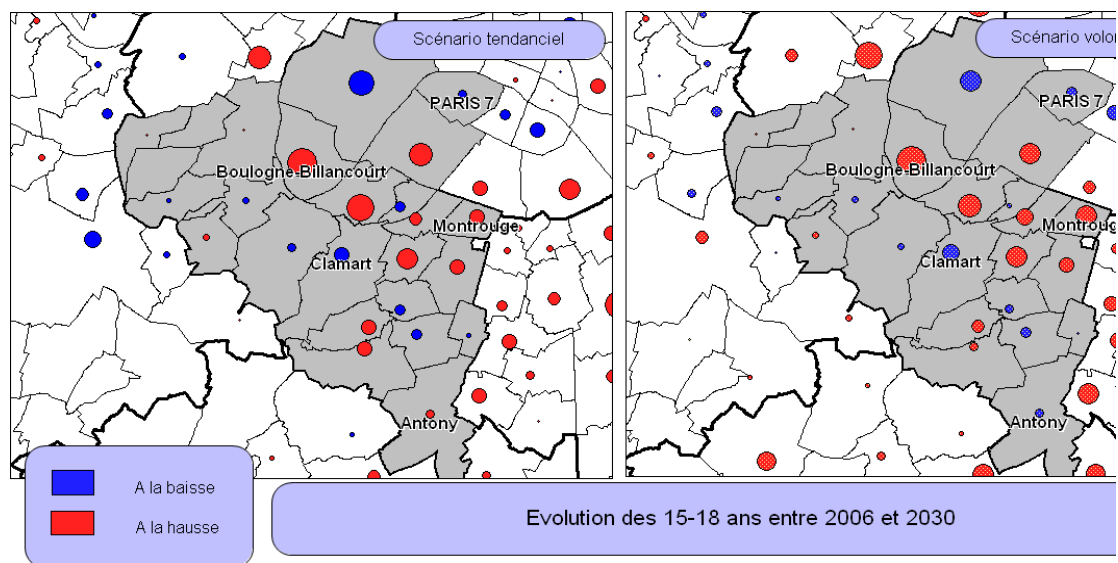
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
077	Sud Seine-et-Marne	GALILEE	COMBS-LA-VILLE
077	Sud Seine-et-Marne	FRANCOIS COUPERIN	FONTAINEBLEAU

SECTEUR SUD OUEST PARISIEN



Ce vaste secteur du sud-ouest parisien, comprend le 7^{ème}, le 16^{ème} et le 15^{ème} arrondissement, longe le bois de Boulogne par le sud et englobe tout le sud des Hauts-seine, de Saint-Cloud à Antony.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



Si une croissance des 15-18 ans est attendue dans ce secteur ce sera essentiellement dans les communes de banlieue contigües à Paris (de Boulogne-Billancourt à Montrouge). C'est en prévision de ces évolutions qu'un lycée neuf a déjà été programmé sur Boulogne.

Ce lycée neuf risque cependant de ne pas suffire au regard de la croissance attendue. Il pourrait être souhaitable de programmer des places neuves supplémentaires dans le cadre d'une extension. En parallèle un rééquilibrage est nécessaire entre les lycées du secteur, pour certains très demandés et pleins et pour d'autres peu demandés et sous-utilisés.

Côté Paris Sud-ouest les places vacantes sont particulièrement nombreuses (en 2030 elles pourraient approcher les 18%).

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Pour répondre à ce besoin estimé à environ 500 places, les réserves foncières constructibles des lycées polyvalents existants sont limitées. Aussi, est-il proposé de solliciter les communes notamment à proximité de Paris afin d'identifier un site pour réaliser l'extension d'un lycée existant. Par ailleurs, si le besoin démographique était plus important et que la construction d'un lycée neuf s'avérait nécessaire une réserve foncière existe.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur dispose actuellement de 825 places : 100 places au lycée Jean Monnet à Garches, 140 à l'ÉREA Toulouse Lautrec à Vaucresson, 170 places au lycée Janson de Sully à Paris 16^{ème}, 65 places au lycée Jean – Baptiste Say à Paris 16^{ème} 180 places au lycée Lakanal à Sceaux et 170 places au lycée Michelet à Vanves. Aucune autre place n'est actuellement programmée.

Prioritairement, un établissement pourrait accueillir des places nouvelles au vu de sa taille, de sa situation d'accès aux transports et de sa constructibilité: Lycée Emmanuel Mounier à Châtenay Malabry.

Par ailleurs, il est proposé la création d'un internat sur le secteur sud de Paris qui reste à localiser précisément.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	SECTEUR SUD PARISIEN		
092	Sud Ouest Parisien	EMMANUEL MOUNIER	CHATENAY-MALABRY

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Ce secteur connaît des difficultés d'accueil sur certains établissements qui ne sont pas la conséquence de pressions démographiques mais d'attractivités différentes : certains lycées sont contraints dans leurs murs alors que d'autres souffrent de désaffection. Aussi, une évolution de l'offre de formation, en lien avec des créations de places nouvelles à localiser, est à envisager pour réduire ces concurrences.

Par ailleurs, et sous réserve de la concertation, la Région confirme sa volonté de voir renforcée la structure pédagogique du lycée René Cassin à Paris 16^{ème}.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
GARCHES	ÉREA JACQUES BREL
GARCHES	ÉREA JEAN MONNET
ISSY LES MOULINEAUX	LYP EUGENE IONESCO
SAINT CLOUD	LYP SANTOS DUMONT
SAINT CLOUD	LCM ALEXANDRE DUMAS
PARIS 16EME	LP OCTAVE FEUILLET
BAGNEUX	LP LÉONARD DE VINCI
CLAMART	LYP JACQUES MONOD
MONTRouGE	LCM MAURICE GENEVOIX
SCEAUX	LYP LAKANAL
VANVES	LP (DARDENNE)
VANVES	LYP MICHELET

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur compte 45 établissements qui constituent un patrimoine très hétérogène. En effet, une grande majorité de lycées est récente mais ce secteur comprend également un patrimoine historique que ce soit à Paris ou dans les Hauts de Seine.

Actuellement, 9 opérations sont en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
75	Sud Ouest Parisien	Paris 15	LCM BUFFON	Restructuration ciblée du pôle de sciences du collège et du lycée
75	Sud Ouest Parisien	Paris 15	LYT Louis ARMAND	Restructuration liée au désamiantage et déplacement sur Villon
92	Sud Ouest Parisien	Antony	LYP René DESCARTES	Restructuration d'ensemble - extension
92	Sud Ouest Parisien	Boulogne-Billancourt	LYCEE NEUF	Construction
92	Sud Ouest Parisien	Meudon	LP LES COTES DE VILLEBON	Restructuration partielle
92	Sud Ouest Parisien	Sceaux	LYP LAKANAL	Restauration du clos et du couvert de la cité scolaire
92	Sud Ouest Parisien	Sceaux	LCM Marie CURIE	Restructuration ciblée du pôle sciences
92	Sud Ouest Parisien	Sceaux	LP FLORIAN	Restructuration - extension (nouveau programme en 2004)
92	Sud Ouest Parisien	Vaucresson	EREA TOULOUSE LAUTREC	Rénovation et restructuration

Sur le secteur Centre des Hauts de Seine, l'état du patrimoine est jugé satisfaisant dans son ensemble, six lycées du secteur ayant fait l'objet d'interventions de rénovation d'ensemble récente ou en cours de livraison. Seul le lycée Jean Pierre Vernant à Sèvres, dans le cadre d'une rénovation simple, requière une intervention d'ensemble.

Dans la zone Sud des Hauts de Seine, l'état du bâti est également jugé satisfaisant pour ce qui concerne le patrimoine récent, cinq établissements ayant fait l'objet ou faisant l'objet de rénovation d'ensemble. Toutefois, le lycée Lakanal de Sceaux demande une poursuite de la rénovation progressive de son bâti : une opération ciblée concernant l'internat et une opération ciblée concernant le pôle science y contribueraient.

Par ailleurs, l'exiguïté des locaux du lycée T. Monod à Antony compte tenu de leur imbrication avec l'IUFM pose la question des conditions de maintien sur le site ou de relocalisation de cet établissement, aussi une opération ciblée est-elle prévue.

Enfin, sur le secteur Paris sud ouest, la moitié du patrimoine, ne pose pas de problèmes particuliers d'un point de vue immobilier car un certain nombre d'établissements ont bénéficié d'interventions importantes. Les bâtiments plus anciens à caractère historique peuvent, quant à eux, justifier d'une intervention comme le lycée Janson de Sully à Paris 16^{ème} pour lequel il est proposé une opération ciblée sur le pôle sciences.

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations simples

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
092	Sud Ouest Parisien	VERNANT	SEVRES

Les rénovations thermiques

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
092	Sud Ouest Parisien	JEAN JAURES	CHATENAY-MALABRY
092	Sud Ouest Parisien	EMMANUEL MOUNIER	CHATENAY-MALABRY
092	Sud Ouest Parisien	EREA JACQUES BREL	GARCHES
092	Sud Ouest Parisien	RABELAIS	MEUDON

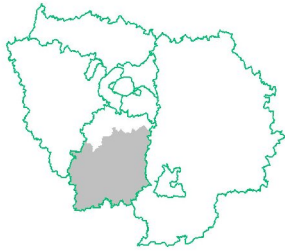
Les opérations ciblées

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	Sud Ouest Parisien	CAMILLE SEE	PARIS 15EME
075	Sud Ouest Parisien	JANSON DE SAILLY	PARIS 16EME
092	Sud Ouest Parisien	THEODORE MONOD	ANTONY
092	Sud Ouest Parisien	MONTESQUIEU	LE PLESSIS ROBINSON
092	Sud Ouest Parisien	MONNET	MONTRouGE
092	Sud Ouest Parisien	LAKANAL	SCEAUX
092	Sud Ouest Parisien	LAKANAL	SCEAUX

Les opérations ciblées « équipements sportifs »

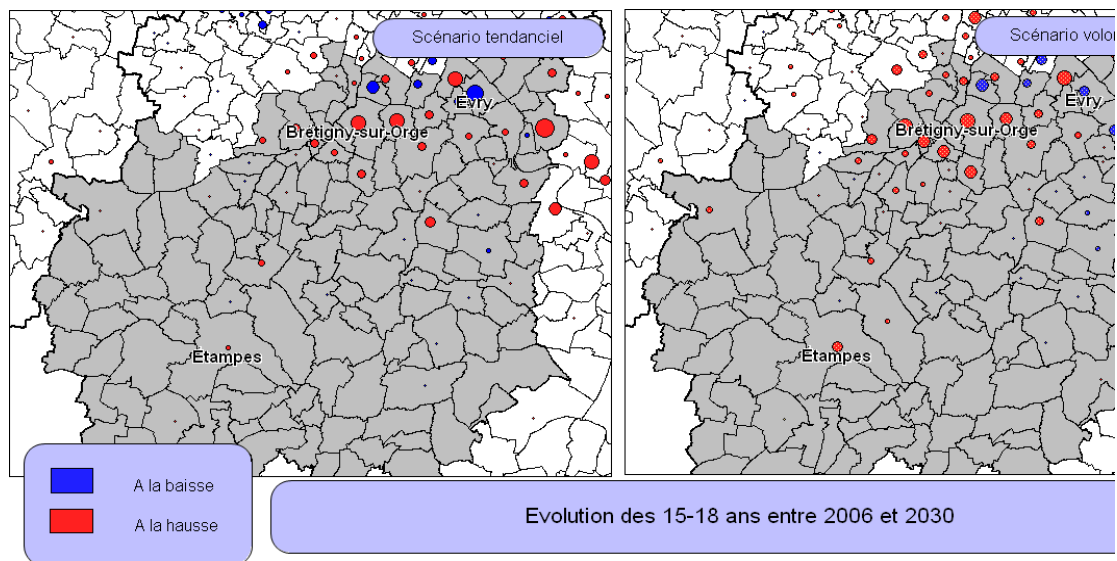
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
092	Sud Ouest Parisien	JEAN MONNET	MONTRouGE
092	Sud Ouest Parisien	MARIE CURIE	SCEAUX
092	Sud Ouest Parisien	MICHELET	VANVES

SECTEUR SUD ESSONNE



Le secteur correspond aux bassins scolaires d'Evry- Corbeil et d'Etampes.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



Les prévisions démographiques sur ce secteur ne démontrent pas de croissance qui pourrait justifier la création de capacités nouvelles dans cette partie du département.

Le secteur dispose de suffisamment de places dans sa globalité pour faire face aux évolutions attendues et ceci notamment grâce à l'extension du lycée Alexandre Denis à Cerny déjà engagée et au nombre de places vacantes identifiées sur ce secteur (plus de 3 800).

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Ce secteur n'est donc pas aujourd'hui identifié comme un secteur en tension démographique. Néanmoins, la Région Ile de France doit se placer sur le long terme et doit donc s'assurer qu'elle dispose d'emprises foncières en cas de besoin.

Aussi, les établissements polyvalents accessibles en transports en commun et disposant de réserves foncières constructibles ont pu être identifiés.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Sur ce secteur on compte actuellement 549 places d'internats : 72 au lycée Château des Coudraies à Etiolles, 240 au lycée Jean-Pierre Timbaud à Bretigny sur Orge, 86 à l'EREA Château du Lac à Ollainville et 151 places au lycée Alexandre Denis à Cerny où 100 places supplémentaires sont actuellement en cours de réalisation.

Prioritairement, des places nouvelles en internats pourraient être localisés dans les établissements suivants au regard de leur accessibilité et de leur constructibilité résiduelle : il s'agit du lycée Geoffroy Saint Hilaire à Etampes.

Par ailleurs, il est proposé de créer des places nouvelles sur un site restant encore à identifier sur le secteur Evry-Corbeil.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
091	Sud Essonne	SECTEUR EVRY/CORBEIL	
091	Sud Essonne	GEOFFROY SAINT HILAIRE	ETAMPES

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Dans un secteur qui connaît des contrastes territoriaux et sociaux forts, il importe de limiter la concurrence entre les établissements et d'en renforcer la mixité et la cohésion Aussi, une attention particulière doit être accordée aux flux et complémentarité de formations du secteur d'Evry et des lycées du bassin.

Par ailleurs, il est proposé d'étudier dans le secteur le renforcement de la filière énergie, formation attractive et insérante. .

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
BONDOUFLE	LYP FRANCOIS TRUFFAUT
COURCOURONNES	LYP GEORGES BRASSENS
BRETIGNY SUR ORGE	LYP JEAN PIERRE TIMBAUD
DOURDAN	LYP ALFRED KASTLER
DOURDAN	LYP FRANCISQUE SARCEY

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur compte 22 établissements dont l'état patrimonial est globalement satisfaisant.

En effet, le secteur Corbeil/Evry est constitué d'un patrimoine récent construit dans les années 90 ou faisant ou ayant fait l'objet d'opérations de rénovation. Seul le lycée Pierre Mendès France à Ris Orangis pourrait faire l'objet d'une opération. En effet, cet établissement a fait l'objet récemment d'un réaménagement complet des ateliers pédagogiques mais cette opération demanderait à être complétée par une remise à niveau patrimonial.

Sur le secteur sud Essonne, la totalité du patrimoine a été traitée avec notamment 9 rénovations achevées et une reconstruction en cours.

Par ailleurs, actuellement 7 opérations sont en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
91	Sud Essonne	Arpajon	LP PAUL BELMONDO	Restructuration du gymnase
91	Sud Essonne	Arpajon	LP René CASSIN	Rénovation d'ensemble - extension
91	Sud Essonne	Cerny	LP Alexandre DENIS	Construction d'une extension et restructuration des ateliers
91	Sud Essonne	Cerny	LP Alexandre DENIS	Reconstruction/extension de l'internat
91	Sud Essonne	Corbeil-Essonnes	LYP ROBERT DOISNEAU	Restructuration partielle - extension
91	Sud Essonne	Courcouronnes	LYP GEORGES BRASSENS	Restructuration partielle - extension
91	Sud Essonne	Étampes	LP Louis BLERLOT	Reconstruction

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

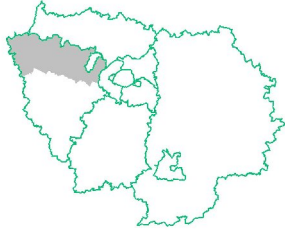
Les rénovations globales

Zone de concertation	PATRONYME	Commune
Sud Essonne	MENDES FRANCE	RIS-ORANGIS

Les rénovations thermiques

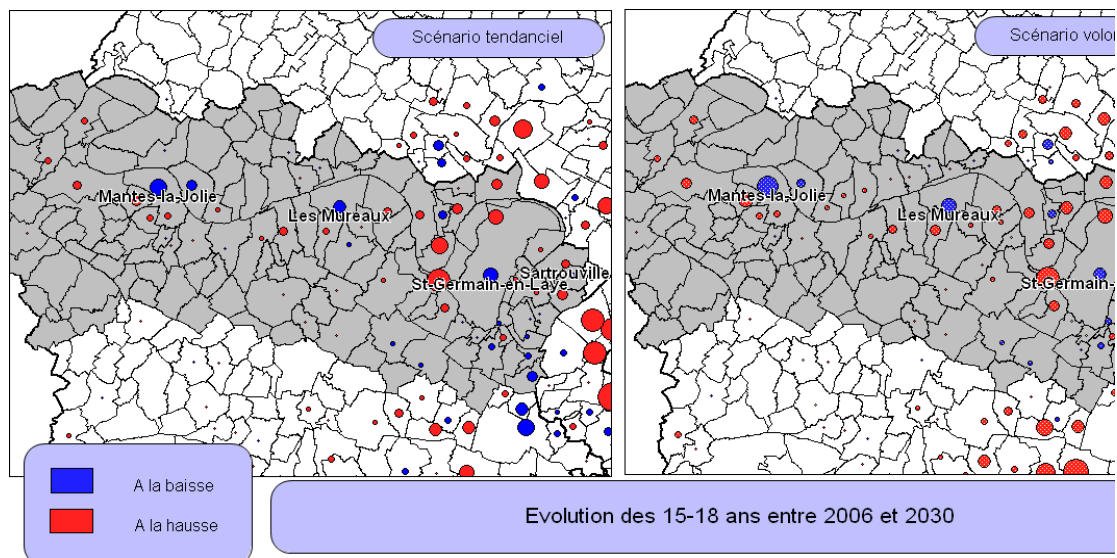
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
091	Sud Essonne	BRASSENS	COURCOURONNES

SECTEUR SEINE AVAL



Le secteur regroupe les districts scolaires de Poissy (inclus dans l'OIN de Seine Aval), Saint Germain et Sartrouville. Ces districts sont reliés entre eux par le RER A et son prolongement SNCF. Il s'étend également sur les bassins des Mureaux et de Mantes.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



Comme pour le reste du département des Yvelines, le nord du département ne devrait pas connaître de croissance importante des jeunes en âges d'être scolarisés en lycées.

Toute la partie ouest le long de la Seine (Mantes, les Mureaux) dispose de places nombreuses en lycées. Aucune remontée forte des effectifs n'est à attendre, même avec la prise en compte des projets de constructions de logements sur le secteur de l'OIN Seine-aval.

Les évolutions démographiques du secteur autour de la forêt de Saint-Germain et dans les boucles de la Seine doivent être suivies (secteur de Sartrouville et Montesson notamment). Mais la zone dispose globalement de suffisamment de places. Un lycée neuf ou une extension dans ce secteur n'est donc pour le moment pas nécessaire.

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Ce secteur n'est donc pas aujourd'hui identifié comme un secteur en tension démographique. Néanmoins, si d'autres besoins étaient avérés, les lycées polyvalents accessibles et disposant de réserves foncières constructibles du secteur ont été identifiés

Par ailleurs, une extension de capacité sera nécessaire pour répondre à un éventuel développement de filières (cf. infra) au lycée Camille Claudel à Mantes la Ville.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Actuellement, le secteur Seine Aval compte 590 places d'internats répartis comme suit : 147 places au lycée Simone Weil à Conflans Saint Honorine, 146 places au lycée Jeanne d'Albret à Saint Germain en Laye et 297 places au lycée agricole de Saint Germain
Par ailleurs, un internat de 100 places est actuellement en cours de réalisation au lycée Lavoisier à Porcheville.

Un besoin de places d'internat est identifié sur le secteur du Mantois pour répondre aux enjeux sociaux et d'accessibilité.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
078	Seine-aval	SECTEUR DU MANTOIS	

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Le développement de la filière transports-logistique est proposé dans le département des Yvelines en lien avec .la plate forme logistique locale.

L'offre de formation aux métiers de la santé et de services aux personnes est pour l'instant en deçà de la moyenne régionale aussi est-il proposé de développer la filière sanitaire et sociale au lycée Camille Claudel de Mantes la Ville en complément du renforcement de son pôle Hôtellerie-tourisme-restauration.

Pour ailleurs, pour redynamiser le secteur de Mantes –les Mureaux avec des filières porteuses, il est proposé d'y étudier le développement de la filière énergétique avec une hypothèse de travail sur le lycée Lavoisier à Porcheville, le renforcement de la filière sanitaire et sociale au lycée Vaucanson des Mureaux est également à l'étude.

Enfin, on constate des effets de concurrence forts entre les trois établissements de la ville de Poissy. Aussi est-il proposé d'étudier, à l'occasion de la rénovation globale du lycée le Corbusier et de la rénovation simple et de l'opération ciblée concernant les ateliers du lycée Adrienne Bolland, un rééquilibrage des flux avec également le lycée Charles de Gaulle.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
AUBERGENVILLE	LYP VINCENT VAN GOGH
LES MUREAUX	LYP VAUCANSON
MAGNANVILLE	LYP LEOPOLD SEDAR SENGHOR
PORCHEVILLE	LYP LAVOISIER
ACHERES	LYP LOUISE WEISS
CARRIERES SUR SEINE	LYP LES PIERRES VIVES
CONFLANS SAINTE HONORINE	LYP SIMONE WEIL
LA CELLE SAINT CLOUD	LP LUCIEN RENE DUCHESNE
MARLY LE ROI	LYP LOUIS DE BROGLIE
SAINTE GERMAIN EN LAYE	LYP JEANNE D'ALBRET

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur compte 29 établissements dont l'état patrimonial est relativement hétérogène.

Ainsi, sur le secteur de l'OIN de Seine Aval, les nombreuses opérations réalisées sur les établissements de cette partie du département ne justifient pas de nouvelles interventions patrimoniales à l'exception du lycée hôtelier Camille Claudel à Mantes la Ville dont il faut mettre à niveau les structures d'accueil de la filière hôtellerie- restauration-tourisme et accompagner le développement prévu de la filière sanitaire et sociale.

Sur la zone de Saint Germain, beaucoup d'interventions patrimoniales ont également été réalisées, l'état du patrimoine est donc globalement satisfaisant. Néanmoins, l'intervention régionale doit être poursuivie afin, notamment, d'accompagner la réflexion pédagogique sur les lycées Adrienne Bolland et Le Corbusier à Poissy. Enfin, est également prévue une remise à niveau patrimonial du lycée international de Saint Germain en Laye.

Par ailleurs, 7 opérations sont actuellement en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
78	Seine Aval	Conflans-Sainte-Honorine	ERPD LA BATELLERIE	Rénovation d'ensemble
78	Seine Aval	Les Mureaux	LP VAUCANSON	Restructuration partielle
78	Seine Aval	Mantes-la-Jolie	LYP SAINT EXUPERY	Restructuration partielle
78	Seine Aval	Porcheville	LYP LAVOISIER	Construction d'un internat
78	Seine Aval	Saint-Germain-en-Laye	LYT LEONARD DE VINCI	Reconstruction du lycée sur son site
78	Seine Aval	Saint-Germain-en-Laye	LPO JEAN-BAPTISTE POQUELIN	Restructuration d'ensemble
78	Seine Aval	Saint-Germain-en-Laye	LYCEE AGRICOLE	Restructuration d'ensemble extension

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations globales

Zone de concertation	PATRONYME	Commune
Seine-aval	LE CORBUSIER	POISSY
Seine-aval	INTERNATIONAL	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Les rénovations simples

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
078	Seine-aval	SIMONE WEIL	CONFLANS-SAINTE-HONORINE

078	Seine-aval	FRANCOIS VILLON	LES MUREAUX
078	Seine-aval	ADRIENNE BOLLAND	POISSY

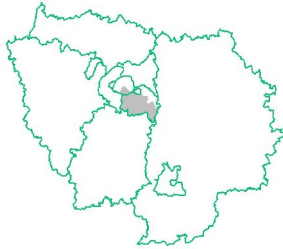
Les rénovations thermiques

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
078	Seine-aval	ALAIN	LE VESINET
078	Seine-aval	ST EXUPERY	MANTES-LA-JOLIE
078	Seine-aval	EVARISTE GALOIS	SARTROUVILLE

Les opérations ciblées

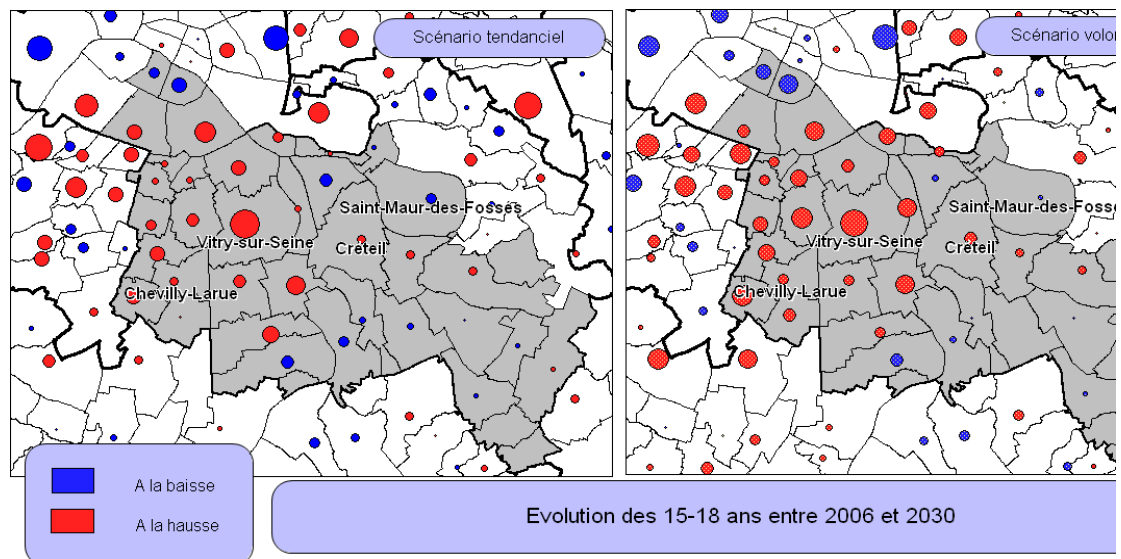
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
078	Seine-aval	VINCENT VAN GOGH	AUBERGENVILLE
078	Seine-aval	JULES FERRY	CONFLANS-SAINTE-HONORINE
078	Seine-aval	ANTOINE LAVOISIER	PORCHEVILLE
078	Seine-aval	JEANNE D ALBRET	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
078	Seine-aval	ADRIENNE BOLLAND	POISSY

SECTEUR SEINE AMONT



Ce secteur s'étend depuis la rive gauche de la Seine jusqu'aux limites sud du Val de Marne. Il se décompose en une zone Paris Sud Est comprenant les 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, une zone Centre Val de Marne délimitée par la Seine et la Marne centrée sur Créteil et une zone Ouest Val de Marne comprise entre l'autoroute A6 et la Seine située dans la sphère d'influence d'Orly.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



La partie Ouest du département du Val-de-Marne, correspondant au secteur de la vallée de la Seine et de l'OIN Orly-Seine-Amont, s'annonce comme un des secteurs de forte croissance de la Région ces deux prochaines décennies. Même sans prendre en compte les objectifs les plus volontaristes en terme construction de logements, il est probable que ce secteur ait besoin de places supplémentaires à terme, et ceci en sus des places offertes avec la première tranche du lycée P. Roland à Chevilley la rue.

Les solutions pour répondre ce besoin peuvent s'entendre par la réalisation de places neuves,

Côté Paris, si le 13^{ème} et 14^{ème} pourraient connaître une croissance de leur population des 15-18 ans (à l'inverse du mouvement globale de la capitale), les nombreuses places libres dans le secteur doivent largement y pourvoir.

Pour le centre du Val-de-Marne, autour de la vallée de la Marne, la Région met à disposition suffisamment de places, pour accueillir tous les élèves attendus. Les difficultés d'accueil actuelles dans les lycées semblent plus relever d'une attractivité différente entre les établissements. Une meilleure répartition des élèves et de l'offre pourrait résoudre ces difficultés à surface constante.

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Dans ce secteur la création de places nouvelles pourrait se concrétiser par l'extension de capacités des lycées du secteur de quelques centaines de places à l'occasion de rénovations, de la mise en œuvre de la 2^e tranche du lycée P. Roland à Chevilly la rue ou encore du maintien de la disponibilité du lycée Jean Jacques Rousseau à Vitry qui sera libéré à la rentrée 2013, ces hypothèses restent à étudier.

D'autre part, il est proposé de solliciter la réservation d'une emprise foncière dans le cadre de l'OIN Seine Amont

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur compte actuellement 903 places d'internats (89 places au lycée Berthelot à Saint Maur des Fossés, 132 places au lycée Henri IV à Paris 5^{ème}, 337 places au lycée Louis le Grand à Paris 6^{ème} et 345 places au lycée Saint Louis à Paris 6^{ème}). Par ailleurs, 233 places sont actuellement en cours de réalisation : 70 places au lycée Pauline Roland à Chevilly la Rue, 23 places au lycée Henri IV à Paris 5^{ème}, 100 places au lycée Guillaume Tirel à Paris 14^{ème} et 40 places sur le site des Camélias à Paris 14^{ème}.

Prioritairement, quatre lycées pourraient accueillir des places nouvelles au vu de leur taille, de leur situation d'accès aux transports et de leur constructibilité résiduelle : Lycées Edouard Branly à Créteil, François Arago à Villeneuve Saint Georges et Pierre Gilles de Gennes à Paris 13^{ème} et un site sur le secteur Ivry sur Seine /Vitry sur Seine.

Par ailleurs, en lien avec la reconfiguration de l'offre de formation parisienne, il est proposé la création d'un internat sur le sud de Paris sur un site qu'il reste encore à identifier.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	SECTEUR SUD PARISIEN		
075	Seine-Amont	PIERRE GILLES DE GENNES	PARIS 13EME
094	Seine-Amont	ROLLAND A IVRY-SUR-SEINE OU CLAUDEL VITRY-SUR-SEINE	
094	Seine-Amont	BRANLY	CRETEIL
094	Seine-Amont	FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Pour compléter l'offre de formation sur le secteur de l'ouest du Val de Marne, la nécessité d'un pôle hôtelier supplémentaire est à étudier.

D'autre part, il est proposé d'étudier le renforcement de la filière « énergie » au lycée Maximilien Perret à Alfortville.

Par ailleurs, Il est proposé de conforter le travail commun en cours entre les lycées Vauquelin et Pierre Gilles de Gennes à Paris 13^{ème} pour renforcer les formations de la chimie, industrie agro-alimentaire et métiers de l'eau.

Par ailleurs, et sous réserve de la concertation, la Région confirme sa volonté de voir renforcées les structures pédagogiques des lycées Lucas de Nehou à Paris 5^{ème} Gaston Bachelard à Paris 13^{ème} et de créer un pôle sanitaire et social dans le sud parisien dont la localisation reste à déterminer.

Enfin, l'évolution du lycée François Villon encore à définir constitue un enjeu majeur de l'offre scolaire du sud parisien.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
ALFORTVILLE CEDEX	LYP MAXIMILIEN PERRET
CRETEIL	LYP LEON BLUM
CRETEIL	LYP GUTENBERG
CRETEIL	LYT EDOUARD BRANLY
SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX	LYP D'ARSONVAL
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	LYP CONDORCET
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	LYT FRANCOIS MANSART
VILLENEUVE SAINT GEORGES	LYP FRANCOIS ARAGO
CHOISY LE ROI	LP JACQUES BREL
CHOISY LE ROI	LP JEAN MACE
THIAIS	LYP GUILLAUME APOLLINAIRE
VITRY SUR SEINE CEDEX	LYT JEAN MACE
PARIS 13EME	LP NICOLAS LOUIS VAUQUELIN
PARIS 13EME	LYT JEAN LURCAT
PARIS 19EME	LYT GUILLAUME TIREL

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur compte 57 établissements dont l'état patrimonial est assez hétérogène.

Ainsi, sur la zone Ouest Val de Marne, les 17 établissements se distinguent en deux grandes catégories : les établissements polyvalents de grande taille pour lesquels des opérations sont à poursuivre, notamment pour les deux lycées de Cachan dont la rénovation doit être engagée et à l'inverse des établissements de petite taille bien adaptés à leurs objectifs et qui ne présentent de problèmes patrimoniaux particuliers. Est posée également l'urgence patrimoniale de la rénovation du lycée G. Brassens à Villeneuve le Roi.

Dans la zone Centre Val de Marne, les 2/3 des établissements présentent un état satisfaisant car ils sont récents ou ont fait l'objet de rénovations. Le 1/3 restant présente un patrimoine qui nécessitera des interventions comme par exemple le lycée Marcelin Berthelot à Saint Maur des Fossés dans le cadre d'une rénovation thermique.

Enfin, dans la zone Paris sud est, 14 établissements sur les 22 ont fait ou font actuellement l'objet d'opérations plus ou moins lourdes qui ont permis leur remise à niveau, ils relèvent donc désormais de la maintenance courante.

Parmi les 8 restants, certains appellent, à des degrés divers, des interventions

Par ailleurs, 9 opérations sont actuellement en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
75	Seine Amont	Paris 05	LCM HENRI IV	Réalisation de 23 places d'internat
75	Seine Amont	Paris 13	LCM GABRIEL FAURE	Restructuration globale - extension
75	Seine Amont	Paris 14	LP CAMELIAS	Restructuration en internat

75	Seine Amont	Paris 14	LYT Guillaume TIREL	Construction d'un internat
94	Seine Amont	Chevilly-Larue	LYP Pauline ROLAND	Construction d'un internat neuf de 70 lits
94	Seine Amont	Fresnes	LYP Frédéric MISTRAL	Restructuration partielle extension
94	Seine Amont	Gentilly	LYP VAL DE BIEVRE	Restructuration globale et extension
94	Seine Amont	Le Kremlin-Bicêtre	LYP Darius MILHAUD	Restructuration globale et extension
94	Seine Amont	Vitry-sur-Seine	LYP Adolphe CHERIOUX	Restructuration globale avec extension

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations globales

Zone de concertation	PATRONYME	Commune
Seine-Amont	Site de LAZARE PONTICELLI	PARIS 13EME
Seine-Amont	EIFFEL	CACHAN
Seine-Amont	SORRE	CACHAN
Seine-Amont	GEORGES BRASSENS	VILLENEUVE-LE-ROI

Les rénovations simples

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	Seine-Amont	VAUQUELIN	PARIS 13EME
094	Seine-Amont	SAINT EXUPERY	CRETEIL

Les rénovations thermiques

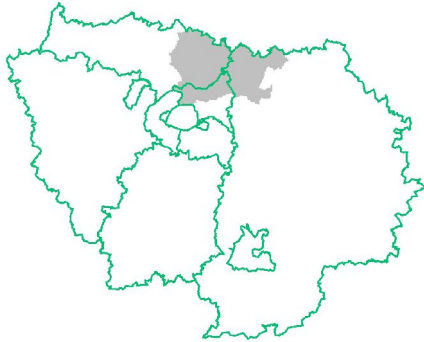
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
094	Seine-Amont	BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
094	Seine-Amont	CLAUDEL	VITRY-SUR-SEINE

Les opérations ciblées

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	Seine-Amont	HENRI IV	PARIS 05EME
075	Seine-Amont	FRANCOIS VILLON	PARIS 14EME

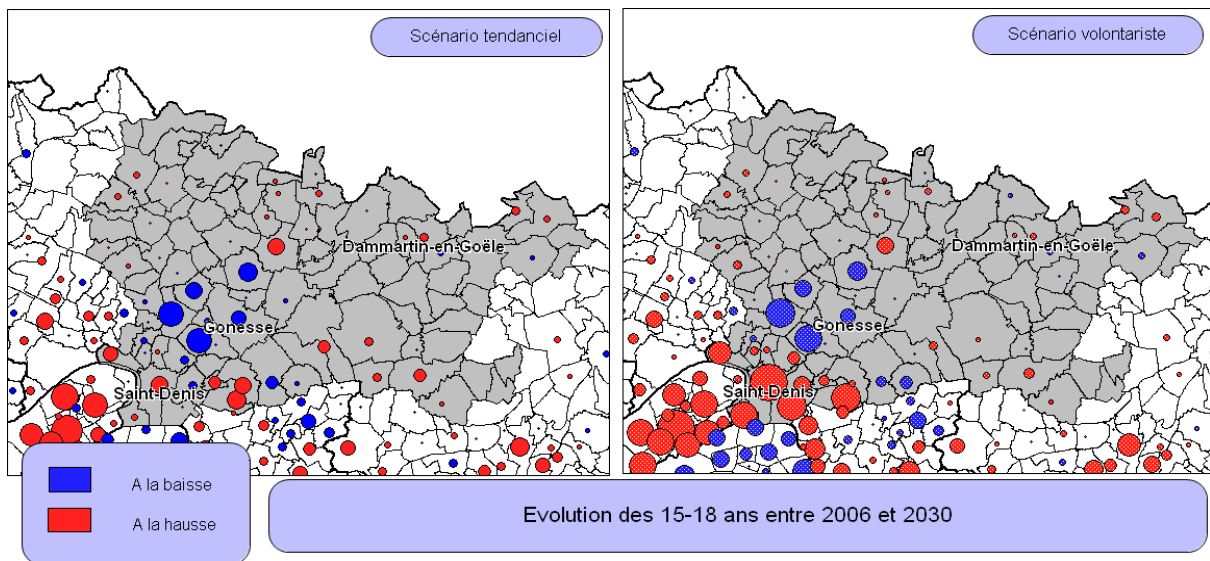
094	Seine-Amont	BRANLY	CRETEIL
094	Seine-Amont	L. BLUM	CRETEIL
094	Seine-Amont	J. MACE	VITRY-SUR-SEINE

SECTEUR SAINT-DENIS / ROISSY



Ce secteur correspond à la zone d'urbanisation de l'agglomération parisienne en direction du Nord-Nord-Est. Il comprend, plus particulièrement, deux pôles d'expansion : le pôle de Saint-Denis/Nord 93 prolongé par le pôle de Roissy, ce qui correspond pour partie à la Plaine de France.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



L'ensemble du secteur Saint Denis Roissy devrait connaître une croissance démographique particulièrement concentrée sur le secteur de Saint-Denis Plaine Commune, mais elle existe aussi dans les zones plus éloignées de la périphérie par une urbanisation plus diffuse.

Néanmoins, les places vacantes actuellement identifiées sur ce secteur (plus de 8000) et les trois opérations neuves actuellement en cours de réalisation: le nouveau lycée de Saint-Denis (livraison prévisionnelle décembre 2016), le nouveau lycée du Bourget (livraison prévisionnelle juillet 2014) et le nouveau lycée de Dammartin-en-Goële (livraison prévisionnelle en mai 2013), qui vont permettre d'augmenter les capacités d'accueil sur ce secteur, devraient absorber les besoins en places nouvelles, quelque soit le scénario de construction de logements.

La création d'un lycée neuf à Gonesse envisagée dans le PPI précédent est à confirmer au regard des besoins d'offre de formation hôtelière.

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Ce secteur n'est donc pas aujourd'hui identifié comme un secteur en tension démographique et ce, quelque soit le scénario de constructions de logement. Néanmoins, si un besoin était confirmé les lycées polyvalents accessibles en transports en commun et de disposant de réserves foncières constructibles ont été identifiés.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur est carencé en places d'internat, en effet, actuellement, seul le lycée Voillaume à Aulnay sous Bois dispose d'un internat d'une capacité de 40 places. Cependant, trois internats sont actuellement en cours de réalisation : 80 places au lycée neuf de Dammartin en Goële, 75 places au lycée Jacques Feyder à Epinay sur Seine, 170 places au lycée neuf de Saint Denis et la reconstruction de l'internat du lycée Voillaume à Aulnay actuellement en cours prévoit l'augmentation des places de 40 à 60.

Prioritairement, il est proposé la création d'un internat de 150 lits au lycée Paul Eluard à Saint Denis ainsi qu'au lycée Camille Saint Saëns à Deuil la Barre au vu de leur taille, de leur constructibilité et de leur situation d'accès aux transports

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
093	Saint-Denis Roissy	P ELUARD	SAINT-DENIS
095	Saint-Denis Roissy	C. SAINT-SAENS	DEUIL-LA-BARRE

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

L'adaptation de l'offre de formation aux besoins est déjà largement engagée tant en matière d'enseignement général que de filières professionnelles porteuses d'insertion (filières sanitaire et sociale et logistique notamment), avec la création du lycée neuf de Saint Denis, celle de Dammartin en Goële et celle du Bourget.

Toutefois, pour compléter l'offre de formation sur le secteur Sarcelles-Gonesse et favoriser la mixité, des évolutions de l'offre de formation devront être recherchées

Enfin la question de l'avenir du site de l'ENNA à St Denis et des formations qui y sont accueillies est posée, Des travaux sont nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil et d'étude dans la filière production industrielle particulièrement importante pour l'avenir de la région et insérante au niveau de l'emploi. Le lycée est aujourd'hui installé dans des locaux à rénover, imbriqués avec l'IUFM et dont la Région n'est pas propriétaire et qui n'ont pas fait l'objet d'un procès verbal de mise à disposition.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
DRANCY	LYP LE ROLLAND
DRANCY	LYP EUGENE DELACROIX
LE BLANC MESNIL	LYP WOLFGANG AMADEUS MOZART
SEVRAN	LYP BLAISE CENDRARS
TREMBLAY EN FRANCE	LYP LEONARD DE VINCI
AUBERVILLIERS CEDEX	LYT LE CORBUSIER
LA COURNEUVE	LP ARTHUR RIMBAUD
LA COURNEUVE	LYP JACQUES BREL
SAINT DENIS	LYP SUGER
SAINT OUEN	LYP AUGUSTE BLANQUI

SAINT OUEN	LYP (MARCEL CACHIN)
DEUIL LA BARRE	LYP CAMILLE SAINT SAENS
GARGES LES GONESSE	LYP SIMONE DE BEAUVOIR
GARGES LES GONESSE	LYP ARTHUR RIMBAUD

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Le patrimoine de ce secteur se compose de 51 établissements dont l'état est assez hétérogène. Sur la zone Sarcelle Gonesse, le patrimoine est relativement récent néanmoins quatre établissements appellent diverses opérations.

Sur les zones de Saint Denis, et du Nord Seine Saint Denis, le patrimoine comprend principalement des lycées réalisés après 1950 dont certains ont été rénovés ou reconstruits récemment et d'autres dont le niveau patrimonial ne nécessite pas d'interventions lourdes, à l'exception de deux établissements pour lesquels il est proposé une rénovation globale. Enfin, les trois lycées de la zone Mitry-Mory présentent un état général satisfaisant.

Par ailleurs, 10 opérations sont actuellement en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
77	Saint Denis Roissy	Dammartin-en-Goële	LYP NEUF	Construction
77	Saint Denis Roissy	Dammartin-en-Goële	LYP NOUVEAU LYCEE	Construction d'un internat de 80 places
77	Saint Denis Roissy	Mitry-Mory	LYP Honoré DE BALZAC	Restructuration - extension
93	Saint Denis Roissy	Aulnay-sous-Bois	LYT / LP VOILLAUME	Reconstruction de l'internat de 60 lits
93	Saint Denis Roissy	Épinay-sur-Seine	LYP JACQUES FEYDER	Restructuration globale, extension et construction d'un internat
93	Saint Denis Roissy	Épinay-sur-Seine	LYP Louise MICHEL	Restructuration d'ensemble extension
93	Saint Denis Roissy	La Courneuve	LYP Jacques BREL	Restructuration du service de restauration
93	Saint Denis Roissy	Le Blanc-Mesnil	LYP ARISTIDE BRIAND	Reconstruction d'un atelier
93	Saint Denis Roissy	Le Bourget	LYCEE NEUF	Construction
93	Saint Denis Roissy	Saint-Denis	LA PLAINE COMMUNE	Construction

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations globales

Zone de concertation	PATRONYME	Commune
Saint-Denis Roissy	VOILLAUME	AULNAY-SOUS-BOIS
Saint-Denis Roissy	M. CACHIN	SAINT-OUEN

Les rénovations simples

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
093	Saint-Denis Roissy	WALLON	AUBERVILLIERS
093	Saint-Denis Roissy	D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS
095	Saint-Denis Roissy	GERARD DE NERVAL	LUZARCHES
093	Saint-Denis Roissy	J. ZAY	AULNAY-SOUS-BOIS

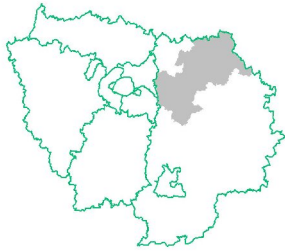
Les rénovations thermiques

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
093	Saint-Denis Roissy	P ELUARD	SAINT-DENIS
093	Saint-Denis Roissy	LEONARD DE VINCI	TREMBLAY-EN-FRANCE
095	Saint-Denis Roissy	JEAN MERMOZ	MONTSOULT

Les opérations ciblées

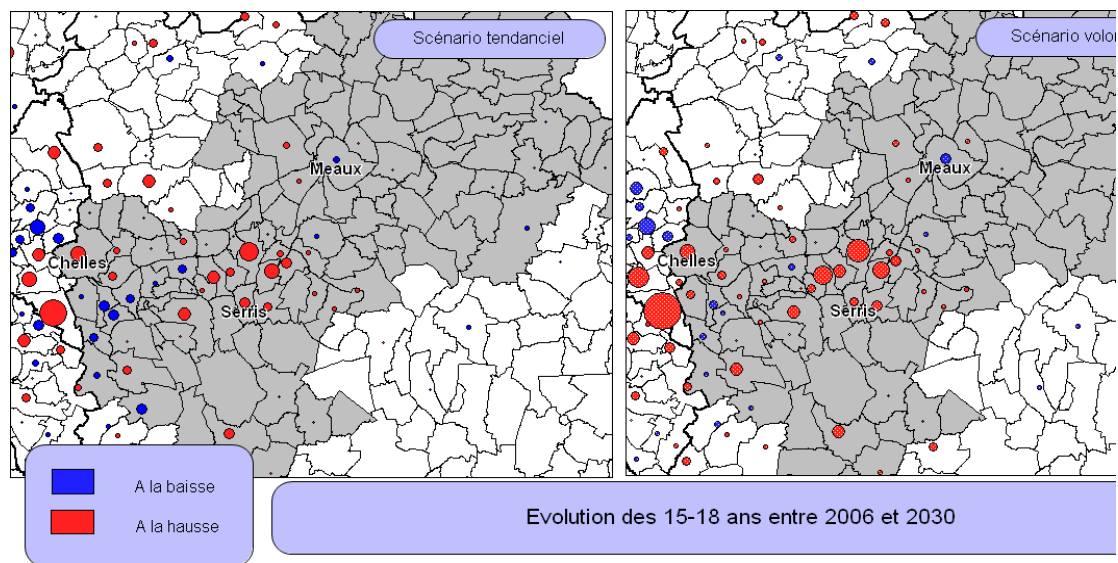
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
093	Saint-Denis Roissy	E. DELACROIX	DRANCY
093	Saint-Denis Roissy	A. BRIAND	LE BLANC-MESNIL
093	Saint-Denis Roissy	F BARTHOLDI	SAINT-DENIS
095	Saint-Denis Roissy	J-J ROUSSEAU	SARCELLES
095	Saint-Denis Roissy	PIERRE MENDES-FRANCE	VILLIERS-LE-BEL

SECTEUR NORD SEINE ET MARNE



Le secteur regroupe la ville nouvelle de Marne la Vallée, les districts scolaires de Lagny sur Marne, Chelles et Roissy en Brie. Il comprend également les communes du district de Meaux (à l'exception des trois communes rattachées à la ville nouvelle de Sénart).

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



La zone plus à l'Est, le secteur rural ou l'agglomération de Meaux, n'ont pas de besoins de places nouvelles en lycées pour ces prochaines années. Le secteur dispose du nouveau lycée de la Ferté-sous-Jouarre depuis 2007.

C'est la partie Est de la Ville-Nouvelle de Marne-la-Vallée qui concentrera l'essentiel de la croissance des effectifs de lycéens. C'est dans ce contexte que la réalisation du nouveau lycée de Serris est engagée depuis le PPI précédent. Ces précédents investissements devraient suffire à couvrir la croissance attendue des effectifs. Cependant, le volume final de la croissance est difficile à estimer. Ce secteur pourrait faire l'objet d'un réexamen à mi-parcours du PPI 2012-2022.

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Ce secteur n'est donc pas aujourd'hui identifié comme un secteur en tension démographique. Néanmoins, les évolutions démographiques sur ce secteur étant difficiles à évaluer car plutôt diffuses, il convient de s'assurer que le secteur dispose d'emprises foncières en cas de besoin,

particulièrement dans le secteur est de Marne la vallée. Ainsi, les lycées polyvalents accessibles et disposant de réserves foncières constructibles ont été identifiés.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur compte actuellement 729 places d'internats : 60 au lycée Auguste Perdonnet à Thorigny, 120 au lycée Clément Ader à Tournan en Brie, 81 à l'EREA Léopold Bellan à Chamigny, 338 au lycée du Gué à Tresmes à Congis sur Thérrouanne, 80 au lycée Henri Moissan à Meaux et 50 au lycée Pierre de Coubertin à Meaux. 120 places actuellement en cours de réalisation au lycée Emilie du Châtelet à Serris viendront compléter cette offre.

Une extension de l'internat existant du lycée Gaston Bachelard à Chelles est à prioriser pour accompagner un éventuel développement de filière. Il est également proposé de la création d'un internat au lycée Descartes à Champs sur Marne au vu de sa taille, de sa constructibilité et son accessibilité en transports en commun.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
077	Nord Seine-et-Marne	DESCARTES	CHAMPS-SUR-MARNE
077	Nord Seine-et-Marne	G. BACHELARD	CHELLES

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Compte tenu de l'évolution à la fois territoriale et sociale de la ville nouvelle, un rééquilibrage des flux et une meilleure lisibilité des formations est nécessaire sur le Val Maubué, il est proposé d'organiser ce rééquilibrage dans le cadre de la reconstruction du lycée de Lognes, la rénovation du lycée Jean Moulin à Torcy et la prise en compte de la situation patrimoniale du lycée de l'Arche Guédon.

Pour compléter l'offre de formation sur ce secteur, il est proposé d'étudier de développer la filière coiffure esthétique sur le secteur de Chelles.

Il est également décidé d'étudier le développement de la filière énergie au lycée René Cassin à Noisiel et un nouveau pôle de filière sanitaire et social au lycée Auguste Perdonnet à Thorigny sur Marne, toujours dans un souci de renforcer l'accessibilité de ces filières.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
BUSSY SAINT GEORGES	LYP MARTIN LUTHER KING
CHAMPS SUR MARNE	LYP RENE DESCARTES
CHELLES	LYP JEHAN DE CHELLES
CHELLES	LYP GASTON BACHELARD
OZOIR LA FERRIERE	LP LINO VENTURA
LA FERTE-SOUS-JOUARRE	LYP SAMUEL BECKETT
MEAUX	LP CHARLES BAUDELAIRE

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur compte 25 établissements qui constituent un patrimoine hétérogène.

Actuellement 6 opérations sont en cours sur le secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
77	Nord Seine et Marne	Chamigny	EREA LEOPOLD BELLAN	Restructuration du service de restauration

77	Nord Seine et Marne	Chelles	LYP Gaston BACHELARD LP Louis LUMIERE	Restructuration du service de restauration
77	Nord Seine et Marne	Congis-sur-Thérouanne	LYT DU GUÉ À TRESMES	Rénovation - extension
77	Nord Seine et Marne	Lognes	LYP EMILY BRONTE	Construction du lycée neuf
77	Nord Seine et Marne	Serris	LYP Emilie DU CHÂTELET	Construction de la 2ème tranche du lycée et création d'un internat de 120 lits
77	Nord Seine et Marne	Thorigny-sur-Marne	LP AUGUSTE PERDONNET	Restructuration partielle

Sur le secteur de Marne la Vallée Chelles Roissy en Brie, le patrimoine date des années 80-90 à l'exception du lycée Emilie du Châtelet (livré en 2012 et dont la deuxième tranche est en cours de réalisation). Il est proposé la fermeture du site du lycée de l'Arche Guédon à Torcy en lien avec celle du collège qui doit être reconstruit. Une concertation doit être organisée en lien avec l'académie début 2013 pour organiser le transfert des formations de l'Arche Guedon sans réduction des capacités et la période transitoire entre la fermeture du lycée l'Arche Guedon et la livraison du lycée de Lognes d'une part, la rénovation du lycée Jean Moulin de Torcy d'autre part.

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

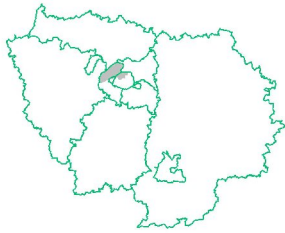
Les rénovations globales

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
077	Nord Seine-et-Marne	CHARLES LE CHAUVE	ROISSY-EN-BRIE
077	Nord Seine-et-Marne	JEAN MOULIN	TORCY

Les rénovations simples

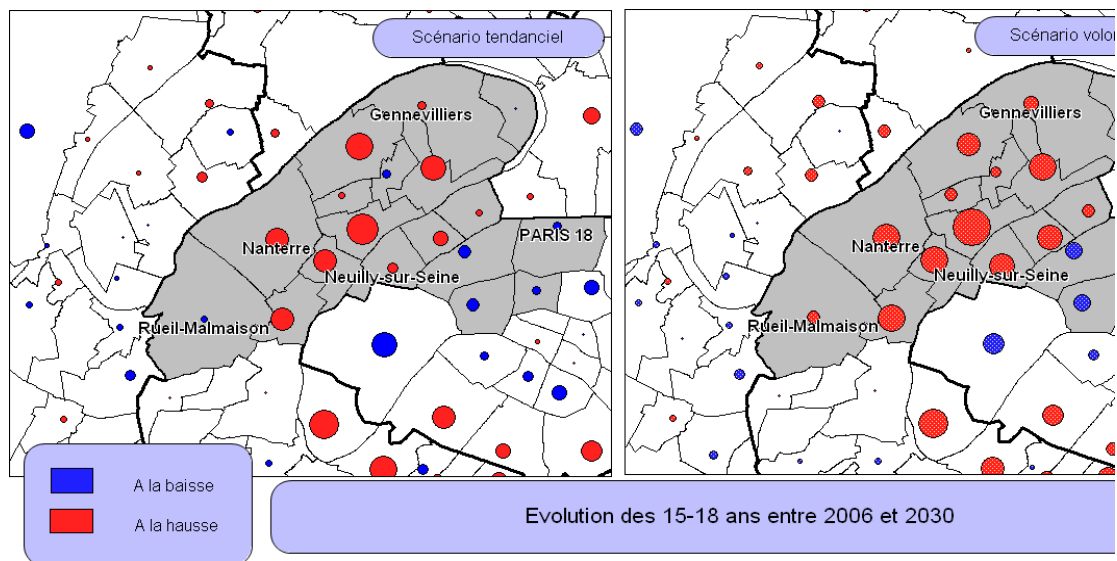
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
077	Nord Seine-et-Marne	COUBERTIN	MEAUX
077	Nord Seine-et-Marne	R. CASSIN	NOISIEL
077	Nord Seine-et-Marne	G. DE NERVAL	NOISIEL

SECTEUR NORD OUEST PARISIEN



Le secteur comprend le district scolaire nord de Paris (8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème}), ainsi que la moitié nord des Hauts-de-Seine, jusqu'à Rueil-Malmaison au sud inclus.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



Le secteur nord des Hauts-de-Seine s'annonce comme un des secteurs de forte croissance de la Région ces deux prochaines décennies, voire celui en plus forte croissance. Même dans le cadre du scénario bas étudié le secteur serait en déficit de places en 2030, malgré les anticipations déjà réalisées (nouveau lycée de Courbevoie). Des places neuves d'enseignements (extension ou nouvel établissement) pourraient être à prévoir.

Le volume final de la croissance est cependant difficile à estimer. Les estimations du rectorat de Versailles sont ainsi plus prudentes que les estimations élaborées par les services de la Région et l'IAU.

Aussi, semble-t-il préférable pour la Région de travailler en deux temps avec une partie des investissements à programmer en début de PPI et une seconde partie à confirmer éventuellement à mi-parcours.

Côté Paris Nord les places vacantes sont particulièrement nombreuses (en 2030 elles pourraient approcher les 18%).

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Pour répondre à ce besoins en places nouvelles, les établissements polyvalents accessibles et disposant de réserves foncières constructibles ont été identifiés :

Prioritairement, il est proposé l'extension de 400 places du lycée Albert Camus à Bois-Colombes dans le cadre de sa rénovation.

Par ailleurs, pour répondre dans les meilleurs délais à ce besoin important en places, il est décidé l'augmentation de la capacité de 800 à 1 500 places du nouveau lycée de Courbevoie voté en 2011.

D'autre part, si le besoin était confirmé il pourrait être envisagé la construction d'un lycée neuf sur le secteur de Seine-Arche La défense, par exemple à Nanterre dans le secteur des Groues

Enfin, pour accompagner les développements de filières (cf. infra), il est proposé de réaliser l'extension du lycée François Rabelais à Paris 18^{ème}

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur, particulièrement dense, ne compte que 158 places d'internats : 55 places au lycée Newton à Clichy et 103 au lycée Chaptal à Paris 8^{ème}. 125 places en cours de réalisation au lycée Galilée de Gennevilliers viendront compléter cette offre.

Aussi, il semble intéressant de développer l'offre en internats de proximité sur ce secteur.

Prioritairement, un lycée du secteur pourrait accueillir des nouvelles places d'internat au vu de la constructibilité résiduelle, de sa taille et de sa situation d'accès aux transports, il s'agit du lycée A. Camus à Bois Colombes

Par ailleurs, la création d'un internat de 150 lits au lycée Honoré de Balzac à Paris 17^{ème} est à prioriser.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	Nord Ouest Parisien	HONORE DE BALZAC	PARIS 17EME
092	Nord Ouest Parisien	CAMUS	BOIS-COLOMBES

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Dans ce secteur offrant une forte densité d'établissements avec parfois des effets de concurrence et de ségrégation sociale et scolaire, il importe de veiller au rééquilibrage des flux et au développement complémentaire des formations, par exemple entre les lycées d'Asnières et celui de Gennevilliers, dans le secteur Rueil Nanterre ou encore entre les deux lycées de Neuilly sur Seine.

Par ailleurs, pour développer l'offre de formation sur ce secteur, il est proposé de développer les formations générales au lycée Rabelais en réponse aux besoins du 18^{ème} arrondissement parisien en complément du pôle sanitaire et sociale actuel.

Par ailleurs, et sous réserve de la concertation, la Région confirme sa volonté de voir renforcée la structure pédagogique du lycée Maria Deraismes à Paris 18^{ème}.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
ASNIERES SUR SEINE	LCM AUGUSTE RENOIR
CLICHY	LYP RENE AUFFRAY

CLICHY	LYP NEWTON-ENREA
COLOMBES	LYP GUY DE MAUPASSANT
COURBEVOIE	LP PAUL PAINLEVE
COURBEVOIE	LYP PAUL LAPIE
GENNEVILLIERS	LYP GALILEE
LEVALLOIS PERRET	LYP LEONARD DE VINCI
NEUILLY SUR SEINE	LCM LA FOLIE SAINT JAMES
PUTEAUX	LYT L'AGORA
RUEIL MALMAISON	LYP GUSTAVE EIFFEL
VILLENEUVE LA GARENNE CEDEX	LYP CHARLES PETIET
PARIS 17EME	LYT ECOLE NATIONALE DE COMMERCE

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur compte 46 établissements qui forment un patrimoine très hétérogène.

Côté Hauts de Seine, le patrimoine répond assez bien aux besoins fonctionnels. Plusieurs lycées de ce secteur ont été rénovés, restructurés ou reconstruits. Seul le lycée Albert Camus à Bois Colombes justifie une intervention dans le cadre de son extension.

Côté Paris, les enjeux sont différents et complexes. En effet, sur cette zone, on compte plusieurs établissements au patrimoine historique, pour partie dégradé (comme par exemple le lycée Chaptal à Paris 8^{ème}). Par ailleurs, tous ces établissements ont pour caractéristique commune, à l'exception du lycée Honoré de Balzac à Paris 17^{ème}, une forte densité de construction ainsi que des contraintes d'urbanisme qui rendent particulièrement difficiles la création de surfaces nouvelles et l'intervention en situé occupé

Par ailleurs, 7 opérations sont actuellement en cours sur ce secteur :

Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
Nord Ouest Parisien	Paris 17	LCM CARNOT	Restructuration partielle et extension des locaux sud-ouest
Nord Ouest Parisien	Asnières-sur-Seine	LP de PRONY	Restructuration - extension
Nord Ouest Parisien	Courbevoie	LYCEE LUCIE AUBRAC	Construction
Nord Ouest Parisien	Gennevilliers	LYP/LP GALILEE	Construction d'un internat
Nord Ouest Parisien	Nanterre	LYP JOLIOT-CURIE	Restructuration d'ensemble -Extension
Nord Ouest Parisien	Rueil-Malmaison	LYP RICHELIEU	Restructuration d'ensemble
Nord Ouest Parisien	Suresnes	LYP PAUL LANGEVIN	Restructuration partielle - mise en sécurité

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations globales

Zone de concertation	PATRONYME	Commune
----------------------	-----------	---------

Nord Ouest Parisien	RABELAIS-PARAMEDICAL ET SOCIAL	PARIS 18EME
Nord Ouest Parisien	CAMUS	BOIS-COLOMBES

Les rénovations simples

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	Nord Ouest Parisien	DECOUR	PARIS 09EME
075	Nord Ouest Parisien	QUINET	PARIS 09EME

Les rénovations thermiques

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
092	Nord Ouest Parisien	CHAPPE	NANTERRE
092	Nord Ouest Parisien	KANDINSKY	NEUILLY-SUR-SEINE
092	Nord Ouest Parisien	VOILIN	PUTEAUX

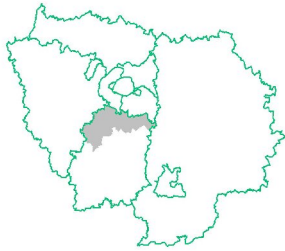
Les opérations ciblées

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	Nord Ouest Parisien	CHAPTAL	PARIS 08EME
075	Nord Ouest Parisien	RACINE	PARIS 08EME

Les opérations ciblées »équipements sportifs

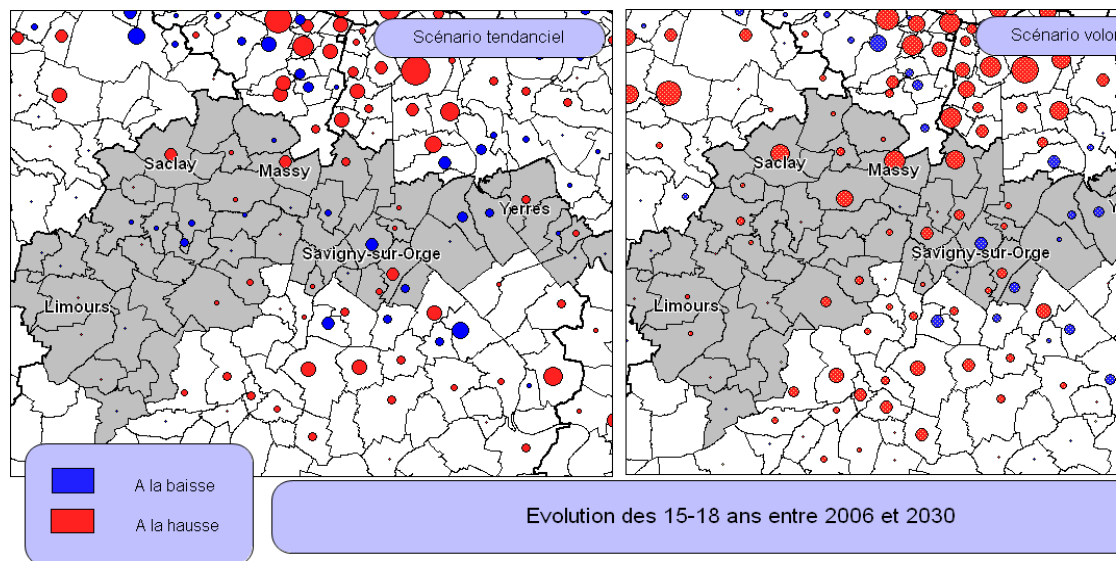
Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
092	Nord Ouest Parisien	GARAMONT	COLOMBES

SECTEUR NORD ESSONNE



Ce secteur regroupe les bassins de Montgeron et de Savigny sur Orge ainsi que le bassin scolaire de Massy. Il regroupe l'essentielle de la partie essonnienne de l'OIN de Massy-Versailles/Saclay. La zone dense s'étend le long du RER B.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES



Le secteur disposerait de suffisamment de places dans sa globalité pour faire face aux évolutions attendues.

Cependant, ce ne serait plus le cas, si le secteur de Saclay, Massy et Palaiseau devait réaliser ses programmes de logements les plus ambitieux. Dans cette hypothèse, il faudrait réaliser des places supplémentaires dans cette zone.

LES SITES PRIORITAIRES D'EXTENSION

Ce secteur n'est donc pas aujourd'hui identifié comme un secteur en tension démographique selon le scénario tendanciel de constructions de logements. Néanmoins, si le scénario le plus volontariste venait à se confirmer, il convient de s'assurer que secteur dispose d'emprises foncières en cas de

besoin. Ainsi, les lycées polyvalents accessibles et disposant de réserves foncières constructibles ont été identifiés.

LES SITES PRIORITAIRES D'INTERNAT

Ce secteur est carencé en places d'internats, en effet, seul l'EREA Jean Isoard situé à Montgeron dispose de 72 places d'internats et aucune nouvelle place n'est programmée actuellement.

Prioritairement, un lycée du secteur pourrait accueillir des nouvelles places d'internat au vu de la constructibilité résiduelle, de sa taille et de sa situation d'accès aux transports : lycée du Parc de Vilgenis à Massy.

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
091	Nord Essonne	PARC DE VILGENIS	MASSY

PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTEE

Compte tenu des contrastes sociaux et territoriaux de ce secteur, une attention spécifique doit être portée aux flux et aux complémentarités de formation, notamment entre les lycées du secteur Orsay, Palaiseau, Massy, Les Ulis.

Une meilleure répartition de l'offre de formation tertiaire très déséquilibrée entre l'ouest et l'est du secteur est également à engager.

Enfin, on constate dans ce secteur, une sous-représentation de la filière sanitaire et sociale, un développement de l'offre est à rechercher, la localisation la plus opportune de cette filière est actuellement à l'étude avec une hypothèse de travail sur le lycée Les Frères Moreau à Quincy sous Sénart.

L'ACCESSIBILITE HANDICAP

COMMUNE	NOM DU LYCEE
ATHIS MONS	LYP CLEMENT ADER
MORSANG SUR ORGE	LP ANDRE-MARIE AMPERE
SAVIGNY SUR ORGE	LYP GASPARD MONGE
MASSY	LP GUSTAVE EIFFEL
MASSY	LYP DU PARC DE VILGENIS
PALaiseau	LYP HENRI POINCARÉ

LE RECENSEMENT DES BESOINS PATRIMONIAUX

Ce secteur compte 25 établissements dont l'état patrimonial est globalement satisfaisant.

En effet, sur le secteur de Saclay, quatre établissements sont des constructions des années 90, six ont fait l'objet d'opérations de rénovation et un établissement fait actuellement l'objet d'une opération de restructuration partielle.

Sur le secteur Nord Essonne, la situation est identique puisque les treize établissements ont fait l'objet d'opérations de construction ou de rénovation d'ensemble depuis les années 90.

Par ailleurs, trois opérations sont actuellement en cours sur ce secteur :

Dpt	Zone de concertation	Commune	Etablissement	Opération
91	Nord Essonne	Gif-sur-Yvette	DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	Reconstruction du service de restauration et restructuration partielle des locaux

91	Nord Essonne	Longjumeau	LYP JACQUES PREVERT	Restructuration partielle - extension
91	Nord Essonne	Massy	LCM Fustel de COULANGES	Restructuration d'ensemble - extension

AU REGARD DE CE CONSTAT, LES OPERATIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES SUR CE SECTEUR :

Les rénovations simples

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
091	Nord Essonne	MARCEL PAGNOL	ATHIS-MONS

Les rénovations thermiques

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
091	Nord Essonne	FRANCOIS-JOSEPH TALMA	BRUNOY
091	Nord Essonne	L ESSOURIAU	LES ULIS
091	Nord Essonne	BLAISE PASCAL	ORSAY

Les opérations ciblées

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
091	Nord Essonne	LES FRERES MOREAU	QUINCY-SOUS-SENART
091	Nord Essonne	FRANCOIS-JOSEPH TALMA	BRUNOY

PROJET DE DELIBERATION

DU 22 NOVEMBRE 2012

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2012-2022

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le code général des collectivités territoriales
- VU Le code de l'Education et notamment son article L. 214-5
- VU La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à la Commission permanente
- VU La délibération n°CR 05.06 du 17 mars 2006 relative à la liste des opérations à inscrire à la 6^{ème} tranche du Programme prévisionnel des investissements en lycées - rapport d'adaptation
- VU La délibération n° 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation initiale et continue tout au long de la vie – 2007-2013
- VU La délibération n°CR 39-10 des 30 septembre et 1er octobre 2010 relative à la réussite et à l'égalité des lycéen-ne-s
- VU La délibération n°CR 61-10 du 30 septembre 2010 relative aux Etats généraux de la conversion écologique et sociale
- VU La délibération n°CR 43-11 du 23 juin 2011 relative au plan régional pour le climat d'Ile de France
- VU La délibération n°CR 84-11 du 30 septembre 2011 « Agir pour la réussite des élèves, paroles de lycéen-ne-s, la suite de la consultation:-observatoire de la réussite-l'entreprise et les collectivités partenaires des lycéen-ne-s-actions des lycées et des lycéens-rencontres lycéennes-dispositifs «presse pour convention éducation prioritaire» et «réseau information jeunesse »
- VU La délibération n°CR 121-11 du 18 novembre 2011 « Les grandes orientations du programme d'investissement des lycées 2012 – 2022 »
- VU La délibération n°CR 41-10 du 18 novembre 2010 relative à la politique régionale du handicap et à la création du conseil consultatif du handicap d'Ile de France
- VU La délibération n°CR 50-12 du 28 juin 2012 programme prévisionnel d'investissement des lycées 2012-2022 –rapport d'étape
- VU La consultation du Comité Consultatif du Handicap le 24 octobre 2012
- VU La délibération CR 81-12 du 25 octobre 2012 relative au projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
- VU Les délibérations adoptées par les Conseils Généraux des départements d'Ile de France et les communes concernées sur le programme d'investissement 2012-2022
- VU Les avis émis par la commission des lycées et des politiques éducatives et la commission des finances
- VU L'avis du Conseil interacadémique de l'Education Nationale

- VU Le rapport n°CR 106-12 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide la création de 4500 places pour répondre aux besoins démographiques et 1200 places pour les filières technologiques et professionnelles, et adopte la liste des opérations telle qu'elle figure en annexe 1 à la présente délibération.

Conditionne l'adoption des 5500 places supplémentaires pour répondre aux besoins démographiques et des 1200 places pour les filières technologiques et professionnelles au réexamen à mi-parcours du Programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 tel que prévu à l'article 11 de la présente délibération.

Conditionne la création de places nouvelles en post-bac à l'élaboration d'un plan concerté avec les services de l'Etat en lien avec les EPLE et les universités.

Donne délégation à la commission permanente pour déterminer la localisation des opérations dont la commune ou le site d'implantation ne sont pas encore déterminés. Cette localisation ne peut intervenir qu'à l'issue de la procédure de saisine et d'information des communes et intercommunalités concernées, dont les modalités ont été fixées par la délibération n° CR 50-12.

Donne délégation à la commission permanente pour adapter les programmes d'une opération dans la mesure où la capacité définitive ne représente pas une augmentation supérieure de plus de 20 % à celle arrêtée à l'annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 :

Décide la création de 3000 places nouvelles en internat et adopte la liste d'opérations telle qu'elle figure en annexe 2 à la présente délibération. La Région mettra en œuvre en relation avec l'Etat des internats de proximité qui contribueront à la réussite de tous les lycéen-ne-s.

Donne délégation à la commission permanente pour déterminer la répartition des places nouvelles entre chaque établissement concerné.

Décide de la mise en place d'une charte entre les établissements concernés, les services académiques et la Région relative aux internats de proximité et aux critères d'affectation des élèves.

Article 3 :

Décide d'engager sur la durée du programme prévisionnel d'investissement 24 opérations de rénovation globale et 24 opérations de rénovation simple visant à la réduction des inégalités sociales, territoriales et scolaires. La liste de ces opérations est présentée en annexe 3 et 4 à la présente délibération.

Donne délégation à la commission permanente pour décider chaque année de la mise en œuvre de ces opérations. Cette décision s'accompagne de la procédure d'information et de concertation auprès des communautés scolaires et des collectivités concernées, dont les modalités ont été fixées par la délibération n° CR 50-12.

Décide de la mise en œuvre d'une concertation spécifique, en lien avec les services académiques, pour les opérations motivées par des reconfigurations pédagogiques et patrimoniales majeures à l'échelle d'un bassin de formation.

Article 4 :

Décide d'engager un travail d'études et d'analyses avec l'Etat sur l'accueil des élèves en difficulté dans les Etablissement Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) et les Ecoles Régionales de Premier Degré (ERPD) afin de disposer d'une vision commune sur leur devenir.

Article 5 :

Délègue à la commission permanente l'adoption d'un protocole avec la Ville de Paris relatif aux opérations concernant les cités mixtes et les lycées municipaux.

Article 6:

Décide de prioriser les travaux de mise en accessibilité des lycées franciliens selon les trois axes suivants :

- répondre aux exigences de la réglementation incendie relative aux Etablissements Recevant du Public et en particulier pour ceux relevant de la 1^{ère} catégorie;
- développer une offre de formations accessibles, en intervenant prioritairement sur les lycées polyvalents localisés à proximité d'une gare du réseau capacitare et pour l'enseignement professionnel, sur les EPLE assurant pour chaque filière une fonction de pôle
- rendre accessible les établissements par la mise en œuvre d'opérations de maintenance prévues en annexe 7 à la présente délibération

Décide de consulter annuellement le Conseil Consultatif du Handicap, en lien avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées sur l'avancement de cette mise en accessibilité.

Article 7 :

Adopte la liste des premières opérations de rénovation thermique figurant en annexe 5 à la présente délibération en application du Plan régional pour le climat voté par délibération n° CR 43-11 du 23 juin 2011

Décide de la mise en place d'indicateurs de suivi pour la réalisation de ces opérations qui seront présentés en commission des lycées et des politiques éducatives.

Article 8 :

Adopte une liste d'opérations ciblées telle qu'elle figure en annexe 6 à la présente délibération.

Article 9:

Adopte une liste d'établissements sans équipements sportifs internes et éloignés d'équipements externes devant faire l'objet en priorité d'une intervention telle qu'elle figure en annexe 8 à la présente délibération.

Article 10 :

Donne délégation à la commission permanente pour modifier la liste des opérations de rénovation thermique, des opérations ciblées et des équipements sportifs en fonction des contraintes patrimoniales et de l'offre de formation dans le cadre de l'enveloppe de 2,4 milliards €.

Article 11 :

Décide du réexamen à mi-parcours du programme prévisionnel d'investissement 2012-2022. Des modifications pourront être apportées en fonction des évolutions démographiques, des indicateurs et études de mixité sociale et scolaire dégagés par l'Observatoire de la mixité et de la réussite scolaire, et des orientations du prochain schéma des formations prévu à l'article L 214-1 du Code de l'éducation.

Sur le plan démographique, ce réexamen à mi-parcours sera réalisé conjointement avec les huit Conseils Généraux de la Région Ile de France.

Par ailleurs, un suivi annuel du PPI sera présenté en commission des lycées et en Conseil Inter-académique de l'Education Nationale.

Article 12 :

Autorise le Président à solliciter des fonds européens dans le cadre du pacte de croissance.

Article 13:

Délègue à la commission permanente l'adoption de la convention cadre relative à l'action de développement des internats en Région Ile de France avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans les conditions précisées dans l'exposé des motifs.

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Liste des créations de places nouvelles d'enseignement

Nom du secteur	Localisation	Capacité	besoins en places confirmés ou restant à confirmer	Commentaires
Nord Ouest Parisien	Lycée Lucie Aubrac à Courbevoie	Augmentation de la capacité de 700 (1 500 places au final)	confirmé	démographie
Nord Ouest Parisien	Lycée Albert Camus à Bois-Colombes	Extension de 400 places	confirmé	démographie
Nord Ouest Parisien	Secteur de La-Défense-Seine-Arche	Construction d'un lycée neuf de 1 200 places	à confirmer	démographie
Sud Ouest Parisien	Localisation à déterminer dans la partie sud du département des Hauts-de-Seine de préférence à proximité du périphérique	Capacité 500, éventuellement sur plusieurs sites	confirmé	démographie
Sud Ouest Parisien	Localisation à confirmer dans la partie sud du département des Hauts-de-Seine	Construction d'un lycée neuf de 1 200 places	à confirmer	démographie
Seine Amont	Localisation à déterminer dans la partie Ouest du département du Val-de-Marne, de la frontière avec les Hauts-de-Seine jusqu'à l'OIN Orly-Rungis-Seine-Amont inclus	Extensions d'environ 900 places (500 places pour la démographie et 400 au titre des filières), éventuellement sur plusieurs sites	confirmé	Démographie et filière
Seine Amont	Localisation à déterminer dans la partie Ouest du département du Val-de-Marne, de la frontière avec les Hauts-de-Seine	Construction d'un lycée neuf de 1 200 places	à confirmer	démographie

	jusqu'à l'OIN Orly-Rungis-Seine-Amont inclus			
Est Parisien	Vincennes	Construction d'un lycée neuf de 1200 places	confirmé	démographie
Est Parisien	Lycée Nicolas-Joseph Cugnot à Neuilly-sur-Marne	Extension de 400 places	à confirmer	démographie et filière
Sud Seine-et-Marne	Lycée Henri Becquerel à Nangis	Extension de 400 places (seconde tranche)	confirmé	démographie
Sud Seine-et-Marne	Lycée François Couperin à Fontainebleau	Extension de 200 places	confirmé	Démographie
Sud Seine et Marne	Localisation à déterminer dans le secteur sud seine et marne	Extension de 270 places	confirmé	Filière
Val d'Oise Ouest	Secteur du Parisis	Extension d'environ 500 à 600 places sur plusieurs sites	confirmé	démographie
Val d'Oise Ouest	Magny en Vexin	Lycée neuf de 600 places	à confirmer	Filière
Seine Aval	Lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville	Extension de 300 places	confirmé	Filière
Seine Aval	Localisation à déterminer dans le secteur Seine Aval	Extension de 200 places	confirmé	Filière
Sud-Yvelines	Secteur de l'ex Ville-nouvelle de St-Quentin	Extension d'environ 300 places	à confirmer	démographie
Nord-Essonnes	Secteur de l'OIN du plateau de Saclay dans sa partie Essonne	Lycée neuf ou extensions, d'environ 1 200 places	à confirmer	démographie
Saint Denis Roissy	Gonesse	Lycée neuf de 600 places	à confirmer	Filière

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Liste des places nouvelles en internats

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075		SECTEUR SUD PARISIEN	
075		SECTEUR SUD PARISIEN	
075	Seine Amont	PIERRE GILLES DE GENNES	PARIS 13EME
075	Nord Ouest Parisien	HONORE DE BALZAC	PARIS 17EME
077	Sud Seine-et-Marne	URUGUAY FRANCE	AVON
077	Nord Seine-et-Marne	DESCARTES	CHAMPS-SUR-MARNE
077	Nord Seine-et-Marne	G. BACHELARD	CHELLES
077	Sud Seine-et-Marne	GEORGES CLEMENCEAU	CHAMPAGNE-SUR-SEINE
078	Seine-aval	SECTEUR DU MANTOIS	
078	Sud Yvelines	LOUIS BASCAN	RAMBOUILLET
091	Sud Essonne	GEOFFROY SAINT HILAIRE	ETAMPES
091	Nord Essonne	PARC DE VILGENIS	MASSY
091	Sud Essonne	SECTEUR EVRY/CORBEIL	
092	Nord Ouest Parisien	CAMUS	BOIS-COLOMBES
092	Sud Ouest Parisien	EMMANUEL MOUNIER	CHATENAY-MALABRY
093	Est Parisien	JAURES	MONTREUIL
093	Saint-Denis Roissy	P ELUARD	SAINT-DENIS
093	Est Parisien	A. NOBEL	CLICHY-SOUS-BOIS
094	Est Parisien	L. MICHEL	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
094	Seine-Amont	ROLLAND A IVRY-SUR-SEINE OU CLAUDEL VITRY-SUR-SEINE	
094	Seine-Amont	BRANLY	CRETEIL
094	Seine-Amont	FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
095	Val d'Oise Ouest	JEAN PERRIN ou château d'épluches	SAINT-OUEN-L'AUMONE
095	Val d'Oise Ouest	GALILEE	CERGY
095	Val d'Oise Ouest	MONTESQUIEU	HERBLAY
095	Val d'Oise Ouest	E. RONCERAY	BEZONS
095	Saint-Denis Roissy	C. SAINT-SAENS	DEUIL-LA-BARRE

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

Liste des opérations de rénovation globale

Département	Secteur	PATRONYME	Commune
075	Est Parisien	TURGOT	PARIS 3EME
075	Seine Amont	LAZARE PONTICELLI	PARIS 13EME
075	Nord Ouest Parisien	RABELAIS	PARIS 18EME
077	Sud Seine-et-Marne	URUGUAY FRANCE	AVON
077	Sud Seine-et-Marne	GEORGES CORMIER	COULOMMIERS
077	Sud Seine-et-Marne	JULES FERRY	COULOMMIERS
077	Nord Seine-et-Marne	CHARLES LE CHAUVE	ROISSY-EN-BRIE
077	Nord Seine-et-Marne	JEAN MOULIN	TORCY
078	Seine-aval	LE CORBUSIER	POISSY
078	Sud Yvelines	PLAINE DE NEAUPHLE	TRAPPES
091	Sud Essonne	MENDES FRANCE	RIS-ORANGIS
092	Nord Ouest Parisien	CAMUS	BOIS-COLOMBES
093	Saint-Denis Roissy	VOILLAUME	AULNAY-SOUS-BOIS
093	Est Parisien	CUGNOT	NEUILLY-SUR-MARNE
093	Saint-Denis Roissy	MARCEL CACHIN	SAINT-OUEN
094	Seine-Amont	EIFFEL	CACHAN
094	Seine-Amont	SORRE	CACHAN
094	Est Parisien	L. MICHEL	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
094	Est Parisien	LANGEVIN-WALLON	CHAMPIGNY-SUR-MARNE

094	Seine-Amont	GEORGES BRASSENS	VILLENEUVE-LE-ROI
095	Val d'Oise Ouest	E. RONCERAY	BEZONS
095	Val d'Oise Ouest	J.MONOD	ENGHIEN

Cités mixtes départementales – opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale
cofinancées par la Région

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
078	Sud Yvelines	FRANCO ALLEMAND	BUC
078	Seine-aval	INTERNATIONAL	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION

Liste des opérations de rénovation simple

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
075	Nord Ouest Parisien	DECOUR	PARIS 9EME
075	Nord Ouest Parisien	EDGAR QUINET	PARIS 9EME
075	EST PARISIEN	ARAGO	PARIS 12EME
075	Seine Amont	VAUQUELIN	PARIS 13EME
077	Sud Seine-et-Marne	LA FAYETTE	CHAMPAGNE-SUR-SEINE
077	Sud Seine-et-Marne	BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE
077	Nord Seine-et-Marne	PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX
077	Nord Seine-et-Marne	G. DE NERVAL	NOISIEL
077	Nord Seine-et-Marne	RENE CASSIN	NOISIEL
078	Seine-aval	SIMONE WEIL	CONFLANS-SAINTE-HONORINE
078	Seine-aval	FRANCOIS VILLON	LES MUREAUX
078	Seine-aval	ADRIENNE BOLLAND	POISSY
091	Nord Essonne	MARCEL PAGNOL	ATHIS-MONS
092	Sud Ouest Parisien	VERNANT	SEVRES
093	Saint-Denis Roissy	D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS
093	Saint-Denis Roissy	WALLON	AUBERVILLIERS
093	Est Parisien	L. MICHEL	BOBIGNY

093	Saint-Denis Roissy	J.ZAY	AULNAY SOUS BOIS
093	Est Parisien	OLYMPE DE GOUGES	NOISY LE SEC
093	Est Parisien	B. PASCAL	VILLEMOMBLE
094	Seine-Amont	SAINT EXUPERY	CRETEIL
095	Val d'Oise Ouest	AUGUSTE ESCOFFIER	ERAGNY
095	Saint-Denis Roissy	GERARD DE NERVAL	LUZARCHES
095	Val d'Oise Ouest	JACQUES PREVERT	TAVERNY

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION

Liste des opérations de rénovation thermique

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune
077	Sud Seine-et-Marne	FREDERIC JOLIOT CURIE	DAMMARIE-LES-LYS
077	Sud Seine-et-Marne	ERPD SAINT MAMMES	MORET-SUR-LOING
078	Seine-aval	ALAIN	LE VESINET
078	Seine-aval	ST EXUPERY	MANTES-LA-JOLIE
078	Sud Yvelines	DESCARTES	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
078	Sud Yvelines	LOUIS BASCAN	RAMBOUILLET
078	Seine-aval	EVARISTE GALOIS	SARTROUVILLE
078	Sud Yvelines	LOUIS BLERIOT	TRAPPES
078	Sud Yvelines	PREVERT	VERSAILLES
078	Sud Yvelines	VIOLLET-LE-DUC	VILLIERS-SAINT-FREDERIC
091	Nord Essonne	FRANCOIS-JOSEPH TALMA	BRUNOY
091	Sud Essonne	BRASSENS	COURCOURONNES
091	Nord Essonne	L ESSOURIAU	LES ULIS
091	Nord Essonne	BLAISE PASCAL	ORSAY
092	Sud Ouest Parisien	JEAN JAURES	CHATENAY-MALABRY
092	Sud Ouest Parisien	EMMANUEL MOUNIER	CHATENAY-MALABRY
092	Sud Ouest Parisien	EREA JACQUES BREL	GARCHES
092	Sud Ouest Parisien	RABELAIS	MEUDON
092	Nord Ouest Parisien	CHAPPE	NANTERRE
092	Nord Ouest Parisien	KANDINSKY	NEUILLY-SUR-SEINE

092	Nord Ouest Parisien	VOILIN	PUTEAUX
093	Est Parisien	JAURES	MONTREUIL
093	Est Parisien	M. BERTHELOT	PANTIN
093	Saint-Denis Roissy	P ELUARD	SAINT-DENIS
093	Saint-Denis Roissy	LEONARD DE VINCI	TREMBLAY-EN-France
094	Est Parisien	PICASSO	FONTENAY-SOUS-BOIS
094	Seine-Amont	BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
094	Seine-Amont	CLAUDEL	VITRY-SUR-SEINE
095	Val d'Oise Ouest	GALILEE	CERGY
095	Val d'Oise Ouest	AUGUSTE ESCOFFIER	ERAGNY
095	Val d'Oise Ouest	VAN GOGH	ERMONT
095	Val d'Oise Ouest	FRAGONARD	L'ISLE-ADAM
095	Saint-Denis Roissy	JEAN MERMOZ	MONTSOULT
095	Val d'Oise Ouest	LOUIS JOUVET	TAVERNY

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION

Liste des opérations ciblées

Département	Zone de concertation	PATRONYME	Commune	Type d'opération
075	Est parisien	VICTOR HUGO	PARIS 03EME	Pôle sciences
075	Seine Amont	HENRI IV	PARIS 05EME	Pôles sciences/cuisine
075	Nord Ouest Parisien	CHAPTAL	PARIS 08EME	Pôle sciences
075	Nord Ouest Parisien	RACINE	PARIS 08EME	Demi-pension
075	Est Parisien	PAUL POIRET	PARIS 11EME	Accueil de formations
075	Seine Amont	FRANCOIS VILLON	PARIS 14EME	Evolution de l'offre de formations
075	Sud Ouest Parisien	CAMILLE SEE	PARIS 15EME	Pôle sciences
075	Sud Ouest Parisien	JANSON DE SAILLY	PARIS 16EME	Pôle sciences
075	Est Parisien	BERGSON/JACQUARD	PARIS 19EME	Aménagement pour transformation en lycée polyvalent
077	Sud Seine-et-Marne	GALILEE	COMBS-LA-VILLE	Pôle sciences
077	Sud Seine-et-Marne	FRANCOIS COUPERIN	FONTAINEBLEAU	Demi—pension
078	Seine-aval	VINCENT VAN GOGH	AUBERGENVILLE	Demi-pension
078	Seine-aval	JULES FERRY	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Maintenance bâtiments rue
078	Sud Yvelines	JEAN MONNET	LA QUEUE-LES-YVELINES	Demi-pension
078	Seine-aval	ADRIENNE BOLLAND	POISSY	Ateliers
078	Seine-aval	JEANNE D ALBRET	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Résorption BD
078	Sud Yvelines	MARIE CURIE	VERSAILLES	Traitement de l'annexe
078	Seine-aval	ANTOINE LAVOISIER	PORCHEVILLE	Ateliers
091	Nord Essonne	LES FRERES MOREAU	QUINCY SOUS SENART	Lieux de vie

091	Nord Essonne	FRANCOIS-JOSEPH TALMA	BRUNOY	Demi-pension
092	Sud Ouest Parisien	THEODORE MONOD	ANTONY	Relocalisation de l'établissement ou aménagement pour maintien sur le site
092	Sud Ouest Parisien	MONNET	MONTROUGE	Atelier menuiserie
092	Sud Ouest Parisien	MONTESQUIEU	LE PLESSIS ROBINSON	Maintenance
092	Sud Ouest Parisien	LAKANAL	SCEAUX	Pôle sciences
092	Sud Ouest Parisien	LAKANAL	SCEAUX	Internats
093	Est Parisien	A. SABATIER	BOBIGNY	résorption BD
093	Est Parisien	A. NOBEL	CLICHY-SOUS-BOIS	résorption BD
093	Saint-Denis Roissy	E. DELACROIX	DRANCY	résorption BD
093	Est Parisien	G. EIFFEL	GAGNY	Ateliers
093	Saint-Denis Roissy	A. BRIAND	LE BLANC-MESNIL	Sécurité incendie sur un bâtiment
093	Est Parisien	COTTON	MONTREUIL	résorption BD
093	Saint-Denis Roissy	F BARTHOLDI	SAINT-DENIS	ateliers menuiseries
094	Seine-Amont	BRANLY	CRETEIL	Demi-pension
094	Seine-Amont	L. BLUM	CRETEIL	Lieux de vie
094	Seine-Amont	J. MACE	VITRY-SUR-SEINE	création d'une plateforme des énergies renouvelables. (CERGE°)
095	Val d'oise ouest	FERNAND ET NADIA LEGER	ARGENTEUIL	Bâtiment principal
095	Val d'oise ouest	DU VEXIN	CHARS	Ateliers
095	Val d'oise ouest	VAN GOGH	ERMONT	Demi-pension
095	Saint-Denis Roissy	J-J ROUSSEAU	SARCELLES	résorption BD

095	Saint-Denis Roissy	P.M France	VILLIERS LE BEL	Accueil de formations
-----	--------------------	------------	-----------------	-----------------------

Opérations ciblées sur les équipements sportifs en lien avec les collectivités territoriales

092	Nord Ouest Parisien	GARAMONT	COLOMBES
092	Sud Ouest Parisien	JEAN MONNET	MONTRouGE
092	Sud Ouest Parisien	MARIE CURIE	SCEAUX
092	Sud Ouest Parisien	MICHELET	VANVES
093	Est Parisien	LIBERTE	ROMAINVILLE

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION

HANDICAP : Mise en accessibilité des lycées franciliens
Opérations prioritisées

Zone Concertation	Zone Etude	Commune	Appellation
Est Parisien	Est Val-de-Marne	CHAMPIGNY SUR MARNE	LYP MARX DORMOY
		LE PERREUX SUR MARNE	LYT PAUL DOUMER
		NOGENT SUR MARNE	LYP LOUIS ARMAND
	Paris Est	PARIS 10EME	LYT JULES SIEGFRIED
		PARIS 10EME	LP MARIE LAURENCIN
		PARIS 11EME	LP TURQUETIL
		PARIS 11EME	LP MARCEL DEPRez
		PARIS 11EME	LYT PAUL POIRET
		PARIS 12EME	LYP ELISA LEMONNIER
		PARIS 20EME	LP ETIENNE DOLET
	Seine-Saint-Denis RER A	LES LILAS	LYP PAUL ROBERT
		LIVRY GARGAN	LYP HENRI SELLIER
		MONTREUIL	LYP EUGENIE COTTON
		NOISY LE GRAND	LYP FLORA TRISTAN
		NOISY LE GRAND	LYP EVARISTE GALOIS
		ROSNY SOUS BOIS	LYP CHARLES DE GAULLE
	Nord Essonne	Nord 91	ATHIS MONS
MORSANG SUR ORGE			LP ANDRE-MARIE AMPERE
SAVIGNY SUR ORGE			LYP GASPARD MONGE
SACLAY RERB		MASSY	LP GUSTAVE EIFFEL
		MASSY	LYP DU PARC DE VILGENIS
		PALaiseAU	LYP HENRI POINCARE
Nord Ouest Parisien	Nord Hauts-de-Seine	ASNIERES SUR SEINE	LCM AUGUSTE RENOIR
		CLICHY	LYP RENE AUFRAY
		CLICHY	LYP NEWTON-ENREA
		COLOMBES	LYP GUY DE MAUPASSANT
		COURBEVOIE	LP PAUL PAINLEVE
		COURBEVOIE	LYP PAUL LAPIE
		GENNEVILLIERS	LYP GALILEE
		LEVALLOIS PERRET	LYP LEONARD DE VINCI
		NEUILLY SUR SEINE	LCM LA FOLIE SAINT JAMES
		PUTEAUX	LYT L'AGORA
	RUEIL MALMAISON	LYP GUSTAVE EIFFEL	
VILLENEUVE LA GARENNE CEDEX	LYP CHARLES PETIET		
Paris Nord Ouest	PARIS 17EME	LYT ECOLE NATIONALE DE COMMERCE	
Nord Seine-et-Marne	Marne-la-Vallée - Chelles - Roissy-en-brie	BUSSY SAINT GEORGES	LYP MARTIN LUTHER KING
		CHAMPS SUR MARNE	LYP RENE DESCARTES
		CHELLES	LYP JEHAN DE CHELLES
		CHELLES	LYP GASTON BACHELARD
	Meaux	OZOIR LA FERRIERE	LP LINO VENTURA
		LA FERTE-SOUS-JOUARRE	LYP SAMUEL BECKETT

		MEAUX	LP CHARLES BAUDELAIRE
Saint-Denis Roissy	EPA Plaine de France RER B	DRANCY	LYP LE ROLLAND
		DRANCY	LYP EUGENE DELACROIX
		LE BLANC MESNIL	LYP WOLFGANG AMADEUS MOZART
		SEVRAN	LYP BLAISE CENDRARS
		TREMBLAY EN FRANCE	LYP LEONARD DE VINCI
	SAINT-DENIS	AUBERVILLIERS CEDEX	LYT LE CORBUSIER
		LA COURNEUVE	LP ARTHUR RIMBAUD
		LA COURNEUVE	LYP JACQUES BREL
		SAINT DENIS	LYP SUGER
		SAINT OUEN	LYP AUGUSTE BLANQUI
	Sarcelles Gonesse	SAINT OUEN	LYP (MARCEL CACHIN)
		DEUIL LA BARRE	LYP CAMILLE SAINT SAENS
		GARGES LES GONESSE	LYP SIMONE DE BEAUVOIR
	Seine- Amont	Centre Val-de- Marne	GARGES LES GONESSE
ALFORTVILLE CEDEX			LYP MAXIMILIEN PERRET
CRETEIL			LYP LEON BLUM
CRETEIL			LYP GUTENBERG
CRETEIL			LYT EDOUARD BRANLY
SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX			LYP D'ARSONVAL
SAINT-MAUR-DES-FOSSES			LYP CONDORCET
SAINT-MAUR-DES-FOSSES			LYT FRANCOIS MANSART
VILLENEUVE SAINT GEORGES			LYP FRANCOIS ARAGO
CHOISY LE ROI			LP JACQUES BREL
CHOISY LE ROI			LP JEAN MACE
THIAIS		LYP GUILLAUME APOLLINAIRE	
Ouest Val de Marne		VITRY SUR SEINE CEDEX	LYT JEAN MACE
Paris Sud Est			
	PARIS 13EME	LP NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	
	PARIS 13EME	LYT JEAN LURCAT	
	PARIS 19EME	LYT GUILLAUME TIREL	
Seine-aval	OIN SEINE AVAL MANTES LES MUREAUX	AUBERGENVILLE	LYP VINCENT VAN GOGH
		LES MUREAUX	LYP VAUCANSON
		MAGNANVILLE	LYP LEOPOLD SEDAR SENGHOR
		PORCHEVILLE	LYP LAVOISIER
	Saint-Germain	ACHERES	LYP LOUISE WEISS
		CARRIERES SUR SEINE	LYP LES PIERRES VIVES
		CONFLANS SAINTE HONORINE	LYP SIMONE WEIL
		LA CELLE SAINT CLOUD	LP LUCIEN RENE DUCHESNE
CORBEIL EVRY RER D RIVE GAUCHE	MARLY LE ROI	LYP LOUIS DE BROGLIE	
	SAINTE GERMAIN EN LAYE	LYP JEANNE D'ALBRET	
	BONDOUFLE	LYP FRANCOIS TRUFFAUT	
	COURCOURONNES	LYP GEORGES BRASSENS	
Sud Essonne	SUD ESSONNE	BRETIGNY SUR ORGE	LYP JEAN PIERRE TIMBAUD
		DOURDAN	LYP ALFRED KASTLER
		DOURDAN	LYP FRANCISQUE SARCEY
Sud Ouest	Centre Hauts-de-	GARCHES	EREA JACQUES BREL

Parisien	Seine	GARCHES	EREA JEAN MONNET
		ISSY LES MOULINEAUX	LYP EUGENE IONESCO
		SAINT CLOUD	LYP SANTOS DUMONT
		SAINT CLOUD	LCM ALEXANDRE DUMAS
	Paris Sud Ouest	PARIS 16EME	LP OCTAVE FEUILLET
	Sud Hauts-de-Seine	BAGNEUX	LP LEONARD DE VINCI
		CLAMART	LYP JACQUES MONOD
		MONTRouGE	LCM MAURICE GENEVOIX
		SCEAUX	LYP LAKANAL
		VANVES	LP (DARDENNE)
	VANVES	LYP MICHELET	
Sud Seine-et-Marne	Est Seine-et-Marne	NANGIS	LYP HENRI BECQUEREL
	Melun-Sénart-Brie	DAMMARIE LES LYS	LYP (F. JOLIOT CURIE)
		MOISSY CRAMAYEL	LYT DE LA MARE CARREE
	Sud Seine-et-Marne	SAVIGNY LE TEMPLE	LYP PIERRE MENDES FRANCE
Sud Yvelines	Ouest Yvelines – Rambouillet	CHAMPAGNE SUR SEINE	LYP COMMERCIAL
		LA QUEUE LES YVELINES	LYP JEAN MONNET
		RAMBOUILLET	LYP LOUIS BASCAN
	St-Quentin	VILLIERS SAINT FREDERIC	LYP VIOLET LE DUC
		GUYANCOURT	LYP DE VILLARoy
		LA VERRIERE	ERPD (LA VERRIERE)
		MONTIGNY LE BRETONNEUX	LYP EMILIE DE BRETEUIL
		TRAPPES CEDEX	LP LOUIS BLERIoT
	Versailles-Plaisir	LE CHESNAY	LP JEAN MOULIN
	VILLEPREUX	LYP SONIA DELAUNAY	
Val d'Oise Ouest	Argenteuil	HERBLAY	LYP MONTESQUIEU
	CERGY PONTOISE NORD 95	BEAUMONT SUR OISE	LYP EVARISTE GALOIS
		OSNY	LYP PAUL EMILE VICTOR
		SAINT OUEN L'AUMONE	LP CHATEAU D'EPLUCHES
		SAINT OUEN L'AUMONE	LYT JEAN PERRIN
		VAUREAL	LYP CAMILLE CLAUDEL
	Enghien	EAUBONNE	LYP LOUIS ARMAND
		ERMONT	LP GUSTAVE EIFFEL
		SANNOIS	EREA LA TOUR DU MAIL

ANNEXE 8 A LA DELIBERATION

LYCEES SANS EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERNES ET DONT LES EQUIPEMENTS EXTERNES SE TROUVENT A PLUS DE 15MN				
DPT	TYPE	Code UAI	Lycées	Commune
75	LYP	0750671X	EDGAR QUINET	PARIS 09EME
75	LYT	0750674A	JULES SIEGFRIED	PARIS 10EME
75	LYT	0750676C	DORIAN	PARIS 11EME
75	LP	0750787Y	ARTS GRAPHIQUES CORVISART	PARIS 13EME
75	LP	0750785 W	GALILEE	PARIS 13EME
75	LP	0752846L	ERIK SATIE	PARIS 14EME
75	EREA	0752799K	(CROCE SPINELLI)	PARIS 14EME
75	LYT	0754475G	LEONARD DE VINCI	PARIS 15EME
75	LP	0750793E	BEAUGRENELLE	PARIS 15EME
75	LYT	0750697A	du BATIMENT-ST LAMBERT	PARIS 15EME
75	LYP	0750708M	JEAN DROUANT	PARIS 17EME
75	LP	0752700C	ARMAND CARREL	PARIS 19EME
75	LYT	0750712S	DIDEROT	PARIS 19EME
75	LYT	0750650Z	D'ALEMBERT	PARIS 19EME
75	LP	0750808 W	ETIENNE DOLET	PARIS 20EME
77	LYP	0772223Y	RENE DESCARTES	CHAMPS SUR MARNE
77	LYP	0771027Y	(F. JOLIOT CURIE)	DAMMARIE LES LYS
77	LCM	0770927P	FRANCOIS Ier	FONTAINEBLEAU
77	LYT	0772296C	DE LA MARE CARREE	MOISSY CRAMAYEL
77	LYP	0772312V	FLORA TRISTAN	MONTEREAU FAULT YONNE
77	LYT	0771941S	RENE CASSIN	NOISIEL
77	LP	0772225A	LINO VENTURA	OZOIR LA FERRIERE
77	LYP	0772188K	PIERRE MENDES FRANCE	SAVIGNY LE TEMPLE
77	LYP	0772688D	EMILIE DU CHATELET	SERRIS
77	LYP	0772310T	SIMONE SIGNORET	VAUX LE PENIL
78	LYP	0781950 W	LOUISE WEISS	ACHERES
78	LYT	0781578S	D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	GUYANCOURT
78	LP	0783249H	COLBERT	LA CELLE SAINT CLOUD
78	LP	0782602E	JEAN MOULIN	LE CHESNAY
78	LYP	0781861Z	LOUIS DE BROGLIE	MARLY LE ROI
78	LYP	0780515L	DES SEPT MARES	MAUREPAS CEDEX
78	LYP	0781819D	EMILIE DE BRETEUIL	MONTIGNY LE BRETONNEUX
78	LYP	0781898P	CHARLES DE GAULLE	POISSY
078			LAVOISIER	PORCHEVILLE
78	LP	0780584L	HENRI MATISSE	TRAPPES CEDEX
78	LYP	0781952Y	SONIA DELAUNAY	VILLEPREUX
91	LP	0911343R	AUGUSTE PERRET	EVRY
91	LP	0911254U	BAUDELAIRE	EVRY
91	LYP	0911913K	DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	GIF SUR YVETTE
91	LP	0910631S	JEAN MONNET	JUVISY SUR ORGE
91	LP	0910632T	GUSTAVE EIFFEL	MASSY
91	LYP	0911945V	MARGUERITE YOURCENAR	MORANGIS
92	LP	0921595J	DANIEL BALAVOINE	BOIS COLOMBES
92	LYP	0922149L	RENE AUFRAY	CLICHY
92	LYP	0922249V	MONTESQUIEU	LE PLESSIS ROBINSON
92	LP	0920163C	LOUIS GIRARD	MALAKOFF
92	LYP	0922464D	LOUISE MICHEL	NANTERRE
92	LP	0920166F	VASSILY KANDINSKY	NEUILLY SUR SEINE
92	LYP	0922276Z	SANTOS DUMONT	SAINT CLOUD
92	LP	0921500F	VOILIN	PUTEAUX
93	LYP	0932123C	ANDRE SABATIER	BOBIGNY
93	LP	0931198X	ALFRED COSTES	BOBIGNY
93	LP	0931233K	JEAN BAPTISTE CLEMENT	GAGNY
93	LYP	0932073Y	PAUL ROBERT	LES LILAS
93	LYP	0932120Z	HENRI SELLIER	LIVRY GARGAN
93	LYP	0932116V	EUGENIE COTTON	MONTREUIL

93	LYP	0932047V	EVARISTE GALOIS	NOISY LE GRAND
93	LYP	0930124E	MARCELIN BERTHELOT	PANTIN
93	LYP	0932046U	LEONARD DE VINCI	TREMBLAY EN FRANCE
94	LYP	0941974K	ROBERT SCHUMAN	CHARENTON LE PONT
94	LYP	0942269F	Nouveau Lycée/CHEVILLY-LARUE	CHEVILLY-LARUE
94	LYP	0941930M	GUTENBERG	CRETEIL
94	LYP	0940114N	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	CRETEIL
94	LYP	0941413A	LEON BLUM	CRETEIL
094			BRANLY	CRETEIL
94	LYP	0941972H	FERNAND LEGER	IVRY SUR SEINE
94	LYT	0941975L	(BROSSOLETTE)	LE KREMLIN BICETRE
94	EREA	0940319L	FRANCOIS CAVANNA	NOGENT SUR MARNE
94	LP	0940137N	LA SOURCE	NOGENT SUR MARNE
94	LP	0940140S	GOURDOU-LESEURRE	SAINT MAUR DES FOSSES
94	LYP	0940121 W	D'ARSONVAL	SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX
94	LYT	0940585A	FRANCOIS MANSART	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
94	LYT	0942130E	PARC MONTALEAU	SUCY EN BRIE CEDEX
94	LP	0940143V	JEAN MOULIN	VINCENNES
94	LP	0940145X	CAMILLE CLAUDEL	VITRY SUR SEINE CEDEX
94	LYT	0940129E	JEAN MACE	VITRY SUR SEINE CEDEX
95	LP	0951572T	DU GRAND CERF	BEZONS
95	LYP	0951727L	CHARLES BAUDELAIRE	FOSES
95	LYP	0951722F	JEAN MONNET	FRANCONVILLE
95	LYP	0951766D	SIMONE DE BEAUVOIR	GARGES LES GONESSE
95	LYP	0951723G	MONTESQUIEU	HERBLAY
95	LYP	0951763A	LOUIS JOUVET	TAVERNY

FICHE DE SYNTHÈSE

--